



HAL
open science

Étude de préfiguration d'un Observatoire Régional de la Biodiversité pour le Languedoc-Roussillon. Bilan des attentes et besoins des acteurs - Rapport final

S. Popy

► To cite this version:

S. Popy. Étude de préfiguration d'un Observatoire Régional de la Biodiversité pour le Languedoc-Roussillon. Bilan des attentes et besoins des acteurs - Rapport final. [Rapport de recherche] irstea. 2010, pp.97. hal-02593514

HAL Id: hal-02593514

<https://hal.inrae.fr/hal-02593514>

Submitted on 15 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Étude de préfiguration d'un
Observatoire Régional de la Biodiversité pour le
Languedoc-Roussillon

Bilan des attentes et besoins des acteurs
- Rapport final -

Simon Popy (Cemagref) - Mai 2010



Table des matières

<u>I Résumé</u>	5
<u>I.1 Contexte</u>	5
<u>I.2 Objectif du rapport</u>	6
<u>I.3 Résultats de l'enquête en ligne</u>	6
<u>I.4 Synthèse des entretiens auprès des Conseils généraux</u>	7
<u>I.5 Bilan du site collaboratif</u>	8
<u>I.6 Principales conclusions</u>	8
<u>II Introduction</u>	10
<u>II.1 Rappels</u>	10
<u>II.1.1 Origine du projet</u>	10
<u>II.1.2 Pilotage</u>	10
<u>II.1.3 Grandes lignes du projet</u>	11
<u>II.1.4 L'étude de préfiguration</u>	11
<u>II.2 Nécessité d'un bilan des attentes des acteurs</u>	12
<u>III Enquête en ligne</u>	14
<u>III.1 Questionnaire</u>	14
<u>III.2 Participation</u>	14
<u>III.3 Résultats</u>	14
<u>III.3.1 Avertissements</u>	14
<u>III.3.2 Description de l'échantillon</u>	16
<u>III.3.3 Questions générales</u>	17
<u>III.3.4 Questions pour les acteurs qui gèrent des indicateurs (n=21)</u>	23
<u>III.3.5 Questions pour les acteurs qui gèrent des données (n=29)</u>	24
<u>III.3.6 Questions à traiter en priorité par l'ORB</u>	25
<u>III.3.7 Produits de l'observatoire</u>	33
<u>III.4 Conclusion</u>	39
<u>III.4.1 Principales conclusions</u>	39
<u>III.4.2 Limites de l'enquête</u>	40
<u>III.4.3 Perspectives</u>	41
<u>IV Entretiens avec les personnels des conseils généraux</u>	42
<u>IV.1 Introduction</u>	42
<u>IV.2 Synthèse</u>	42

L'image de couverture représente la fréquence des mots utilisés dans le présent rapport (<http://www.wordle.net/>)

IV.2.1	<u>Hétérogénéité des contextes</u>	42
IV.2.2	<u>Des dispositifs de suivi et d'évaluation embryonnaires</u>	44
IV.2.3	<u>Pas d'attente claire concernant l'information à mobiliser</u>	44
IV.2.4	<u>Intérêts pour l'ORB</u>	45
IV.2.5	<u>Thèmes prioritaires d'investigation pour l'ORB</u>	45
IV.2.6	<u>Perspectives de participation des CG</u>	46
IV.3	<u>Limites de l'enquête auprès des CG</u>	47
V	<u>Le site web collaboratif www.orblr.fr</u>	48
V.1	<u>Introduction</u>	48
V.1.1	<u>Le choix initial</u>	48
V.1.2	<u>Qu'est-ce qu'un wiki ?</u>	48
V.1.3	<u>Rôle du site</u>	48
V.1.4	<u>Règles d'administration</u>	49
V.1.5	<u>Animation</u>	49
V.2	<u>Qu'apporte le site sur les attentes des acteurs ?</u>	49
V.2.1	<u>Bilan de la consultation du site</u>	50
V.2.2	<u>Bilan de l'utilisation des fonctions WIKI</u>	51
V.3	<u>Conclusion</u>	52
V.3.1	<u>Une demande d'information sur les indicateurs, mais pas nécessairement régionale</u>	52
V.3.2	<u>Une situation complexe qui implique des compromis</u>	52
V.3.3	<u>Réussites</u>	53
V.3.4	<u>Perspectives</u>	54
VI	<u>Conclusion générale</u>	55
VI.1	<u>Rôle de l'observatoire</u>	55
VI.2	<u>Présentation de l'information</u>	56
VI.3	<u>Attentes en termes de contenu</u>	56
VI.3.1	<u>Montrer l'état et l'évolution des composantes de la biodiversité</u>	56
VI.3.2	<u>Traduire l'importance de ces changements en termes de bien-être humain</u>	57
VI.3.3	<u>Montrer les causes des changements observés</u>	57
VI.3.4	<u>L'évaluation des politiques environnementales</u>	58
VI.4	<u>Autres besoins</u>	58
VI.5	<u>Limites et ajouts à ce rapport</u>	59
VI.5.1	<u>Absence de la cible prioritaire : les élus régionaux</u>	59
VI.5.2	<u>Point de vue du CSRPN</u>	59
VI.5.3	<u>Point de vue du Comité Technique</u>	60
VII	<u>Annexes</u>	63
A	<u>Questionnaire</u>	64

<u>B Grille d'entretien des CG</u>	73
<u>C Comptes-rendus des entretiens</u>	76
<u>C.1 Aude</u>	76
<u>C.2 Gard</u>	79
<u>C.3 Hérault</u>	83
<u>C.4 Lozère</u>	87
<u>C.5 Pyrénées-Orientales</u>	91

I Résumé

I.1 Contexte

Le Languedoc-Roussillon appartient à un des points chauds de biodiversité d'importance mondiale (le pourtour méditerranéen) et présente donc un haut niveau de responsabilité en termes de biodiversité. Le SINP¹ régional s'attaque à une première tâche qui est d'inventorier, rassembler les connaissances existantes et d'en faciliter l'accès. Une seconde tâche prévue par la Stratégie Régionale de la Biodiversité du Languedoc-Roussillon est la valorisation de ces données par la mise en place d'un observatoire de la biodiversité régional (ORB). Par anticipation, la DREAL LR (ex-DIREN) et la Région LR ont sollicité le Cemagref (UMR TETIS) pour mener une étude de préfiguration de cet observatoire. Cette étude a pour but de préciser le projet, et est cofinancée par la Région LR, la DREAL LR, le FEDER et le Cemagref. Son orientation se base essentiellement sur un Comité de Pilotage, un Comité Technique restreint et sur les avis du CSRPN LR, mais également sur des consultations plus larges.

Le but ultime de cet observatoire est d'augmenter le niveau de prise en compte des problématiques liées à la biodiversité. Ce but passe par trois objectifs généraux :

1. évaluer l'état et suivre les évolutions de la biodiversité régionale,
2. mettre à disposition des décideurs et des citoyens une information claire et synthétique sur la biodiversité pour favoriser la mobilisation en faveur de sa préservation,
3. fournir des éléments facilitant l'évaluation des politiques publiques, des aménagements et des pratiques de gestion sur la biodiversité à l'échelle régionale.

Le projet se base en priorité sur la valorisation des connaissances existantes, qu'il s'agit dans un premier temps de rassembler et de mettre en perspective à l'échelle régionale. L'ORB n'a pas vocation à réaliser ou financer des programmes de monitoring de la biodiversité, mais pourra identifier les lacunes à combler en termes de connaissances.

L'étude de préfiguration répond à plusieurs objectifs :

1. réaliser un inventaire de l'existant (diversité des expériences de type observatoire de la biodiversité, bilan des enjeux régionaux, bilan des indicateurs existants)
2. mieux définir les attentes et les besoins des acteurs et utilisateurs potentiels de l'observatoire au niveau régional. C'est l'objet de ce rapport.
3. mener une réflexion exploratoire, plus technique, sur le contenu possible et souhaitable de l'ORB (indicateurs). C'est l'objet d'un second rapport².
4. élaborer une maquette d'observatoire (liste d'indicateurs prioritaires, exemples, structure du contenu et évolutivité)
5. élaborer des scénarii d'observatoires (structure, partenariats, gouvernance, budget).

L'étude de préfiguration sera alors suivie d'une étude de programmation sur la base du choix d'un scénario.

1 Système d'Information sur la Nature et les Paysages

2 Popy, S. (2010). Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs. Etude de préfiguration d'un Observatoire Régional de la Biodiversité pour le Languedoc-Roussillon. Cemagref, Montpellier, 380 p.

1.2 Objectif du rapport

Le niveau régional est un niveau intermédiaire entre l'action locale et le pouvoir central. Par conséquent, la construction d'un observatoire régional repose sur le croisement d'une démarche descendante visant à répondre à des objectifs stratégiques supérieurs à la région, et une démarche ascendante ayant pour but d'assurer l'adhésion au projet des acteurs locaux, sans laquelle aucune démarche participative ne peut exister.

A ce stade de l'étude, il restait nécessaire de mieux connaître les attentes et les besoins des acteurs locaux de la biodiversité, potentiellement acteurs et utilisateurs de l'ORB. Ce rapport fait un bilan de l'expression des attentes et besoins recueillis de trois manières :

- par un questionnaire en ligne,
- par des interviews directes (personnels des Conseils généraux),
- par l'activité du site web www.orblr.fr

1.3 Résultats de l'enquête en ligne

Le questionnaire avait pour but de recueillir l'avis des acteurs sur le projet d'ORB, ses objectifs, sa cible, ses priorités, son contenu, ses produits et d'amener à exprimer ses attentes particulières. Il a **obtenu 34 réponses, soit un taux de participation de 24%** par rapport au nombre d'organismes (300 personnes invitées appartenant à 140 organismes). L'échantillonnage est relativement équilibré entre associations, collectivités et organismes de gestion. **Les élus sont sous-représentés** et les entreprises absentes. La majorité des réponses proviennent du département de l'Hérault.

La création d'un ORB est jugée comme une très bonne initiative par tous. Cependant, **les priorités varient sensiblement**, allant d'un outil essentiellement descriptif à un outil opérationnel pour le gestionnaire, avec des fonctions complémentaires d'éducation / sensibilisation, de veille, de cadrage méthodologique et de stimulation du réseau d'acteurs. Les fonctions et les cibles attendues sont donc multiples, et impliquent plusieurs modes de communication, du régional au local, du synthétique au détaillé, du technique au vulgarisé.

La plupart des enquêtés sont prêts à se mobiliser sur le plan technique, selon leurs thématiques et leurs régions d'étude. Néanmoins, l'étude de préfiguration ressort comme **trop abstraite** pour aller au delà des déclarations d'intention.

Concernant le **contenu de l'observatoire**, les messages qui ressortent sont l'importance d'une approche intégratrice par les habitats, complétée par une approche espèces, la prise en compte de la biodiversité ordinaire, et l'importance de réfléchir à l'évaluation des services écosystémiques. Concernant les pressions et les réponses, il y a un relatif consensus sur leur importance et peu de nouvelles suggestions (ajouter la connaissance, l'éducation, l'érosion des compétences ; ajouter les forces motrices comme la démographie).

Concernant les **produits de l'observatoire**, un consensus se dégage sur la nécessité de combiner plusieurs niveaux d'information (du détaillé au synthétique), allant de pair avec un mode de communication adapté au public visé (du technique au vulgarisé). Il ressort également qu'il est important d'envisager une synthèse de l'information à plusieurs échelles, combinant à la fois l'approche administrative (régionale, départementale) et une approche par grands milieux dont la typologie reste à définir. La question du rôle des modèles d'interaction société-nature doit être éclaircie.

Noter que ce questionnaire laissait largement la possibilité de s'exprimer sous forme de commentaires, qui ont été particulièrement riches et dont il est difficile de résumer la diversité.

1.4 Synthèse des entretiens auprès des Conseils généraux

Ces témoignages ne représentent pas le point de vue officiel des Conseils Généraux.

Le premier constat à l'issue de ces entretiens est la relative **hétérogénéité des contextes** dans les différents départements, mais également la perception différenciée en fonction des acteurs interrogés. Les enjeux les plus récurrents sont **la pression foncière et la fermeture du paysage**. La sensibilisation et l'éducation du grand public, mais aussi des élus, sont des enjeux souvent cités, sans oublier le suivi des espèces et écosystèmes patrimoniaux. L'évaluation de la biodiversité en termes de services rendus est une demande forte mais est jugée prématurée, et les enjeux devraient être élargis à l'ensemble des préoccupations environnementales (politique agricole, eau, politique énergétique et de transports). Deux perspectives d'évolutions futures ressortent clairement : l'augmentation de la prise de conscience des problématiques environnementales, et l'augmentation de la pression foncière.

Les politiques environnementales menées par les départements s'inspirent généralement de la SRB et sont globalement orientées autour de trois grands axes : **la gestion, la connaissance, et la sensibilisation**. Au sein de ces politiques, les ENS font l'objet d'une place plus ou moins grande en fonction des départements.

Les **dispositifs de suivi et d'évaluation sont embryonnaires**. La seule évaluation qui existe ou qui soit en développement concerne le niveau microlocal et se fait sous forme de bilans quantitatifs. Il ressort une attente pour des bilans plus qualitatifs à une échelle macrolocale et sur le long terme, mais l'attention est attirée sur l'ambition de cet objectif dans un contexte défavorable au long terme.

Il est observé par ailleurs que **l'intérêt d'un ORB est très fortement dépendant de son mode de gouvernance**. Le risque majeur serait de provoquer un sentiment d'instrumentalisation des acteurs, qui provoquerait un rejet. S'il y a une attente de cadrage, celui-ci doit être non contraignant et élaboré collectivement.

Les entretiens n'ont pas permis d'identifier des difficultés majeures par rapport à l'accès à l'information, et les **besoins en données ne sont généralement pas très bien identifiés**. Il est observé que l'offre peut générer une demande.

Les **motivations relatives à l'ORB** sont variables selon les départements et les personnes interrogées : aider à la priorisation et à la décision, améliorer la cohérence entre les différentes échelles, fournir de la matière pour communiquer auprès des élus, mener une réflexion de fond sur le suivi et l'évaluation des actions, fournir des conseils méthodologiques, développer des synergies autour de la biodiversité, faire le pont entre la recherche et les autres acteurs, être une tribune de communication vers les médias et le grand public, être un outil de connaissance générale de l'évolution du territoire, conseiller/préconiser des actions, fournir des données fines à l'échelle parcellaire (ce dernier besoin est toutefois relativisé).

La **priorisation des thèmes d'investigation de l'ORB** serait plutôt du rôle des élus, voire de la direction générale des services. Cependant, quelques idées intéressantes sont ressorties de ces entretiens : insister sur ce qui change, insister sur les problématiques auxquelles les gens sont sensibles (biodiversité ordinaire, services écosystémiques, biodiversité domestique), bien distinguer l'évaluation des politiques publiques au niveau microlocal et au niveau macrolocal, avoir un regard

global sur le résultat collectif obtenu au delà du millefeuille administratif, décliner ces thèmes sur des entités géographiques et biologiques homogènes, privilégier l'entrée "biotope".

Globalement, les personnes interrogées semblent prêtes à **collaborer sur le plan technique** mais la question d'éventuels partenariats doit être étudiée et validée officiellement.

1.5 Bilan du site collaboratif

Pour répondre à diverses contraintes (temps, nombre d'acteurs, complexité du sujet) et par volonté de transparence et d'ouverture, il a été fait le pari d'expérimenter une démarche basée sur un site collaboratif de type wiki (www.orblr.fr). Ce type de démarche est de plus en plus utilisé car il **facilite l'écriture collaborative de documents complexes avec un minimum de contraintes**. Il donnait une place majeure aux contributions individuelles, mais était complété de discussions périphériques par groupes d'acteurs. Cependant, étant donnés les délais et le nombre d'acteurs, il a été nécessaire de répartir les moyens humains disponibles de manière assez drastique entre le travail d'animation et les autres tâches, au détriment du premier. Les acteurs les plus proactifs ont donc été privilégiés.

Un tel site permet de faire un **bilan de l'intérêt suscité par le projet sous forme de consultation du site et sous forme de contribution active**. Ainsi sur la période du 27/12/09 au 17/02/2010, soit presque 2 mois, 262 visiteurs ont parcouru le site en 465 visites. La visibilité a largement dépassé la région LR, avec des visites provenant de la plupart des régions françaises, autant de visites provenant de la région parisienne que de Montpellier, et quelques visites de l'étranger. Cet intérêt semble révéler la **demande actuelle d'information sur les indicateurs** et sur la constitution d'observatoires, essentiellement extérieure à la région.

L'utilisation des fonctions réellement collaboratives (commentaires, édition) est restée faible, ce qui peut être interprété de diverses manières. A la fin de la consultation (prolongée d'un mois), la courbe des inscriptions était encore en phase d'accélération, ce qui indique que **le site n'a pas eu le temps de dépasser sa phase de lancement**. D'autres explications peuvent être évoquées : un manque de motivation dû à d'autres priorités (manque de concret), une structuration du site trop théorique, une réticence psychologique vis-à-vis d'un outil inhabituel et/ou vis-à-vis des démarches collaboratives en général, une réduction de la contrainte (réunions), la difficulté à atteindre les acteurs pertinents dans le délai imparti, l'existence de tensions entre acteurs.

Cependant, les statistiques du site ne prennent pas en compte les contributions faites par d'autres moyens, qui ont été nombreuses, et ont en partie reposé sur l'existence du site en tant que document de travail. Le bilan de cette expérience est donc mitigé, mais il n'est pas certain qu'une autre démarche aurait eu plus de succès dans les mêmes délais et avec les mêmes moyens humains. Un certain nombre d'objectifs ont tout de même été atteints par ce biais (voir Rapport II Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs). Enfin, cette réflexion n'est pas terminée et devrait se poursuivre jusqu'à la création de l'observatoire, voire au delà.

1.6 Principales conclusions

Il ressort de cette étude qu'on peut définir quatre grands types d'attentes, voyant l'ORB :

- comme un outil privilégié de diffusion de connaissances,
- comme un outil technique de gestion et d'évaluation,
- comme un catalyseur du réseau d'acteurs,

- et comme un fournisseur de données précises.

L'information diffusée devrait présenter **deux niveaux de détail** : un niveau agrégé et un niveau détaillé. Pour répondre aux attentes des utilisateurs, l'échelle de travail devrait avant tout correspondre à leur échelle d'action. Il existe **trois grandes manières de découper le territoire** : le découpage administratif, le découpage par grandes entités paysagères (ex : la plaine, les causses), le découpage par grands types de milieux, qui peuvent être transversaux (ex : les cours d'eau, la forêt).

Les attentes vis-à-vis des questions que l'ORB doit aborder sont relativement consensuelles : être capable de montrer l'évolution de la biodiversité ; faire le lien avec les services rendus ; lorsqu'elle se détériore, être capable d'expliquer pourquoi ; évaluer la réponse de la société à ces détériorations.

La plupart des composantes de la biodiversité sont jugées dignes d'intérêt. Cependant, il a été mis l'accent sur **l'importance d'une approche intégratrice par les habitats**. Les espèces sont une composante également importante, la génétique étant considérée comme secondaire mais tout de même importante. Disposer d'un socle descriptif paraît essentiel pour permettre un diagnostic global à l'échelle du territoire, évaluer l'effet global des politiques menées sur ce territoire, et prouver la réalité de la perte de biodiversité.

La question des **services écosystémiques** semble prématurée techniquement mais un gros effort de recherche doit être fait en ce sens.

L'observatoire ne doit pas se limiter à observer des changements de la biodiversité mais doit **permettre de les interpréter**. Il faut donc diagnostiquer l'ensemble des **pressions à l'œuvre** pour chaque entité géographique considérée, chiffrer l'ampleur des phénomènes, et si possible, mesurer leur impact sur la biodiversité. Il conviendrait également de ne pas négliger les **forces motrices** qui sont des causes "ultimes" sur lesquelles les choix politiques peuvent également agir. Enfin il faudrait répertorier pour chaque pression, les politiques environnementales mises en œuvre pour y répondre.

L'évaluation des politiques environnementales est une demande générale. L'ORB devrait fournir des indicateurs à l'échelle macrolocale, et pourra proposer des conseils méthodologiques pour l'échelle microlocale. Pour chaque politique, il s'agirait de mesurer l'effort fourni, et si possible, d'évaluer l'impact obtenu sur la biodiversité. L'échelle considérée devrait correspondre à l'échelle d'application de la politique en question. Cependant, lorsqu'il existe une superposition de politiques allant dans le même sens, il sera impossible de séparer les effets de telle ou telle. Il peut alors être nécessaire de prendre du recul, afin de mesurer le résultat global d'un ensemble d'actions obtenu à l'échelle d'un territoire.

Parmi les autres besoins, de nombreuses réactions ont montré la nécessité de **se construire une culture commune sur les indicateurs** au sein du réseau d'acteurs de l'ORB. Il y a également un fort **besoin de concrétisation** pour convaincre et motiver les acteurs. Enfin, il est indispensable à ce stade de commencer à **réfléchir de manière transparente et collective au problème de la gouvernance**. Dans un premier temps, un travail de clarification des contradictions et des synergies existantes au sein du réseau semble nécessaire pour conduire à proposer un dispositif viable.

II Introduction

II.1 Rappels

II.1.1 Origine du projet

Le plan d'action « patrimoine naturel » de la Stratégie Nationale de la Biodiversité comprend la mise en place du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), mais également celle d'un Observatoire National de la Biodiversité et d'observatoires régionaux de la biodiversité, s'appuyant sur le SINP.

En Languedoc-Roussillon, suite à la publication de la Stratégie Régionale de la Biodiversité, la DREAL et la Région ont sollicité le Cemagref (UMR TETIS) pour mener l'étude de préfiguration d'un futur Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB LR). L'étude est cofinancée par la Région LR, la DREAL LR, le FEDER et le Cemagref.

Le Languedoc-Roussillon appartient à un des points chauds de biodiversité d'importance mondiale (le pourtour méditerranéen) et est considéré, avec la région PACA, comme une des régions de France métropolitaine ayant le plus haut niveau de biodiversité. Il présente donc une forte responsabilité en matière de conciliation des enjeux écologiques avec les activités humaines. La création d'un ORB, outre sa fonction de valorisation et de bilan des connaissances existantes (éparpillées, lacunaires et souvent difficiles d'accès), a pour objectif d'augmenter le niveau de prise en compte des problématiques liées à la biodiversité dans les processus de décision à l'échelle régionale, par l'apport d'information à caractère stratégique.

II.1.2 Pilotage

Le projet ORBLR se veut participatif et multi-partenarial. Son pilotage est assuré par :

- un **comité de pilotage** (*DREAL LR, Région LR, CSRPN, CEMAGREF, Conseil Général de l'Aude, Conseil Général du Gard, Conseil Général de l'Hérault, Conseil Général de la Lozère, Conseil Général des Pyrénées Orientales, Office National des Forêts – Direction territoriale Méditerranée, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Direction interrégionale, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques– Délégation Inter Régionale de Montpellier, Inventaire Forestier National, Conservatoire Botanique National Méditerranéen, Parc National des Cévennes, Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Fédération Régionale des Chasseurs, Tour du Valat, Réseau des Gestionnaires des espaces Naturels Protégés*) chargé de valider les grandes orientations de l'observatoire. Le comité de pilotage s'est réuni le 25 juin 2009.
- le **CSRPN** du Languedoc-Roussillon, chargé de discuter et valider les choix de l'observatoire sur le plan scientifique. La question de l'ORB a été traitée en CSRPN lors de l'atelier du 26/11/2008, ainsi que lors des séances plénières des 30/01/2009, 04/05/2009 et 21/09/2009.
- un **comité technique** (*DREAL LR, Région LR, CEMAGREF, président du CSRPN ou son représentant*), chargé de répondre aux questions techniques intermédiaires. Ce comité s'est réuni deux fois : le 12/01/2009 et le 15/10/2009.

II.1.3 Grandes lignes du projet

II.1.3.1 Objectifs

Trois objectifs généraux ont été définis (*CR du Comité de Pilotage ORB, juin 2009*) :

1. **évaluer l'état et suivre les évolutions de la biodiversité régionale,**
2. **mettre à disposition des décideurs et des citoyens une information claire et synthétique sur la biodiversité pour favoriser la mobilisation en faveur de sa préservation,**
3. **fournir des éléments d'évaluation des impacts des politiques publiques, des aménagements et des pratiques de gestion sur la biodiversité à l'échelle régionale.**

Ces objectifs impliquent une **fonction de communication/vulgarisation** visant à faire comprendre et faire prendre conscience des enjeux de la biodiversité. Ils impliquent également une **fonction d'alerte** et une **fonction d'évaluation des politiques publiques**.

II.1.3.2 L'ORB et l'acquisition de données

Le projet se base en priorité sur la **valorisation des connaissances existantes**, qu'il s'agit dans un premier temps d'inventorier et de rassembler pour pouvoir les mettre en perspective à l'échelle régionale. Bien que l'ORB n'ait pas vocation à réaliser ou financer des programmes de monitoring de la biodiversité, la vision globale qu'il fournira de l'information disponible à l'échelle régionale doit permettre d'**identifier les lacunes** à combler en termes de connaissances.

Pour la phase d'inventaire des données naturalistes existantes, l'ORB a vocation à s'appuyer largement sur le **Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) régional**. Le SINP est également l'outil dédié pour la définition des modalités de partage de ces données. L'ORB devra néanmoins faire appel à d'autres sources de données environnementales et socio-économiques, notamment pour la mise en perspective des changements d'état de la biodiversité avec les facteurs responsables de ces changements.

II.1.4 L'étude de préfiguration

L'étude de préfiguration a pour but de préciser le projet d'observatoire. Elle est composée d'un certain nombre d'étapes. Un des premiers objectifs était de réaliser un **inventaire de l'existant**. Ainsi, ont été réalisés :

- un **inventaire des expériences de type observatoire**, à différentes échelles, de manière à clarifier le concept d'observatoire de la biodiversité, et à mieux situer le projet régional au sein de cette diversité ;
- un premier **bilan des enjeux régionaux en matière de biodiversité**, sur la base de divers documents institutionnels existants, de l'échelle régionale à l'échelle internationale, ayant pour but de faciliter la définition des questions institutionnelles à traiter par l'observatoire ;
- un **bilan des indicateurs existants** relatifs à ces enjeux, à l'échelle européenne (*Streamlining European Biodiversity Indicators 2010*), nationale (indicateurs issus de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité), et issus d'autres expériences.

Le second objectif était de mieux **définir les attentes et les besoins des acteurs et utilisateurs potentiels de l'observatoire au niveau régional**. C'est l'objet de ce rapport.

Le troisième objectif est de mener une **réflexion exploratoire, plus technique, sur le contenu** possible et souhaitable de l'ORB. Il s'agit dans un premier temps de réfléchir aux possibilités et à la pertinence d'une déclinaison régionale des indicateurs européens et nationaux, et dans un second temps, de dresser un panorama des possibilités d'indicateurs complémentaires à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon. Cet objectif fait l'objet d'un second rapport³.

Le quatrième objectif de l'étude de préfiguration est d'**élaborer une maquette et des scénarii d'observatoires**, précisant les types de structure possibles, les partenariats possibles, le mode de gouvernance, et mettant en adéquation les services, types d'outils et produits envisagés pour l'observatoire avec différentes fourchettes budgétaires. Cette phase n'a pas encore débuté.

L'étude de préfiguration sera suivie d'une **étude de programmation** sur la base du choix d'un scénario.

II.2 Nécessité d'un bilan des attentes des acteurs

La sphère de la biodiversité a pour caractéristique de rassembler un **grand nombre d'acteurs** ayant chacun leur représentation du monde, leurs objectifs et leurs conflits d'intérêt, tant sur les plans financier, que social et/ou moral. De plus, le **niveau régional est un niveau intermédiaire** entre l'action locale, dont il reste relativement proche, et le pouvoir central. Par conséquent, la construction d'un observatoire régional repose sur le croisement de deux démarches :

- une **démarche descendante** visant à répondre aux objectifs stratégiques fixés à une échelle supérieure à celle de la région, assurant une certaine homogénéité des initiatives,
- et une **démarche ascendante** ayant pour but d'assurer l'adhésion au projet des acteurs locaux, sans laquelle aucune démarche participative ne peut exister.

Le réel défi d'un tel projet se trouve donc dans la rencontre et la conciliation de ces deux approches.

Concernant l'approche descendante, nous avons vu qu'un **bilan des enjeux institutionnels** a été réalisé, sur la base des documents existants tels que la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le Profil Environnemental du Languedoc-Roussillon, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Languedoc-Roussillon, mais également, à une échelle supérieure, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, et au niveau international, le Plan Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique. Cette approche trouve sa suite logique et plus concrète dans la volonté de **déclinaison des indicateurs nationaux et européens** existants à l'échelle régionale (voir le Rapport II Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs).

A ce stade de l'étude, il restait en revanche **nécessaire de mieux connaître les attentes et les besoins des acteurs locaux** de la biodiversité, potentiellement acteurs de l'ORB (fournisseurs de financements, de données, de savoir-faire, etc), et potentiellement utilisateurs des produits de l'ORB, de manière à pouvoir les intégrer en amont de la construction de l'observatoire.

Encore fallait-il pouvoir accéder à ces attentes. Les acteurs ont disposé de quatre moyens d'expression au cours de cette étude :

1. la possibilité d'exprimer ses attentes existe déjà pour un certain nombre d'acteurs au travers de leur participation au **comité de pilotage**, au **CSRPN** et au **comité technique** ;

³ Popy, S. (2010). Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs. Etude de préfiguration d'un Observatoire Régional de la Biodiversité pour le Languedoc-Roussillon. Cemagref, Montpellier, 380 p.

2. par ailleurs il a été souhaité d'**ouvrir plus largement la consultation** à l'ensemble des acteurs, dans une démarche de démocratie participative. Étant donné le nombre d'acteurs potentiels, les moyens humains disponibles et les délais accordés, il n'était cependant pas envisageable de réaliser des entretiens directs avec tous les acteurs. Un **questionnaire** a donc été mis en ligne sur le site web www.orblr.fr ;
3. des **rencontres ciblées avec des personnels des Conseils généraux** ont eu lieu, en complément, à la demande du comité technique de l'ORB ;
4. le **site web www.orblr.fr**, au delà de sa fonction d'information sur le déroulement de la réflexion, constituait également un espace d'expression de par la possibilité de faire des commentaires et de participer à la rédaction du document final.

Ce rapport fait un bilan de l'expression des attentes et besoins recueillis par les modes 2, 3 et 4.

III Enquête en ligne

III.1 Questionnaire

Il se composait :

1. d'une partie introductive (identification : vous, votre structure, confidentialité des réponses, représentativité)
2. de questions générales (que pensez-vous de l'initiative ORB, des objectifs de l'ORB, de la cible de l'ORB, vos motivations particulières, votre participation éventuelle)
3. de questions ciblées (si vous gérez des indicateurs..., si vous gérez des données...)
4. d'une partie visant à hiérarchiser/commenter/compléter les questions que pourrait traiter l'ORB
5. d'une partie sur les produits de l'observatoire, la communication

Le questionnaire (voir ANNEXE A) a été élaboré par l'auteur de ce rapport et soumis aux membres du comité technique de l'ORB avant publication sur le site web www.orblr.fr. Il pouvait être rempli en ligne (formulaire *Google Documents*), mais une version pdf téléchargeable a également été mise en ligne à la demande de certains utilisateurs.

III.2 Participation

Des invitations à remplir le questionnaire ont été envoyées par courrier électronique dans la première quinzaine de novembre 2009, complété dans la plupart des cas d'un courrier postal, à environ 300 personnes, représentant environ 140 organismes (administrations, organismes publics de gestion, associations naturalistes, organismes de recherche et d'enseignement, bureaux d'études, opérateurs Natura 2000, membres du COPIL ZNIEFF, membres du COPIL ORGFH, porteurs ENS de l'Aude, porteurs du CELRL, membres du CSRPN, réserves naturelles et parcs, syndicats mixtes, communautés de communes etc.).

Le délai de réponse initialement fixé au 15 décembre a été prolongé jusqu'au 15 janvier, soit une durée totale d'environ 2 mois.

34 réponses ont été saisies en ligne ou renvoyées au format papier, soit un taux de participation de 24% par rapport au nombre d'organismes.

III.3 Résultats

III.3.1 Avertissements

III.3.1.1 Exploitation des questions ouvertes

Il a été choisi de laisser la possibilité de s'exprimer assez librement par des questions ouvertes, en complément de la plupart des questions fermées. L'ensemble des réponses à ces questions ne peut pas toujours être retranscrit tel quel (redondances, longueur). Par conséquent, ces réponses sont parfois synthétisées et reformulées par l'auteur du rapport. Ce travail de synthèse comporte

nécessairement une part de subjectivité, malgré les précautions prises pour rassembler au mieux les réponses redondantes, et ne pas négliger les réponses minoritaires.

III.3.1.2 *Exploitation statistique des questions*

Un système de notation à 5 niveaux (-2 -1 0 +1 +2) a été utilisé dans bon nombre de questions, permettant de nuancer les choix d'items et de calculer une note moyenne. L'analyse des réponses fournit des **barres d'erreur** qui représentent l'**intervalle de confiance à 5%** de la note moyenne attribuée par les personnes interrogées.

L'échantillonnage ne pouvant être considéré comme très représentatif de l'ensemble de la communauté des acteurs / utilisateurs potentiels de l'ORB, il ne semble pas raisonnable de tirer des conclusions tranchées. Effectuer des **tests statistiques** de comparaisons de moyennes aurait peu de sens ici, c'est pourquoi ils ne sont pas fournis.

Etant donné le nombre de réponses, il n'est pas non plus envisageable de faire des analyses croisées (analyse des réponses en fonction du type de structure, par ex.).

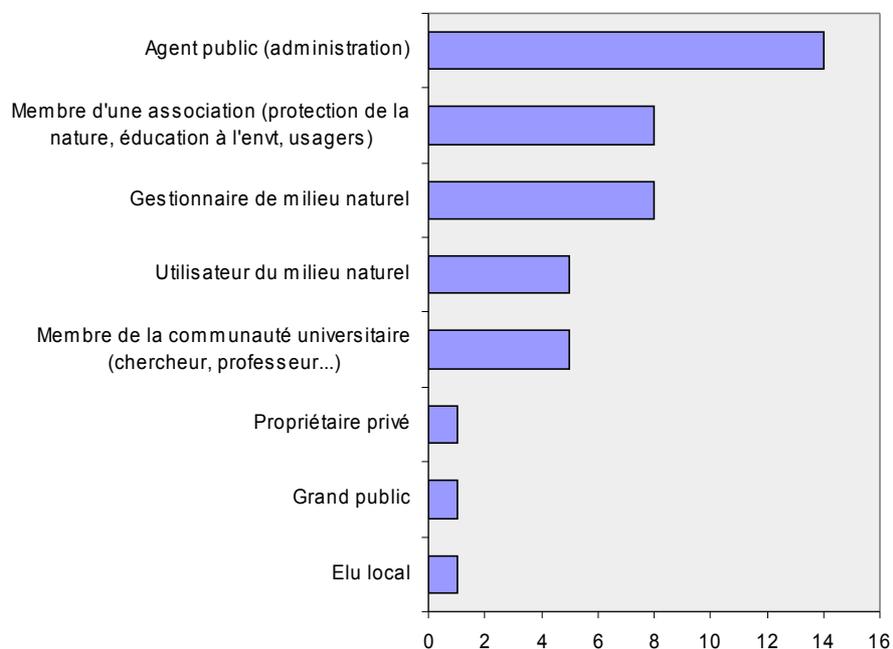
III.3.1.3 *Confidentialité*

14 personnes sur 34 ont souhaité que leurs réponses restent confidentielles. L'anonymat de ces personnes est respecté dans ce compte-rendu.

18 personnes sur 34 se sont exprimées *au nom de leur organisme et de manière non confidentielle* (Fédération Aude Claire, Association Emarginatus, Agence des aires marines protégées, Région LR, PNRPC, DREAL, Association L'Arbre aux Abeilles, Eid-Méditerranée, Association Les Ecologistes de l'Euzière, PNR du Haut Languedoc, Syndicat mixte du bassin de Thau), ce qui peut permettre une analyse individuelle des réponses de chaque structure. Ces données ont pour l'instant été réservées à un usage interne et ne figurent pas dans ce rapport.

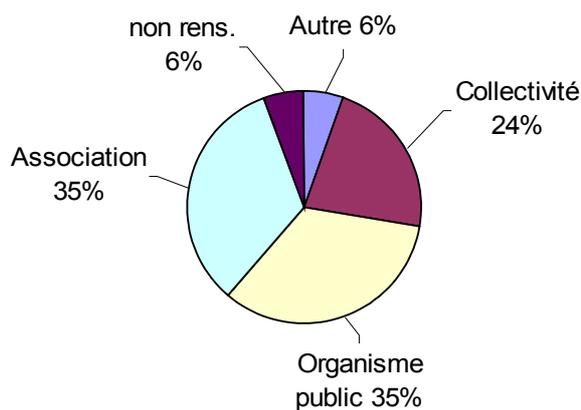
III.3.2 Description de l'échantillon

III.3.2.1 Catégories socio-professionnelles



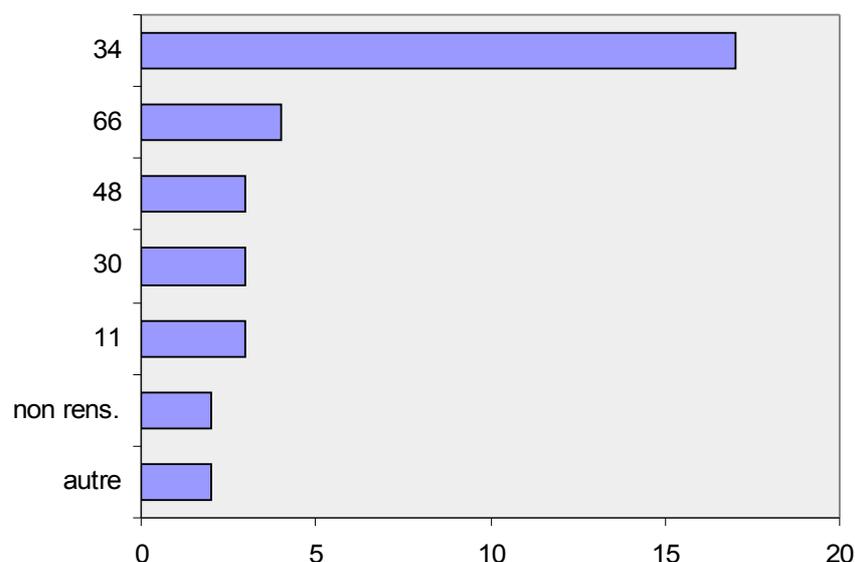
Noter que plusieurs catégories prévues n'ont pas répondu au questionnaire : les aménageurs privés et les bureaux d'étude.

III.3.2.2 Statut des organismes représentés



On notera l'absence des entreprises privées dans l'échantillon (aménageurs, bureaux d'études).

III.3.2.3 Origine géographique des réponses



III.3.3 Questions générales

III.3.3.1 Que pensez-vous, en quelques mots, de l'initiative de créer un Observatoire Régional de la Biodiversité ?

C'est une bonne/très bonne/excellente initiative (n=14), indispensable (6), pertinente (3), importante (2), intéressante (2), utile (1), attendue depuis de nombreuses années (1), incontournable (1).

Pourquoi ?

Aller vers une gestion plus durable (n=6), rassembler/mutualiser les connaissances (6), être une aide à la gestion et à la décision (5), évaluer l'impact des politiques (5), savoir ce qu'il se passe sur le territoire (2), recenser les actions/idées exemplaires (2), synthétiser l'information (2), être un lieu de partage et d'échange (2), effectuer des rapportages pertinents (1), suivre la biodiversité patrimoniale (1), impliquer les politiques (1), homogénéiser les méthodes de travail de manière concertée (1), assumer la responsabilité régionale en matière de biodiversité (1), avoir une fonction d'alerte (1), sensibiliser et éduquer (1), permettre d'accéder aux données (1), favoriser le débat citoyen (1), stimuler des initiatives dans le monde de la recherche relativement aux indicateurs (1).

Conditions émises :

- atteinte des objectifs affichés (2)
- associer les associations de protection de la nature (1), être le plus ouvert possible (1), tenir compte en priorité des dynamiques locales et s'appuyer sur elles (1)
- être pragmatique (1)
- avoir des indicateurs fiables et reproductibles (1)
- définir un état initial (1)

- les données doivent être des données brutes par communes (1)
- aller au delà du descriptif (1)
- s'appliquer à l'échelle de la région méditerranéenne (y compris Catalogne et Ligurie) et non à une région administrative
- ne pas oublier de communiquer fortement sur l'existence du projet
- compléter le point de vue régional par un point de vue par grands types de milieux (littoral, piémont, etc)
- être un outil simple d'utilisation (1)

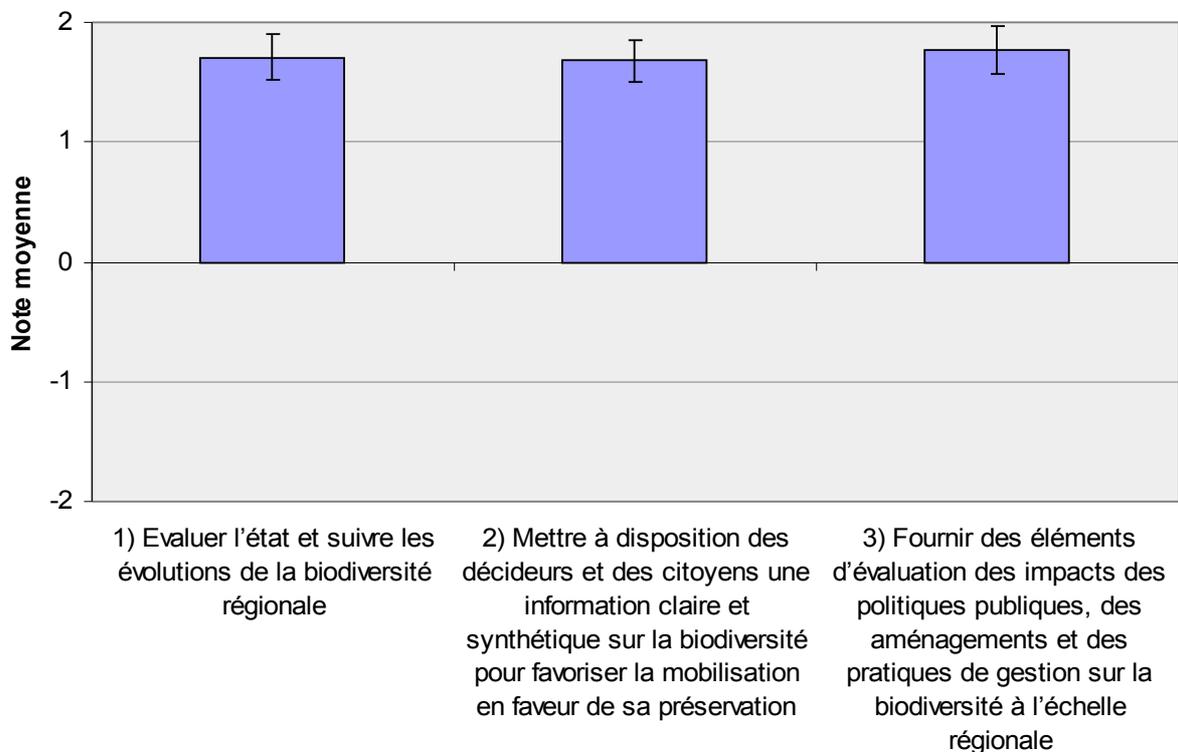
Suggestions :

- intégrer la *géodiversité*
- tenir compte du témoignage des utilisateurs de la nature (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs)

Dans deux cas, pas de réponse car trop impliqué dans le projet.

III.3.3.2 Quelle importance accordez-vous à ces trois objectifs ?

La question demandait de donner une note entre -2 (aucune importance) et +2 (très important), 0 étant sensé représenter un point de vue neutre. Le graphique représente la réponse moyenne pour chaque question et son intervalle de confiance à 5%.



Les trois objectifs sont jugés très importants. L'absence de différence significative suggère que les trois objectifs sont considérés comme ayant une importance égale.

La plupart des commentaires sur cette question observent qu'il est difficile de prioriser et qu'il y a un relatif consensus sur ces objectifs, qui restent cependant très vagues. Cette question suscite néanmoins des réactions :

Quelqu'un observe que ces trois objectifs *"sont imbriqués et indissociables car ils fonctionnent en boucle : l'information des décideurs et citoyens doit permettre d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs pratiques, ces pratiques doivent être évaluées pour vérifier leur impact sur la biodiversité, le résultat final attendu étant une évolution positive de la biodiversité"*.

Concernant l'objectif 1 (décrire) :

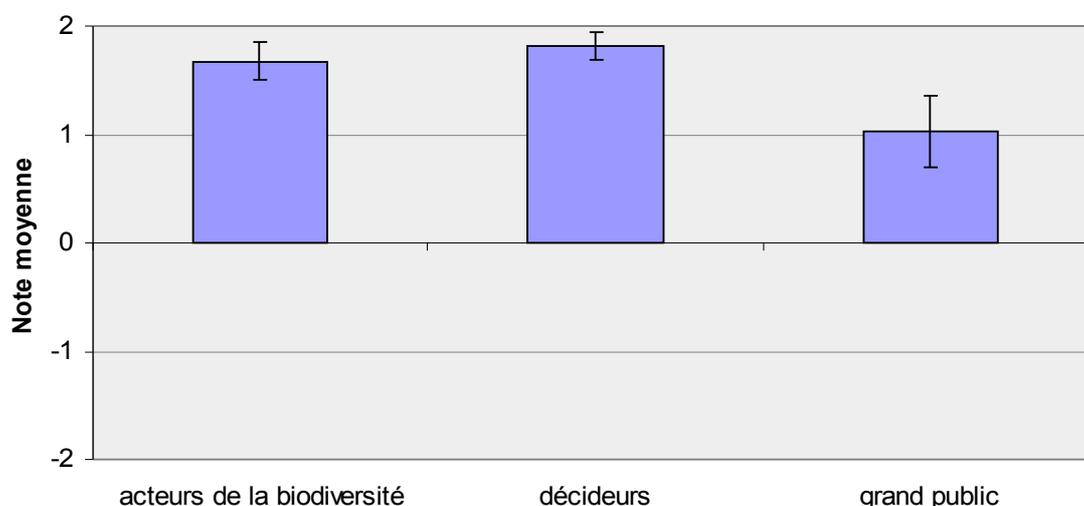
- une personne remarque que pour préserver la biodiversité *il faut d'abord la connaître*, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il s'agit donc implicitement de l'objectif premier et incontournable d'un observatoire, avant tout autre.
- une autre observe que *cet objectif nécessitera un lien très fort entre le monde de la recherche et celui des associations naturalistes, généralement détentrices des données de terrain.*
- cet objectif pose la question de la *nécessité de former des naturalistes aux méthodes modernes de la systématique.*
- une personne recommande de *prendre en compte l'ensemble de la biodiversité, pas uniquement la biodiversité patrimoniale, qui reflète un choix arbitraire de la société et qui pourrait changer dans le futur.*

Concernant l'objectif 2 (synthétiser et diffuser), l'attention est attirée sur le *risque que comporte la diffusion d'un contenu très simplifié à destination des décideurs et du grand public, qui peut entraîner des discours faux car beaucoup trop englobants.* Une autre personne trouve la formulation de cet objectif assez partisane (manque d'objectivité).

Concernant l'objectif 3 (évaluer) :

- une personne observe qu'il est *"littéralement impossible à réaliser du fait de la nature même du sujet [...] Le sujet est de l'ordre du mythe et de l'action de communication politique, et ne peut en aucun cas se faire à l'échelle d'une région"*.
- une autre observe que *les évaluations doivent être effectuées par un organisme indépendant des collectivités ou de l'Etat.*
- un professionnel auprès d'une collectivité trouve *primordial d'avoir des éléments sur la biodiversité pour montrer quel impact les décisions politiques peuvent avoir sur la biodiversité, pour en tirer des enseignements et ne pas reproduire les mêmes erreurs.*

III.3.3.3 Quelle importance accordez-vous aux trois grandes cibles potentielles de l'ORB ?



Les notes moyennes attribuées aux deux premières cibles sont équivalentes. En revanche, la note attribuée au grand public est significativement plus faible. Cependant, les avis divergent sur l'importance de cette cible comme le montre son intervalle de confiance plus grand et la teneur des commentaires associés à cette question, d'un extrême (*aucun intérêt du grand public pour une lecture aussi fine*) à l'autre (*le grand public est à la fois décideur et acteur, il y a urgence à former et informer les citoyens pour faire évoluer dans le bon sens les politiques*).

L'ensemble des contributions ne peut être retranscrit ici, cependant un commentaire recentre bien l'ensemble du débat : *"Il s'agit plus d'un ordre de priorité d'action (vers quelle cible orienter l'outil ORB), plutôt qu'un ordre d'importance. Dans un premier temps, la sphère des décideurs et la sphère technique et scientifique sont ciblées. A terme, l'outil devra bien sûr évoluer pour être plus proche du grand public (ce qui suppose une autre approche en terme de communication et de pédagogie)."*

Il est ainsi suggéré par ailleurs que les trois cibles requièrent **3 niveaux de communication** des résultats de l'ORB.

- **Acteurs de la biodiversité** : une communication relativement complète et solide scientifiquement
- **Décideurs** : une communication simple, facile à retenir, mais pas trop englobante pour éviter les approximations fausses (c'est sûrement la communication la plus dure à effectuer)
- **Grand Public** : documentation simple du type *"baromètre de la Nature"* (Cf Terre sauvage)

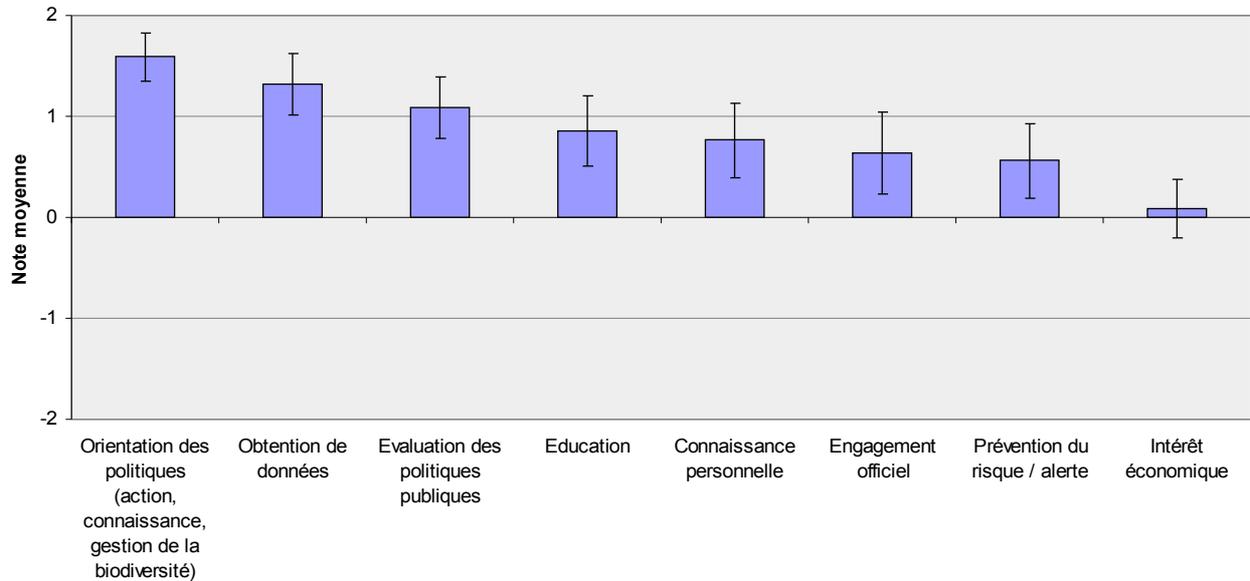
Il est cependant observé (à plusieurs reprises) que le **public scolaire** est une cible primordiale, et que ce type de public pourrait demander une 4ème forme de communication, sauf s'il est imaginé que certains acteurs de la biodiversité se fassent le relais vers cette cible.

Une personne observe cependant que *"ces catégories sont très larges et disparates. Elles ne pourront pas toutes être touchées. Il faut donc plus cibler."*

III.3.3.4 Pensez-vous que l'ORB puisse apporter quelque chose dans le cadre de vos activités ?

La réponse est oui dans 100% des cas.

III.3.3.5 Si oui, quelles sont vos motivations concernant l'ORB ?



Les résultats à cette question sont certainement biaisés par les catégories socio-professionnelles des personnes ayant répondu au questionnaire. En particulier, aucun bureau d'étude, entreprise, aménageur n'a répondu, or il est possible que l'ORB ait un impact économique (positif ou négatif) sur ce type d'acteurs. Malgré l'absence de réponse de cette catégorie d'acteurs, on pourra s'étonner de la place donnée à "l'obtention de données". **Il ne faut cependant pas confondre information (un indicateur est une donnée) et données brutes.**

L'option "connaissance personnelle" ne se situe pas sur le même plan que les autres propositions mais a été ajoutée de manière à donner une place / canaliser la motivation strictement personnelle de la personne enquêtée.

Commentaires (synthétisés) :

Au sujet de la priorisation, une personne souligne que *tous ces thèmes sont importants*, et qu'il est *difficile de les hiérarchiser*. Une autre attend que l'ORB dégage des priorités, renvoyant donc la question à l'ORB lui-même. Ce type de réponse tend à légitimer une expertise interne au projet ORB et souligne les limites de la consultation.

Trois commentaires insistent en revanche sur *l'importance de la notion d'alerte et de prévention* : l'ORB ne doit pas se contenter de constater les dégâts, mais doit permettre d'établir des priorités en matière de critères d'attribution des aides publiques, d'orientation des sujets d'études, et de sensibilisation des acteurs locaux du territoire, de manière à prévenir l'érosion de la biodiversité. Ces observations ne reflètent cependant pas les votes de la majorité des enquêtés (la fonction d'alerte vient en avant-dernière position).

Autres attentes exprimées :

- améliorer la connaissance des pressions qui affectent la biodiversité
- fournir des financements pour effectuer des expériences de conservation
- au niveau méthodologique, être pragmatique, utiliser comme indicateurs des espèces communes (comme le chêne vert).

III.3.3.6 Souhaitez-vous être informé de la progression de l'étude ORB LR ?

La réponse est oui dans 100 % des cas.

III.3.3.7 Si oui, sous quelle forme, à quel moment/fréquence ?

Forme : par courriel (newsletter) (21 réponses), par site internet (8), courrier (2), réunions (4), séminaires (2), colloques (1), hors-séries exceptionnels (1)

Fréquence : tous les trimestres (10), à chaque grande étape/progression/mise à jour (6), une fois par an (3), tous les mois (2), tous les semestres (2), le plus souvent possible (1), régulièrement (1)

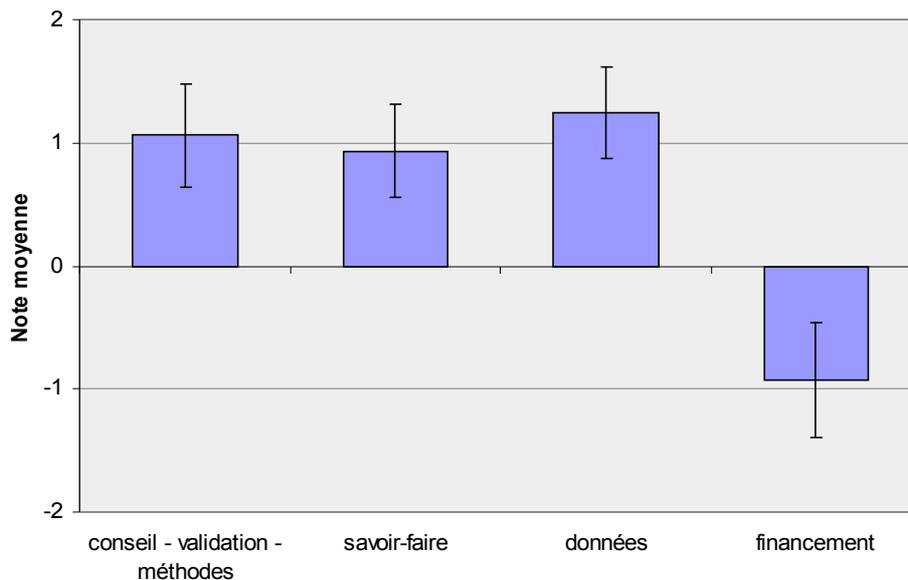
La majorité des personnes interrogées semblent préférer une information par **newsletter trimestrielle**.

III.3.3.8 Souhaitez-vous être consulté dans le cadre de la réflexion sur les indicateurs de l'ORB LR ?

Oui (28) Non (3) Dépend du thème (3) Dépend de la fréquence (1)

La grande majorité des personnes interrogées sont ouvertes à la consultation.

III.3.3.9 De quelle manière pourriez-vous envisager de participer au futur observatoire ?



III.3.4 Questions pour les acteurs qui gèrent des indicateurs (n=21)

III.3.4.1 Pensez-vous qu'un lien puisse être établi avec l'ORB ? Lequel ?

Trois grands types de réponses sont faites :

- **oui en tant qu'acteur**, par la fourniture de données qui pourraient être utilisées par l'ORB (échelle correspondant au territoire d'intervention de l'acteur et sur ses thématiques propres) (n=14)
- **oui en tant que demandeur/utilisateur** pour répondre à certaines attentes : pouvoir répondre à des questions posées par les services techniques ; Souhait de certains acteurs d'effectuer des comparaisons entre leur échelle locale et l'échelle régionale (n=2)
- **non** tant que le contenu de l'ORB n'est pas mieux défini (n=2)

III.3.4.2 Attendez-vous un cadrage régional de vos indicateurs ?

Précisions apportées :

Un acteur gestionnaire propose de décliner localement les indicateurs proposés par l'ORB, alors qu'un autre considère que l'ORB permettra de mieux préciser un certain nombre d'indicateurs de suivis qui ont été proposés en interne en fonction des réflexions collectives.

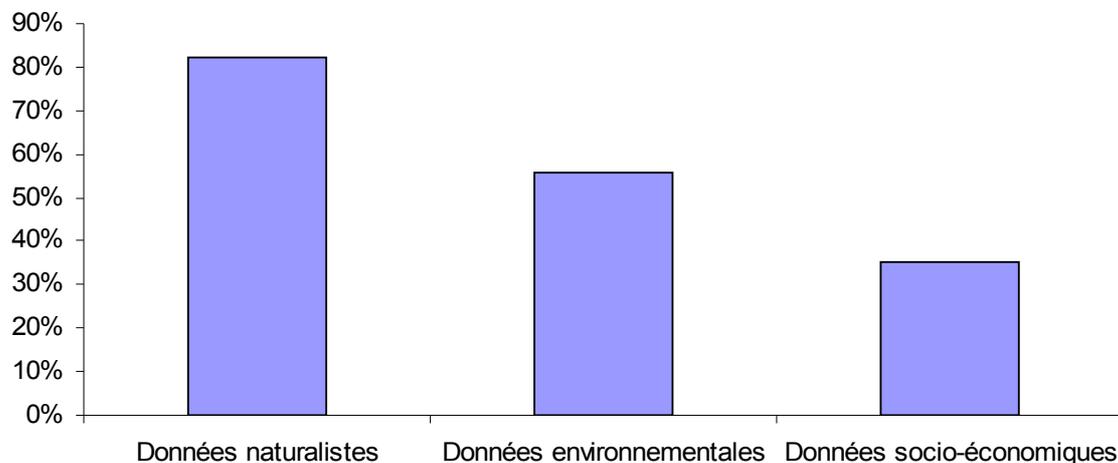
Une personne remarque que les indicateurs utilisés par sa structure sont la plupart du temps *issus de protocoles nationaux déjà validés*, mais que de nouveaux indicateurs complémentaires, proprement régionaux, pourraient être utiles.

Une autre remarque qu'*un tel cadrage ne devrait pas constituer un point de simplification au risque de perdre des informations collectées par le passé. Le cadrage régional doit être assez souple pour ne pas casser les initiatives existantes.*

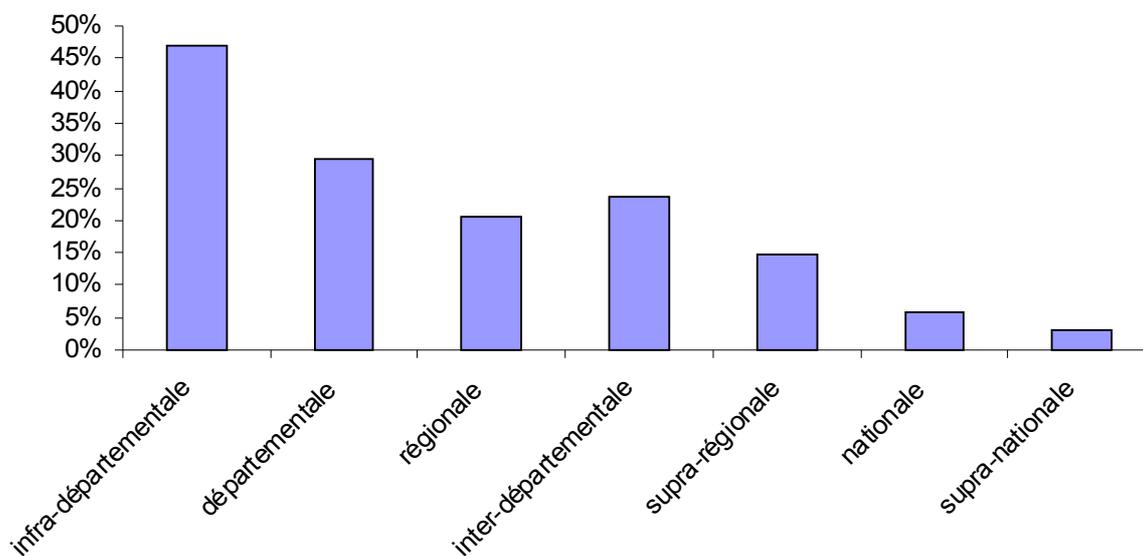
Enfin, pour une dernière personne, ce cadrage s'applique avant tout aux données (protocoles, bases de données) *pour faciliter la mutualisation et éviter un travail supplémentaire* (donc relèverait plutôt du SINP).

III.3.5 Questions pour les acteurs qui gèrent des données (n=29)

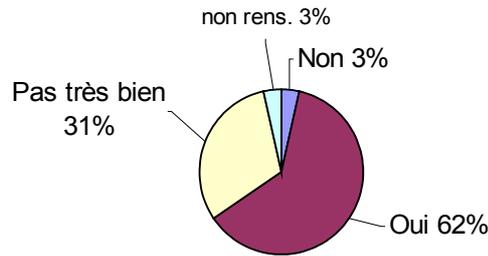
III.3.5.1 Quel type de données ?



III.3.5.2 A quelle échelle ?



III.3.5.3 Comprenez-vous le lien entre SINP et ORB ?



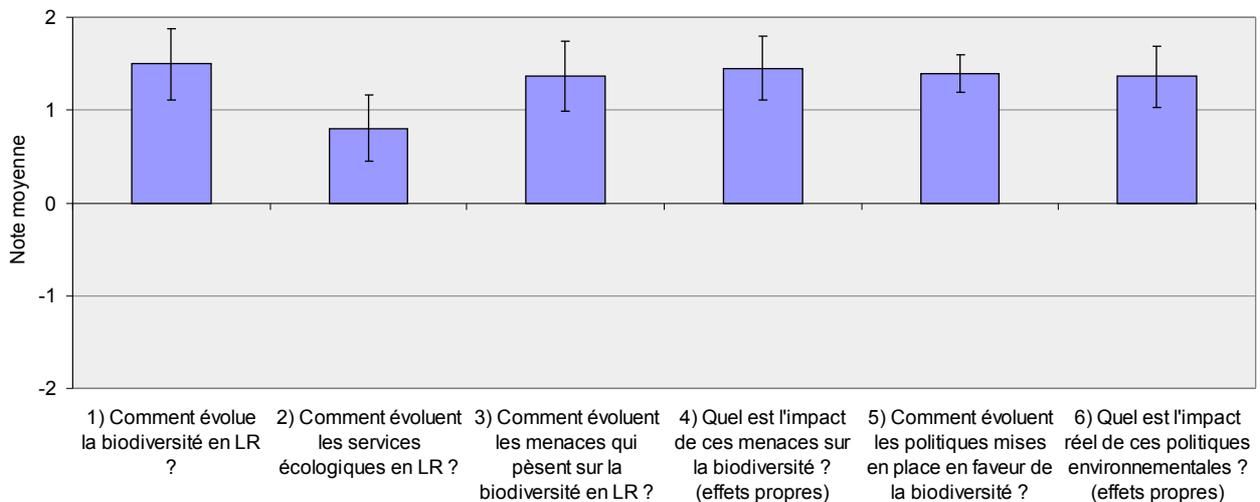
III.3.5.4 Etes-vous engagé dans des démarches de coordination - inventaire - structuration de vos bases de données (SINP, OREME etc.) ?



III.3.6 Questions à traiter en priorité par l'ORB

III.3.6.1 Hiérarchisation par grandes catégories de questions

Un certain nombre de grandes catégories de questions ont été identifiées dans le cadre de l'étude de préfiguration sur la base des expériences existantes, et en particulier sur les documents institutionnels internationaux, européens et nationaux sur le sujet. Il s'agissait dans un premier temps de hiérarchiser ces grandes questions pour savoir si elles éveillaient toutes le même degré d'intérêt au niveau régional.



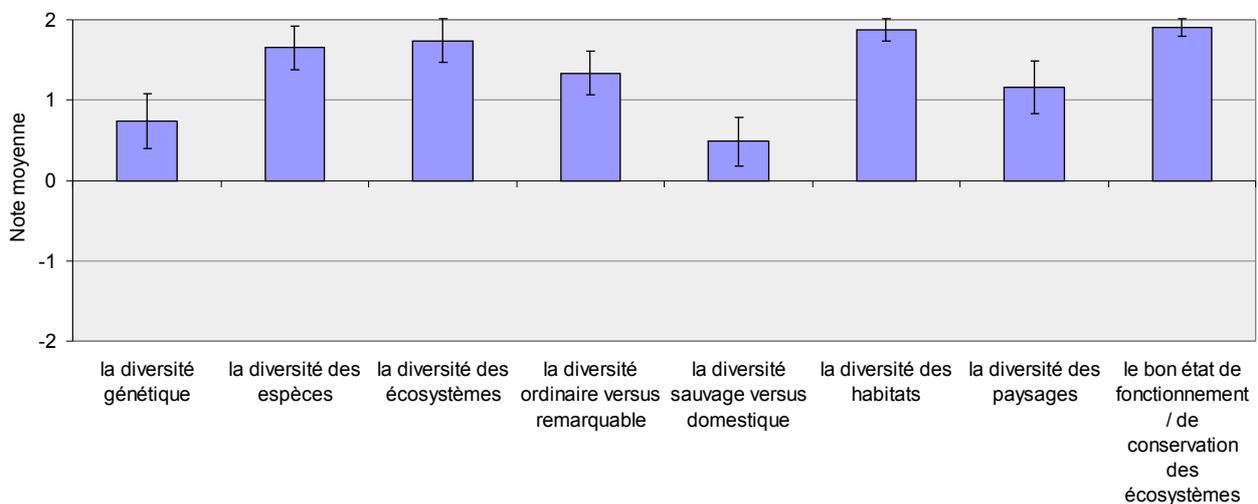
Toutes les questions sont considérées comme d'égale importance par les personnes interrogées, sauf la question des **services rendus**⁴ par la biodiversité qui est considérée comme secondaire.

Commentaires :

1. *La question des services écologiques est fondamentale pour l'avenir. Cependant, ce sujet n'est pas assez mûr à ce jour pour constituer une priorité pour l'Observatoire. Un important travail serait à conduire en préalable sur ces thématiques.*
2. *Priorisation impossible, mettant en évidence les lacunes de notre approche gestionnaire du vivant. / La présentation de telles questions (évaluatives) doit s'accompagner de la présentation de critères d'évaluation et de leurs indicateurs. / Tout est interdépendant et donc de même importance !*
3. *Plus que de menaces il faut parler d'effets sensu stricto*
4. *J'aimerais qu'en premier lieu, on évalue sérieusement **les changements de diversité liés à l'évolution des milieux**. Est-il bien vrai que la maturation des écosystèmes forestiers, que l'on qualifie de fermeture des milieux est un facteur de baisse de diversité ? N'est-ce pas plutôt un mécanisme plus difficile à observer, selon lequel les espèces développeraient des stratégies d'adaptation, en se déplaçant, en se raréfiant (sans disparaître), ...?*

III.3.6.2 Les composantes de la biodiversité à suivre en priorité

"Comment évolue la biodiversité ?" est la question de base à laquelle doit répondre un observatoire de la biodiversité, pour mériter le nom d'observatoire. Néanmoins la biodiversité se décline en nombreuses catégories et sous-catégories (parfois appelées *composantes* de la biodiversité). Il s'agissait ici de les hiérarchiser.



Dans le triptyque classique diversité génétique / spécifique / écosystémique, **la diversité génétique est considérée comme secondaire**, alors qu'elle est considérée comme de plus en plus prioritaire dans le milieu scientifique et à l'échelle internationale.

4 Les expressions "services rendus par les écosystèmes", "services écologiques" et "services écosystémiques" sont considérées comme interchangeable. Ce sont des processus naturels utiles aux populations humaines sans qu'elles aient à agir pour les obtenir.

Ce qui ressort le plus de cette question est que c'est **la biodiversité vue sous l'angle des habitats** qui est la plus importante aux yeux des personnes interrogées, devant la diversité spécifique. L'évaluation de **l'état des écosystèmes** fait également la quasi unanimité.

Une vision à **l'échelle des paysages** est jugée importante mais moins prioritaire que l'approche par habitats.

La prise en compte de la **diversité ordinaire** est également jugée importante vis à vis de la diversité remarquable.

Enfin, la **diversité domestique** est considérée comme secondaire par les personnes ayant répondu au questionnaire, mais a tout de même une note positive.

Commentaires :

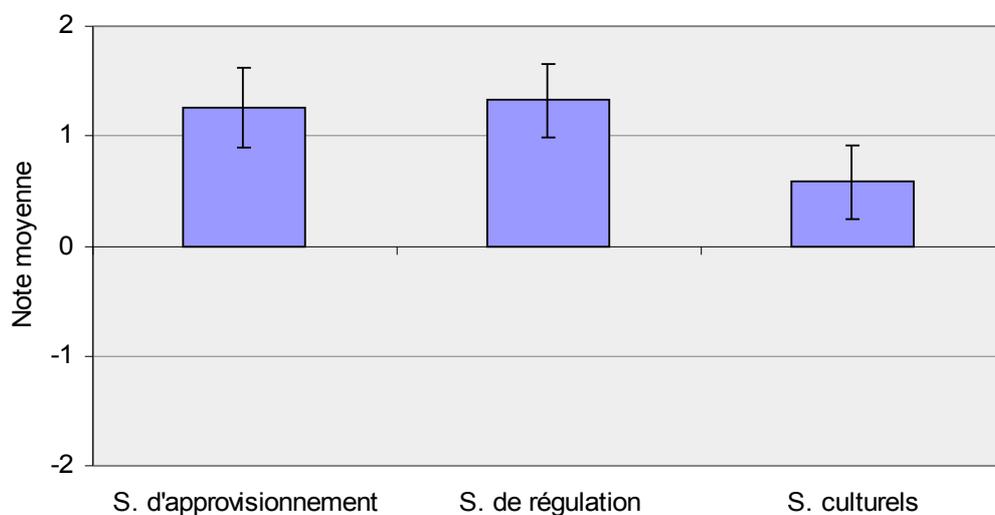
- *Il s'agit notamment [pour l'ORB] de définir pour ces grands ensembles **quelles sont les priorités en terme d'observation** (à partir des enjeux, des données disponibles ou à acquérir...).*
- *La question de l'état de fonctionnement / de conservation devrait être sous-jacente à toutes les questions posées. Il nous semble indispensable de **se focaliser sur quelques "cibles"** seulement et avec un nombre de critères limités. Ces "cibles" pourraient être définies par **régions naturelles** (26 identifiées dans la région, disponibles sous SIG) et concerner un certain nombre d'habitats naturels considérés comme patrimoniaux (du fait des espèces qu'ils hébergent), pour lesquels nous avons une responsabilité et qui seraient susceptibles d'évoluer dans les années qui viennent.*
- *Il me semble que la diversité génétique doit passer avant la diversité des espèces (aujourd'hui la notion d'espèce devient assez confuse). Il en est de même pour la diversité des habitats. **Diversité génétique et diversité des habitats sont en amont de tout le reste.** Pour les paysages je n'ai jamais été convaincu, ce n'est qu'une lecture subjective de notre environnement.*
- ***Manquent les aspects fonctionnels** qui sont de plus en plus présents en gestion (notamment pastorale, feux ...). Encore une fois il faut éviter les termes partisans ("bon" fonctionnement n'a pas de sens scientifique)*
- ***L'ORB devra tôt ou tard intégrer la biodiversité domestique dans ses préoccupations.** Nous pourrions alors contribuer à l'élaboration d'indicateurs et d'outils de monitoring de cette biodiversité, par une mobilisation technique de notre communauté scientifique et par celle des différents acteurs de la biodiversité des plantes cultivées (IRD).*
- *La question peut se poser à des **niveaux spatiaux inférieurs à la région** : par grands habitats par exemple ou grande zone géographique ou écologique, etc...*

III.3.6.3 La question des services rendus par les écosystèmes

L'approche de la biodiversité sous l'angle des services rendus tente de traduire la biodiversité en termes de bien-être humain, dans un but de communication et de sensibilisation, en particulier des décideurs. Le *Millenium Ecosystem Assessment* (2005) a proposé une classification qui fait l'objet d'un relatif consensus :

- les « **services d’approvisionnement** » (ou de prélèvement), conduisent à des biens appropriables (agriculture, pêche, bois, chasse, emplois, commerce touristique, ressources génétiques),
- les « **services de régulation** » représentent la capacité de la nature à moduler dans un sens favorable à l’homme des phénomènes comme le climat, l’occurrence et l’ampleur des maladies, différents aspects du cycle de l’eau (crues, étiages, qualité physico-chimique, érosion), la qualité de l’air, la pollinisation.
- des « **services culturels** », représentent l’utilisation des écosystèmes à des fins récréatives, esthétiques et spirituelles

Il s'agissait ici d'évaluer le degré d'intérêt que devrait avoir l'ORB pour ces différents types de service selon les personnes enquêtées.



Les services d'approvisionnement et de régulation sont considérés comme prioritaires et d'égale importance. En revanche, les services culturels sont considérés comme secondaires par les personnes interrogées.

Commentaires :

- *Il est nécessaire au préalable de bien qualifier et quantifier ces services écosystémiques en région LR, et d'en analyser les principaux enjeux.*
- *Tout ce qui dépend de l'approvisionnement a une très grande importance à court terme et à long terme. Ce qui relève de la régulation est plus important à long terme et de ce fait est moins bien perçu à court terme. Le culturel est secondaire.*
- *Il aurait mieux valu prendre les définitions du MEA (en 4 catégories)⁵*
- *Intéressant dans la mesure où l'indicateur est renseigné par type d'écosystème.*
- Question non comprise, jugée trop technique (n=2)

5 Le MEA définit effectivement une quatrième catégorie, les **services d'auto-entretien**, mais souligne qu'ils sont à la base des trois autres et donc implicites dans leurs estimations. Par ailleurs, les services d'auto-entretien peuvent être assimilés au "bon fonctionnement des écosystèmes", et ont donc été retirés de la question car déjà pris en compte dans les composantes de la biodiversité.

III.3.6.4 Hiérarchisation des menaces à prendre en compte dans l'ORB

Plusieurs catégories de menaces (pressions) sur la biodiversité ont été identifiées dans un rapport précédent⁶ sur la base de divers documents institutionnels existants (Stratégie Régionale pour la Biodiversité, Profil Environnemental, ORGFH, et à plus large échelle, Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Stratégie Paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, et Convention sur la Diversité Biologique). Il s'agissait de faire ressortir les éventuelles priorités des acteurs sur ces questions.

Deux aspects ont été distingués, pouvant amener des réponses différentes (ou non) :

1. la quantification des menaces (comment celles-ci évoluent),
2. l'évaluation de l'impact de ces facteurs sur la biodiversité.

III.3.6.4.a La quantification des menaces / comment elles évoluent

Il ressort de ce résultat que **toutes les pressions identifiées semblent importantes** pour les personnes interrogées, malgré les disparités entre personnes / structures.

6 Popy, S., 2009. Définition des enjeux relatifs à la biodiversité en Languedoc-Roussillon. Cemagref, Montpellier.

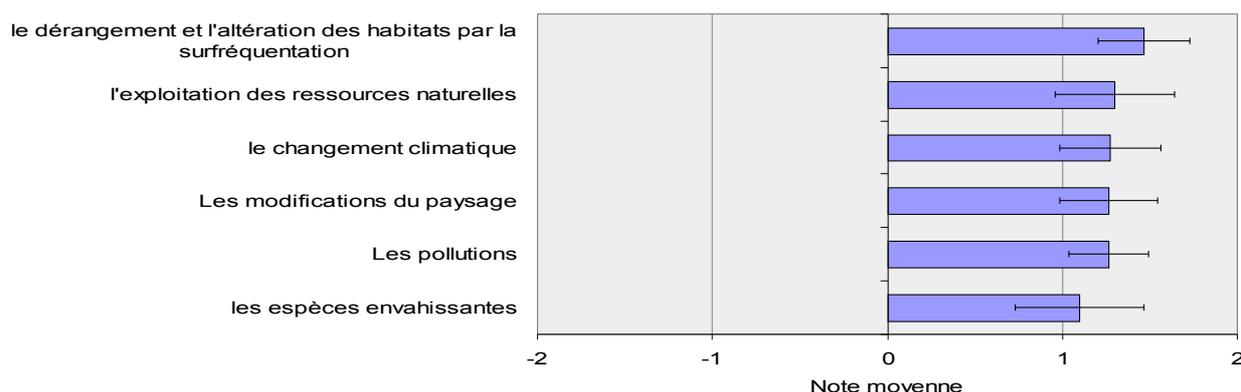
Des différences de priorité existent mais doivent être relativisées car elles sont légères (toutes les notes se situent entre 1 et 2, donc entre "important" et "très important") : les **modifications du paysage** arrivent en tête, suivies des **pollutions** et des **espèces envahissantes**. Légèrement derrière, arrivent le changement climatique, la surfréquentation et l'exploitation des ressources naturelles.

Au sein des modifications du paysage, qui représente de nombreux changements de nature différente, la priorité absolue est donnée à la **perte surfacique d'habitats**. La perte de connectivité, la fragmentation, la fermeture du paysage et l'artificialisation arrivent ensuite, au même niveau. Le phénomène d'homogénéisation des paysages (perte de diversité des habitats) semble moins retenir l'attention des personnes interrogées.

Commentaires :

1. *La perte des connaissances et des compétences concernant la biodiversité, les processus de son érosion, sa restauration, est à rajouter dans les menaces sur la biodiversité et les mécanismes d'érosion et/ou de restauration*
2. *Comme il s'agit là des indicateurs de pression, j'en profite pour faire une remarque sur les **indicateurs de force motrice** (driving force⁷, modèle DPSIR) qui me semblent manquer. Par exemple, l'élément de densité de population génère des pressions (bien identifiées au dessus) et les réponses peuvent également s'appliquer directement [aux forces motrices] et pas seulement sur les pressions générées.*
3. *L'exploitation des ressources naturelles, les dérangements et les changements climatiques ne me semblent pas être les principales menaces, sauf dans quelques cas particuliers comme les ressources en poissons marins.*
4. *On sait déjà tout ça : il n'y a plus qu'à synthétiser et en sortir des axes de travail... / J'ai répondu en fonction de mes centres d'intérêt, non en fonction de l'importance relative des différents facteurs. / Je ne comprends pas la différence entre la fragmentation et la perte de connectivité...⁸ / Question trop théorique*

III.3.6.4.b Mesure de l'impact des pressions sur la biodiversité



7 Encore appelé Déterminant

8 La notion de fragmentation ne recouvre donc pas un concept clair et homogène, au contraire, plusieurs auteurs soulignent que ce mot devrait être évité. Une des définitions les plus simples du processus de fragmentation est la subdivision de taches d'habitats en taches plus petites (Wilcove et al. 1986). Cette définition implique cependant plusieurs types de changements ayant des conséquences différentes sur les processus écologiques : 1) la réduction de la taille moyenne des taches d'habitats homogènes (grain du paysage), 2) l'augmentation des lisières, 3) l'altération de la connectivité.

L'ordre de priorité est légèrement différent entre la mesure de l'impact des pressions, et la quantification des facteurs eux-mêmes. En effet, l'impact de certaines pressions est déjà bien connu car très étudié (modifications du paysage, pollutions).

Ainsi, l'impact du **dérangement** et de la **surfréquentation** arrive en priorité, suivi de l'impact de l'**exploitation des ressources** et de celui du **changement climatique**, pour lequel il existe encore peu d'éléments de réponse aujourd'hui à l'échelle locale.

La réponse concernant les **espèces envahissantes** est plus surprenante, l'impact de celles-ci étant encore relativement polémique alors que d'importants investissements sont faits dans la lutte.

Toutes ces différences doivent cependant être relativisées car elles restent faibles et basées sur un petit échantillon de personnes. L'impact de toutes les pressions citées mérite d'être traité par l'ORB.

Commentaires :

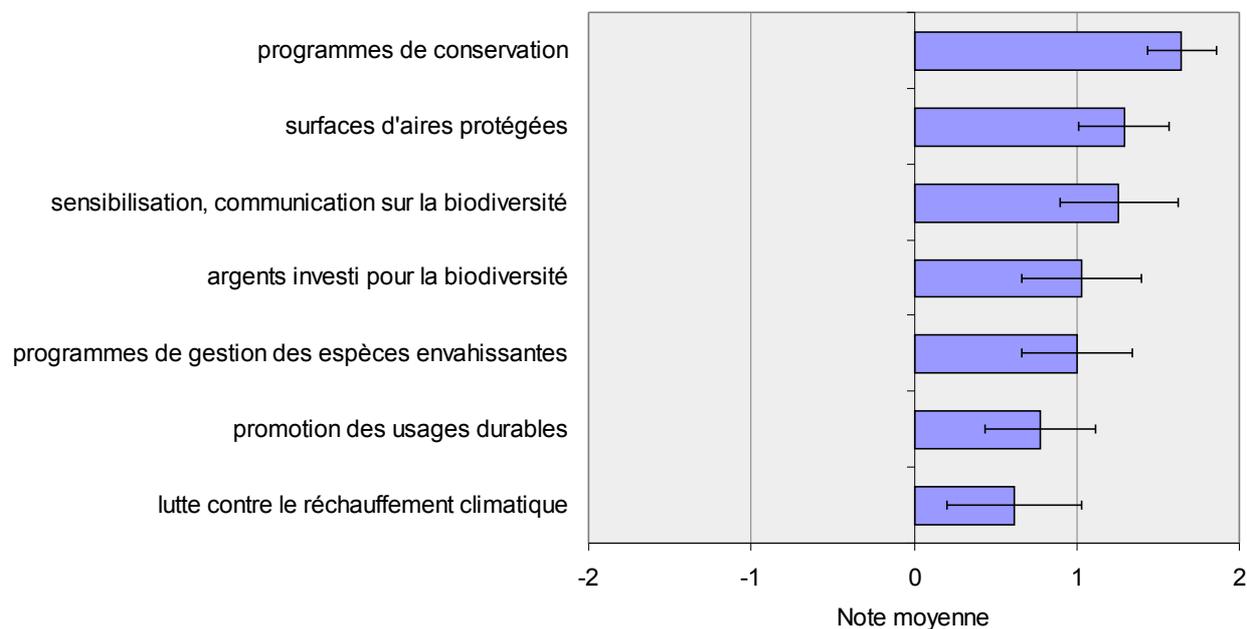
1. *Les principaux impacts proviennent de l'urbanisation et de la modification d'utilisation des territoires*
2. *Evaluation extrêmement délicate, ne serait-ce que vis-à-vis du domaine d'activité de chacun (milieu marin / terrestre...)*

III.3.6.5 Hiérarchisation des politiques environnementales à prendre en compte dans l'ORB

Un certain nombre de politiques sont mises en place pour répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. Plusieurs thématiques ont été identifiées sur la base des enjeux cités dans divers documents institutionnels (SNB, SRB, profil environnemental, ORGFH etc). Il s'agissait avec cette question de faire ressortir d'éventuelles priorités.

Comme pour les pressions, ont été distinguées d'une part, la quantification des politiques menées, et l'évaluation de leur impact réel sur la biodiversité.

III.3.6.5.a Quantification des politiques / comment elles évoluent

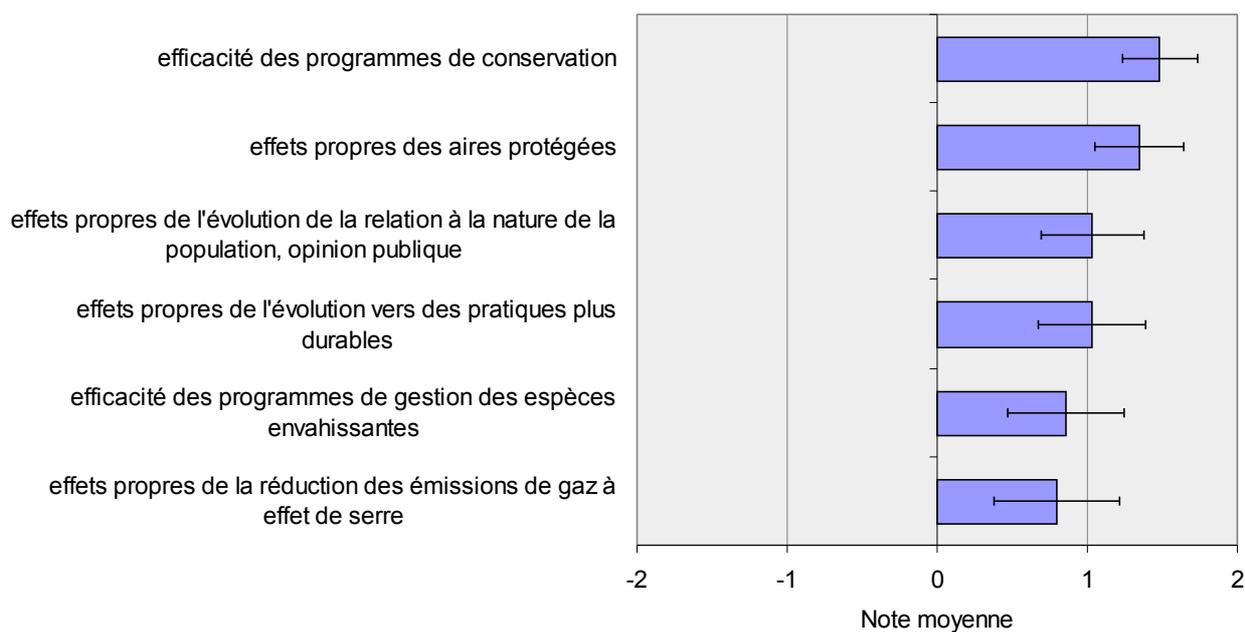


Toutes ces catégories de politiques environnementales représentent des attentes des utilisateurs potentiels de l'ORB, avec une priorité pour les programmes de conservation, la politique d'espaces protégés et la sensibilisation / communication. Ces catégories sont cependant très vagues et devraient être précisées.

Commentaires :

1. *Ajouter les **politiques de connaissance et de suivi de la biodiversité** (indicateurs de connaissance)*
2. *J'ai l'impression qu'il se fait beaucoup de choses sur les aires protégées et les parcs nationaux. On parle beaucoup du réchauffement climatique. De gros efforts à faire sur **l'éducation** ... et sur les moyens car j'étais resté sur le chiffre de 0,25% du budget de l'Etat consacré à l'environnement. On a l'impression également qu'il y a beaucoup de réunions, d'études, mais peu d'actions sur le terrain, et pourtant c'est bien là que ce situe le champ de bataille.*
3. *ce classement correspond à mon avis au degré d'intérêt qu'à la mesure des efforts réalisés ...*
4. *Question cruciale ! L'argent public est-il bien investi au service de la biodiversité ?*
5. *Comment prendre des mesures et engager des actions si on ne connaît pas les effets majeurs des changements climatiques ?*

III.3.6.5.b Mesure de l'impact des politiques



L'efficacité des programmes de conservation et des aires protégées semble être la préoccupation prioritaire, mais les autres propositions sont également considérées comme importantes.

Commentaires :

1. *l'impact des aires protégées sur la biodiversité dépend de la définition que l'on donne aux aires protégées (plus ou moins restrictive).*
2. *Certainement pas très facile à évaluer !*
3. *Il me semble qu'il y a une réelle efficacité des programmes de conservation et des aires protégées. Bien qu'il y ait des actions sur les espèces envahissantes elles sont toujours là et il en arrive de nouvelles, donc efficacité moins prononcée. Bonne évolution de l'opinion publique. Par contre faiblesse de l'évolution vers des pratiques plus durables dont réduction des gaz à effet de serre.*
4. *Intégrer l'évaluation des MAE (jamais vraiment fait sérieusement !)*

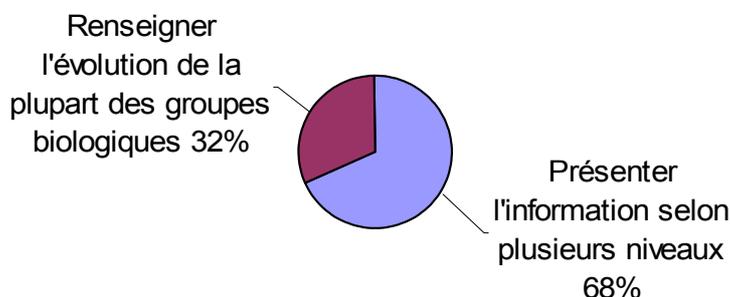
III.3.7 Produits de l'observatoire

III.3.7.1 Quel niveau de détail / synthèse ?

La question demandait si l'observatoire devrait :

1. se limiter à fournir des **indicateurs très synthétiques**
2. présenter l'information selon **plusieurs niveaux de complexité** (au minimum deux : synthétique, détaillé...)
3. **renseigner l'évolution de la plupart des groupes biologiques**, espèces, habitats, facteurs de changement, pour lesquels des données régionales existent ?

Deux tiers des personnes interrogées pensent que l'information devrait être présentée selon plusieurs niveaux de complexité. Un tiers pense que l'observatoire devrait diffuser un maximum d'information détaillée.



III.3.7.2 Pourquoi ?

Les personnes ayant répondu que l'information devrait être présentée selon plusieurs niveaux de complexité le justifient de deux manières :

1. par la nécessité de **s'adapter et de communiquer auprès de divers publics** dont les cultures et les attentes peuvent être différentes : (i) être accessible aux décideurs et au grand public (information synthétique, simple), (ii) être utile aux services techniques / acteurs de la biodiversité / spécialistes / gestionnaires / scientifiques
2. par la nécessité d'**envisager la problématique biodiversité** (très vaste) à **plusieurs échelles** : (i) une vision synthétique pour une approche globale / "macro", (ii) des informations précises pour approfondir, interpréter, préconiser des mesures, permettre des comparaisons dans le futur, montrer la complexité et l'hétérogénéité des situations

A la vue de leurs commentaires, il semble que la plupart des personnes qui ont choisi l'autre option ne sont pas opposées à la production d'indicateurs synthétiques mais souhaitaient insister sur l'importance de disposer de données détaillées pour :

- avoir une vue d'ensemble
- aider dans les décisions plus locales
- disposer d'éléments de justification solides, car les indicateurs très synthétiques "*seront toujours contestables et contestés*"

Une personne suggère que la construction d'indicateurs synthétiques soit mise de côté pour l'instant, pour être examinée dans un second temps seulement, ce qui pose le problème de la conception, en amont, d'une logique globale pour l'observatoire.

III.3.7.3 Autres suggestions

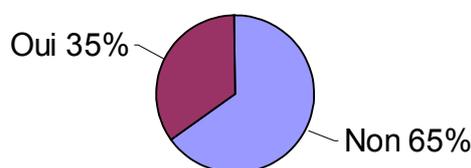
1. *Il est possible que l'information se décline en une arborescence d'indicateurs.*
2. *Bien distinguer le niveau de détail de l'information du niveau de vulgarisation (pas nécessairement équivalent)*
3. *Prévoir une présentation attrayante (graphiques, cartes, ...) tout en insistant sur l'importance des commentaires des indicateurs.*

4. la question des **bonnes échelles spatiales/écologiques** (pas uniquement échelle régionale) de restitution doit être abordées. La délimitation administrative LR n'a aucun sens en terme de biodiversité! / avoir une **échelle intermédiaire** par grands milieux (Littoral, Corbières, Plaine viticole,...)

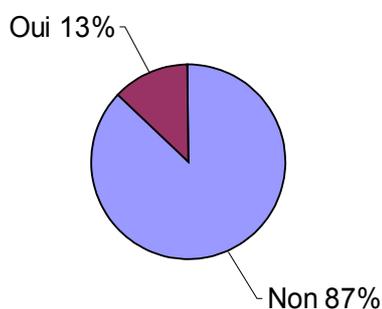
III.3.7.4 Les modèles d'interaction société-nature

Les modèles d'interaction société-nature sont des outils de gestion ayant vocation à simplifier la complexité des interactions entre facteurs en quelques indicateurs liés par des relations de causalité. Les deux modèles les plus célèbres sont les modèles PER = Pression - Etat - Réponse (OCDE, 1994) et DPSIR = Force motrice - Pression - Etat - Impact - Réponse (EEA, 2003). Plus de détails étaient donnés sur le site orbl.fr. Plusieurs questions avaient pour but d'évaluer la connaissance des futurs acteurs / utilisateurs de l'ORB sur ces modèles, et surtout, l'intérêt de leur utilisation.

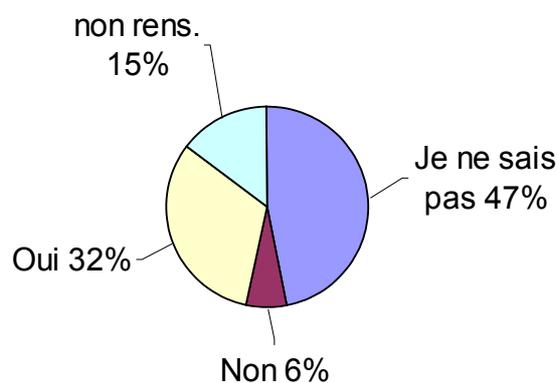
III.3.7.4.a Connaissez-vous l'existence de ces modèles auparavant ?



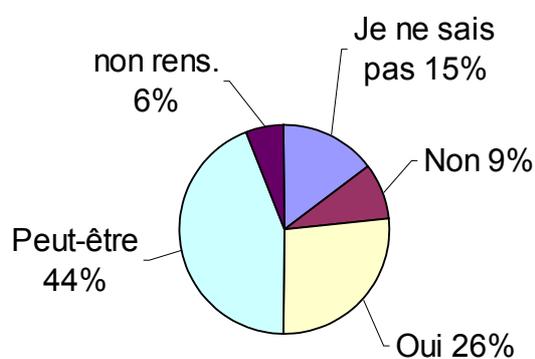
III.3.7.4.b Si oui, les aviez-vous déjà utilisés ?



III.3.7.4.c Les trouvez-vous utiles à la gestion ?



III.3.7.4.d Ce type de modèle fait-il partie de ce que vous attendez d'un ORB ?

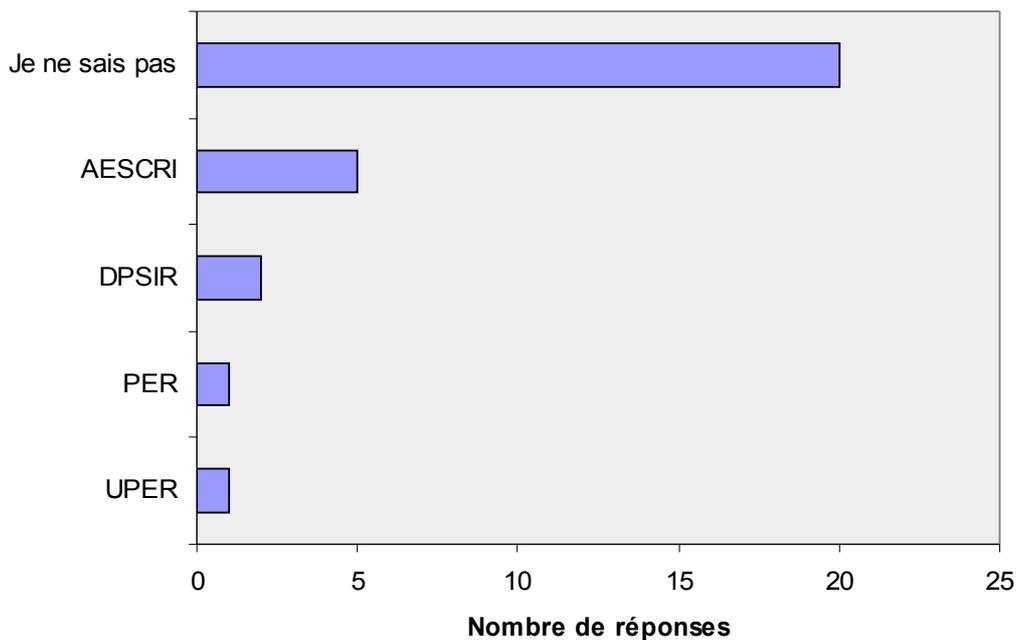


III.3.7.4.e Quel type de modèle aurait votre préférence ?

Cinq types de modèles répertoriés dans la littérature (Levrel, 2007) étaient proposés :

- PER : Pression Etat Réponse
- DPSIR : Force motrice, Pression, Etat, Impact, Réponse
- DSR : Force motrice, Etat, Réponse
- UPER : Usages Pression Etat Réponse
- AESCRI : Activités humaines, Etat, Services écosystémiques, Capacités, Réponses, Institutions

Ces modèles étaient détaillés sur le site www.orbl.fr



Nota : le modèle AESCRI est un modèle proposé par Levrel (2007), suite à sa revue bibliographique des modèles existants, mais il ne fait pas à l'heure actuelle l'objet d'une utilisation connue.

III.3.7.4.f Commentaires sur les modèles d'interactions société-nature

Les commentaires à ce sujet sont de trois ordres :

Préférence affichée

1. *Deux modèles retiennent mon intérêt car ce sont les plus complets : DPSIR et AESCRI, avec une préférence sur le premier car il n'est pas spécifique (donc valeur pédagogique plus importante) et très largement utilisé aux échelles supra-nationales sur d'autres questions.*

Besoin de réflexion

2. *Nous n'avons pas débattu de façon précise de tous ces modèles, qui semblent également intéressants. Il faut examiner et tester les modèles pour juger de leur faisabilité et de leur pertinence.*
3. *Je ne les connais pas suffisamment pour me prononcer*
4. *Il faudrait mieux connaître l'efficacité de ces modèles - voire les tester avant de décider - besoin d'un temps de réflexion supplémentaire pour éviter de laisser le choix aux seuls experts...*

Attention portée sur les dangers/limites de ces modèles, doute

5. *Ne pas céder à un effet de mode*
6. *"vocation à simplifier la complexité des interactions" : c'est le danger suprême des réflexions scientifiques du jour. La nature n'est pas simple, et il convient de comprendre sa complexité pour pouvoir tenter d'y agir. L'apprentissage de la complexité serait un objectif utile. Pour cela nous avons besoin de pédagogie : elle n'est pas simplificatrice, elle permet*

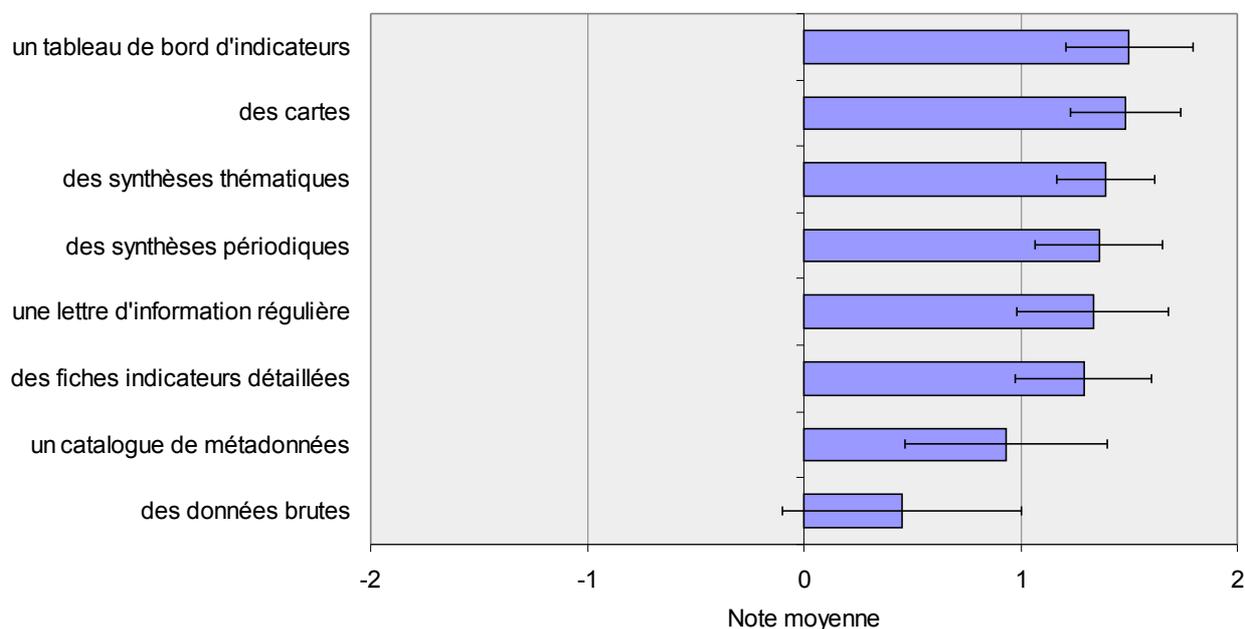
de choisir le langage approprié à chaque public pour lui permettre d'appréhender la complexité.

7. *Les savoirs et les moyens qu'il est nécessaire de mobiliser pour aborder ces modèles exige un travail trop important, et ils sont trop réducteurs.*
8. *Se servir de ces modèles ne revient-il pas à considérer que seules les activités humaines sont génératrices d'évolutions sur la diversité biologique ? par exemple, nous ne pourrions jamais faire la part des choses entre notre impact sur les espèces et celui des changements climatiques...*
9. *Il ne faut pas créer une usine à gaz (impression que laissent certains modèles) mais la prise en compte explicite des activités humaines est indispensable*

On notera que ces modèles sont donc mal connus, peu utilisés concrètement, mais qu'il existe néanmoins une attente. Celle-ci reste à préciser, tout comme le choix d'un modèle, qui comme on le constate peut difficilement être posé comme un préalable (un cadre) à l'observatoire étant donné le manque de consensus sur cette question, qui doit être débattue. Un certain nombre d'éléments de réflexion complémentaires seront apportés dans le rapport "II. Indicateurs" pour appuyer cette réflexion.

III.3.7.5 Forme de communication

La dernière question du sondage portait sur le type de produits que devrait fournir l'ORB.



L'élément essentiel qui apparaît dans ces réponses est le fait que l'ORB est bien vu plus comme un mode de valorisation des données que comme un moyen d'accéder aux données brutes, que ce soit par un catalogue de métadonnées (par ailleurs disponible dans le cadre du SINP), ou par une diffusion directe de données brutes (comme le portail <http://www.siba.ad/andorra/> par exemple).

Cependant, il est intéressant de noter la grande variabilité des réponses à ce sujet, qui peut refléter le manque de compréhension de l'articulation entre ORB et SINP par un certain nombre d'acteurs.

Commentaires :

1. *les cartes sont des outils qui peuvent se révéler peu pertinents à une échelle régionale*
2. *Les catalogues de métadonnées et les données brutes sont parties intégrantes du SINP. Ils alimentent l'ORB, mais n'en sont pas des produits propres. (n=3)*
3. *Adapter la communication sur ce projet en démontrant le LIEN entre celui-ci et les différents outils d'inventaire et de "protection de l'environnement" (Natura 2000, PNR, RNR, ZNIEFF, ZICO,...)*
4. *Mettre à disposition des infos que chacun peut réutiliser (intellectuellement). Une synthèse est orientée par l'auteur, de fait, quand les données brutes, base de la connaissance, pourraient faire l'objet d'autres points de vues, d'autres idées, d'autres interprétations.*
5. *Il serait bien que cette communication aide les gens qui travaillent sur le terrain à trouver les moyens concrets, financiers et humains pour continuer leur travail et faire face aux urgences.*
6. *La démarche est utile, indéniablement. Il nous paraît cependant indispensable de se focaliser sur un certain nombre de groupes "critères x indicateurs" dont la pertinence doit s'évaluer à l'échelle des régions naturelles et non au niveau régional ("trop" diversifié!). Il ne faut pas perdre de vue le caractère opérationnel de la démarche : **il est ici question d'obtenir des résultats fiables dont les observateurs initiaux (contributeurs) attendent un retour** et de les confronter à des moyens alloués pour répondre aux objectifs de conservation qu'on se fixe.*

III.4 Conclusion

III.4.1 Principales conclusions

Concernant la participation, l'objectif statistique minimal d'une trentaine de réponses à été dépassé, néanmoins la participation reste assez faible. De nombreuses raisons ont été évoquées ou ont pu être constatées pour expliquer ce relatif manque de motivation :

- pas de temps / autres priorités,
- étude pas encore assez concrète (l'ORB n'est pas créé),
- problèmes relationnels / de gouvernance,
- attitude attentiste,
- étude reposant sur le bénévolat, l'investissement personnel,
- pression exercée insuffisante.

Il est par ailleurs difficile de synthétiser en quelques mots la diversité des réponses apportées, en particulier la richesse présente dans les commentaires.

Il ressort globalement de ce questionnaire un consensus sur **l'intérêt de créer un observatoire régional de la biodiversité**, qui est jugée comme une très bonne initiative et un outil indispensable pour rassembler et mutualiser les connaissances, être une aide à la décision et favoriser une gestion plus durable de l'environnement. Cependant, les **priorités exprimées varient sensiblement** d'une personne interrogée à une autre, allant d'un outil essentiellement descriptif à un outil opérationnel

pour le gestionnaire, avec des fonctions complémentaires d'éducation, de veille, de cadrage et de stimulation des initiatives, de lieu d'échanges.

Les **fonctions et les cibles de l'observatoire seront donc nécessairement multiples**, ce qui implique la diffusion d'informations différentes avec des modes de communication différents, du régional au local, du synthétique au détaillé, du technique au vulgarisé. Cette attente d'un observatoire à plusieurs visages représente un défi important et il n'existe pas de solution clé-en-main pour y répondre, cependant, il est important qu'un observatoire qui repose sur la participation d'un grand nombre d'acteurs réponde le plus possible à la diversité des attentes.

La plupart des personnes interrogées sont prêtes à se mobiliser sur le plan technique, selon leurs thématiques et leurs régions d'étude. Néanmoins, **tant que le projet ne passera pas à une phase plus concrète** (création de l'observatoire), il est difficile d'aller au delà des déclarations d'intention. De nombreux doutes/questionnements sont exprimés étant donné la nature abstraite (exploratoire) de l'étude, ce qui peut expliquer en partie le manque d'investissement.

Concernant le **contenu de l'observatoire**, la priorité est donnée à une **approche habitats**, doublée d'une **approche espèces**. La prise en compte de la **diversité ordinaire**, parallèlement à la diversité remarquable, est également jugée importante, alors que la diversité génétique et la diversité domestique sont jugées être des problématiques secondaires, bien que devant être incluses dans l'observatoire. La question des **services écosystémiques** est jugée importante mais prématurée. Concernant les **menaces** qui pèsent sur la biodiversité, leur mesure et leur impact, celles-ci font l'objet d'un relatif consensus bien que des compléments aient été apportés (inclure la question de la connaissance et des compétences, inclure certaines forces motrices telles que la démographie). Même chose pour l'**évaluation des politiques environnementales**, qui étonnamment a fait l'objet de peu de propositions complémentaires, mais mériterait certainement une réflexion plus approfondie.

Concernant les **produits de l'observatoire**, un consensus se dégage sur la nécessité de **combinaison plusieurs niveaux d'information** (du détaillé au synthétique), allant de pair avec un mode de communication adapté au public visé (du technique au vulgarisé). Il ressort également qu'il est important d'envisager une synthèse de l'information à **plusieurs échelles**, combinant à la fois l'approche administrative (régionale, départementale) et une approche par grands milieux, dont la typologie reste néanmoins à définir. La question des **modèles d'interaction société-nature**, de leur intérêt pour l'observatoire, et de la nature de leur utilisation concrète, doit quant à elle être éclaircie. Sa réelle utilité, ses limites, et les choix techniques à effectuer doivent être débattus.

III.4.2 Limites de l'enquête

L'échantillonnage étant relativement restreint, il ne peut être considéré comme représentatif de l'ensemble des acteurs / utilisateurs potentiels de l'observatoire. Les principaux biais sont liés :

- à la **fonction des personnes** dans leur structure : 13 chargés de mission/ chargés d'étude vs 9 responsables à plus haut niveau
- aux **types de structures** ciblés et ayant bien voulu répondre au questionnaire (notamment, déficits au niveau des entreprises, des bureaux d'études, des aménageurs, du grand public et des élus)
- à la **localisation** : participation beaucoup plus forte dans l'Hérault, ce qui s'explique aisément par la densité des acteurs au niveau de Montpellier mais introduit un biais certain.

- à des **questions trop vagues**, pas assez concrètes, qui permettent difficilement de mettre en évidence les divergences à ce stade de la construction de l'ORB.
- au manque de discussion préalable / de **création d'une culture commune** sur certaines questions plus techniques.

III.4.3 Perspectives

Le principal facteur permettant de pallier aux limitations citées est le temps : plus de temps permettrait de mieux échanger, s'entretenir avec les personnes directement, avoir un échantillon plus grand et plus équilibré.

Dans le cadre du futur ORB, il serait souhaitable de **poursuivre ce type d'enquête** sur les besoins et attentes des utilisateurs, avec un questionnaire affiné sur la base de cette première expérience, et qui pourrait faire l'objet d'un bilan annuel. **Il est en effet probable que l'offre de l'observatoire suscite de nouveaux besoins et réactions, et que la motivation à s'exprimer sur le sujet augmente à mesure que le projet deviendra plus concret.** Enfin, étant donné le contexte actuel extrêmement changeant dans le domaine de la biodiversité (SINP, observatoire national, réforme territoriale, etc), ces attentes et besoins sont susceptibles d'évoluer.

On notera au sujet du questionnaire que le duo question / commentaire libre a été particulièrement apprécié, bien qu'il ne soit pas aisé à exploiter, car il permet à la fois de cadrer (question) tout en suscitant des réactions, et de laisser un espace de liberté d'expression et de proposition.

Enfin, certaines questions qui n'ont pas été abordées au cours de ce questionnaire mériteraient sans doute une enquête approfondie, en particulier toutes les questions ayant trait à la **gouvernance** du futur observatoire.

IV Entretiens avec les personnels des conseils généraux

IV.1 Introduction

A la demande du comité technique de l'ORB, des entretiens ont été réalisés avec les **personnels des Conseils Généraux** dans le but d'avoir une meilleure compréhension de leurs attentes relatives à l'ORB.

Ces entretiens ont été réalisés en priorité (mais également en fonction des possibilités) avec les personnels des services se sentant les plus concernés par la question, soit généralement les services environnement / espaces naturels. Néanmoins, nous avons essayé de nous entretenir chaque fois avec plusieurs personnes pouvant apporter des points de vue différents au sein de chaque CG.

Ces entretiens doivent être considérés comme des témoignages de personnels des administrations départementales concernés par les thématiques de l'ORB, et non comme reflétant le point de vue des départements.

Pour qu'ils soient les plus comparables possibles, les entretiens ont été guidés par une **grille d'entretien** (voir ANNEXE B), adaptée du questionnaire en ligne. Malgré l'existence de cette grille, nous avons parfois laissé libre court à la discussion lorsque celle-ci s'avérait intéressante, ou lorsque la grille nous paraissait inadaptée à la teneur de la conversation ou à la fonction des personnes interrogées. Par conséquent, les 5 entretiens ne sont pas totalement homogènes.

Par ailleurs, ces entretiens ont été réalisés par deux personnes différentes : Clotilde Lebreton (Aude, Lozère) et Simon Popy (Gard, Pyrénées-Orientales, Hérault).

Les comptes rendus des entretiens ont été visés *a posteriori* par les personnes interrogées, qui ont eu la possibilité de les rectifier et ont donné leur accord de publication. Ces comptes rendus sont en ANNEXE C (1 à 5).

IV.2 Synthèse

IV.2.1 Hétérogénéité des contextes

IV.2.1.1 Diagnostic des enjeux départementaux

Le premier constat à l'issue de ces entretiens est la relative hétérogénéité des enjeux dans les différents départements, mais également la perception différenciée en fonction des acteurs interrogés. Ainsi les opinions divergent quant à la gravité de la situation générale : pour certains, la situation est plutôt critique, pour d'autres, elle est en forte amélioration.

Certains enjeux sont cependant récurrents :

- La **pression foncière**, de diverses origines, est un thème très récurrent (30, 34, 66) en particulier pour les départements de la plaine et du littoral, mais aussi en montagne (résidences secondaires).
- La **fermeture du paysage** est également citée pour l'arrière pays des départements côtiers (34, 66), avec un fort accent sur cette problématique en Lozère, où la déprise est générale et est également un enjeu humain majeur (développement local, foresterie, maintien de l'agriculture)

- La place de l'évaluation **en termes de bien-être humain** est une préoccupation citée plusieurs fois (30, 34, 66), ainsi qu'en termes de plus-value pour un territoire (34, 66)
- la **sensibilisation et l'éducation**, du grand public mais aussi des élus, sont des enjeux souvent cités (30,34, 66).
- sans oublier les **espèces et écosystèmes patrimoniaux** (30, 66)

D'autres thématiques sont plus ponctuelles : la **fragmentation** est citée, vraisemblablement du fait de l'effervescence actuelle autour de la Trame Verte et Bleue (30), ainsi que le nécessaire **décloisonnement des services** face à la transversalité des préoccupations environnementales (30). Enfin, l'**acquisition de connaissances** est citée comme un enjeu prioritaire dans les PO.

Il a été observé plusieurs fois (30, 66) que les enjeux ne se limitent pas à la biodiversité mais doivent être élargis à l'**ensemble des préoccupations environnementales**, en tant que contexte dans lequel s'inscrit la biodiversité et en tant que **forces motrices** sur lesquelles peuvent peser des actions des CG. En particulier : l'agriculture, l'eau, la politique énergétique et de transports.

IV.2.1.2 Perspectives d'évolution

La première perspective d'évolution citée régulièrement est positive : il s'agit de l'augmentation de la **prise de conscience** des problématiques environnementales, aussi bien par les élus que par le grand public, et qui semble donner des signes avant-coureurs plus ou moins forts dans certains départements (34, 48, 66).

Les préoccupations concernent en priorité la **pression foncière**, liée à la démographie (34, 66), qui pour les uns, risque de l'emporter sur les préoccupations environnementales (évolution de la législation), et pour les autres, devrait arriver à une limite structurelle.

Les autres préoccupations (changements climatique, espèces envahissantes) sont considérées comme secondaires.

IV.2.1.3 Politiques environnementales

Il est difficile de résumer et de comparer l'action des départements car celle-ci se décline différemment dans chaque département. Néanmoins, ces politiques se sont toutes largement inspirées des grandes lignes définies par la SRB et on retrouve des démarches similaires dans certains départements. Ainsi, concernant la protection des espaces naturels, les Pyrénées Orientales disposent d'un schéma départemental des espaces naturels (SDEN). Leur voisin l'Aude est actuellement engagé dans une démarche similaire, avec la construction de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Les politiques menées sont globalement orientées autour de trois grands axes :

- la gestion (en particulier des ENS),
- la connaissance (en particulier des ENS),
- la sensibilisation du grand public, mais aussi à l'intérieur des CG.

Les **ENS font l'objet d'une place plus ou moins grande** en fonction des départements. Ainsi, ils constituent le principal outil de travail du CG34 (avec une surface en ENS très importante) et du Gard, alors que les Pyrénées Orientales travaillent depuis longtemps en lien étroit avec leur réseau de Réserves Naturelles (qu'elles soutiennent financièrement, y compris les RNN). Dans ce paysage,

la **Lozère** est une exception, puisqu'elle ne dispose pas d'une politique basée sur les ENS ni sur le droit de préemption, la **TDENS n'étant pas appliquée**. Ce département s'appuie essentiellement sur le Parc National des Cévennes et le Conservatoire des Sites Lozériens.

IV.2.2 Des dispositifs de suivi et d'évaluation embryonnaires

A ce sujet il ressort des entretiens qu'il faut bien différencier :

- l'évaluation **micro locale** (à l'échelle d'un site, d'un aménagement) et l'évaluation **macro locale** (à l'échelle d'un territoire, d'un département)
- les **bilans quantitatifs** (indicateurs d'effort réalisé, de mise en œuvre, données socio-économiques) des **bilans qualitatifs** (réelle efficacité de la gestion)

Actuellement, **la culture de l'évaluation est encore peu développée dans les départements**. La seule évaluation qui existe (expertises ponctuelles) ou qui soit en développement (dotation de plans de gestions pour les ENS) concerne le niveau microlocal et se fait sous forme de bilans quantitatifs. Cette forme d'évaluation est intéressante à court terme et pour une application strictement gestionnaire, mais pas nécessairement pour évaluer les politiques à long terme, ni pour orienter les décisions à l'échelle d'un territoire.

Ce problème de l'évaluation constitue un défi car tout système d'évaluation/d'observation doit faire un **pari sur le long terme, alors que nous sommes dans un mode de fonctionnement à court terme** (durée des mandats, projets à court terme). En particulier, il n'est pas certain que dans 20 ans, les mêmes préoccupations soient prioritaires, alors que le bon pas de temps pour évaluer les politiques publiques semble être d'au moins **10 ans** selon plusieurs personnes interrogées.

Ce problème du temps pose la question de notre capacité à **anticiper les problématiques** pour lesquelles il sera intéressant, dans un futur moyennement lointain, d'avoir mis en place des systèmes d'observation. Un exemple de préoccupation régulièrement cité au cours des entretiens concerne ainsi la question de l'effet qu'aura la conjonction de l'effacement de l'état (politique libérale) et de la **réforme des collectivités**, sur la gestion de la biodiversité.

Il a également été souligné que l'intérêt d'un observatoire régional de la biodiversité, pour aider au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, est **très fortement dépendant de son mode de gouvernance**. Le risque majeur serait de provoquer un sentiment d'instrumentalisation des acteurs, qui provoquerait un rejet.

Le fait de pouvoir établir un bilan qualitatif de l'effet de l'action à une échelle territoriale est cependant jugée comme primordiale. Il y a donc une **attente de cadrage pour mener ce type d'évaluation, à condition que celui-ci soit non contraignant et élaboré collectivement**.

IV.2.3 Pas d'attente claire concernant l'information à mobiliser

L'information mobilisée par les personnes interrogées concernant la biodiversité est principalement issue des acteurs associatifs, du réseau des ZNIEFF, du réseau Natura 2000 et des données propres aux ENS. Cette information n'est pas toujours centralisée et est mobilisée au cas par cas.

Les entretiens n'ont pas permis d'identifier des difficultés majeures par rapport à l'accès à l'information.

Les attentes ne sont généralement pas très bien identifiées. Il est observé que l'offre peut générer une demande. Les principales attentes exprimées concernent :

- savoir où trouver la donnée, comment l'obtenir (objet du SINP)
- avoir plus d'interactions avec d'autres types d'acteurs
- des données plus précises (à l'échelle de la parcelle) notamment sur les habitats

Cette question de l'accès à des données plus précises que n'en fournissent les outils actuels est un point qui ne fait pas l'objet d'un consensus : se pose la question de jusqu'où aller dans la précision de l'information, du rapport coût/utilité de ce type d'objectif, de même que celle du transfert du support de ce coût de l'aménageur privé à un niveau public. Il faudrait interroger les élus sur ce sujet, en mettant bien en évidence la nature du compromis.

IV.2.4 Intérêts pour l'ORB

Il est rappelé que ces témoignages ne représentent pas le point de vue officiel des Conseils Généraux. Différents intérêts se sont exprimés, avec des ordres de priorité différents selon les départements et les personnes interrogées. La liste suivante n'est donc pas hiérarchique :

- aider à la **priorisation** et à la **décision** (orientation des politiques) (11,30,66)
- améliorer la **cohérence** entre les différentes échelles : locale, départementale, régionale, nationale, européenne, et entre les départements au sein de la région (11)
- fournir de la **matière pour communiquer** auprès des élus (va de pair avec la fonction d'alerte) (11,30,66)
- mener une **réflexion de fond sur le suivi et l'évaluation** des actions, et à terme, fournir des lignes directrices (11, 30)
- développer des **synergies** autour de la biodiversité, faire le pont entre la recherche et les autres acteurs (30,34)
- être une **tribune de communication** vers les médias et le grand public pour toutes les actions en rapport avec la biodiversité (34)
- être un **outil de connaissance générale** de l'évolution du territoire (outil qui manque actuellement) (48,66)
- **conseiller/préconiser** des actions à condition de rester neutre et de laisser clairement la liberté de choix aux décideurs (66)
- **fournir des données fines** (niveau parcellaire) éventuellement sous forme cartographique : ce besoin a été exprimé plusieurs fois (11, 30), et répond au besoin de mieux connaître les opportunités d'acquisition de terrains, définir les trames vertes et bleues, définir les points chauds de biodiversité. Il devra être déterminé si ce rôle relève réellement d'un ORB.

IV.2.5 Thèmes prioritaires d'investigation pour l'ORB

Il a été remarqué que cette question de la priorisation serait plutôt du rôle des élus, voire de la direction générale des services. Cependant, quelques idées intéressantes sont ressorties de ces entretiens, pour les départements qui ont accepté de répondre :

1. le fait que pour communiquer, il faut des choses à montrer, autrement dit il faut particulièrement insister sur ce qui change (11)

2. pour communiquer, il faut insister sur les problématiques auxquelles les gens sont sensibles (qui leur parlent) : biodiversité ordinaire (11,66), services écosystémiques (11,66), biodiversité domestique (66)
3. on ne peut envisager d'évaluer les politiques publiques de la même façon au niveau microlocal et au niveau macrolocal (48)
4. il n'est pas possible de démêler l'impact de chaque action du millefeuille administratif actif sur un territoire. Une des façons de faire est d'avoir un regard global sur le résultat collectif obtenu (66)
5. il faut des déclinaisons sur des entités géographiques et biologiques homogènes (48)
6. l'entrée "biotope" a l'avantage d'être intégratrice (66)

Les pressions à suivre qui ont été citées comme importantes :

- les modifications du paysage (11,66) : perte de milieux naturels par les changements d'utilisation des terres (11,66), artificialisation (11,66), fragmentation (11,66)
- la surfréquentation du littoral (11,66)
- les pollutions (11,66)
- les espèces envahissantes (30,66)
- le changement climatique, avec une dimension prospective (48,66)
- les incendies (66)

Les politiques environnementales qui ont été citées :

- l'impact de l'abandon de l'élevage / rôle des usages (agricoles) dans l'aménagement du territoire (11, 48)
- mesurer la politique de sensibilisation /communication des CG (11,66)
- évaluer l'utilisation de la TDENS (30)
- appréhender l'acceptabilité sociale des politiques environnementales (48)
- évaluer l'impact des sites Natura 2000 sur les tendances évolutives des espèces (48)

IV.2.6 Perspectives de participation des CG

Dans l'Hérault, les personnes interrogées ne se sont pas senties légitimes pour répondre à la question de l'éventualité d'un partenariat.

Des réponses recueillies dans les autres départements, il ressort que les services sont globalement prêts pour une collaboration sur le plan technique : fourniture de données (11,30,48,66), consultation modérée sur les indicateurs (11,48,66) notamment ceux qui pourraient être déclinés à l'échelle départementale.

Le département des Pyrénées-Orientales insiste sur le besoin d'être associé à la démarche, éventuellement sous forme d'un partenariat technique. Néanmoins, ces questions doivent être étudiées et validées officiellement.

IV.3 Limites de l'enquête auprès des CG

Ces entretiens présentent un problème d'homogénéité : il n'a pas été possible de rencontrer les personnes correspondant au même niveau hiérarchique au sein de chaque CG pour diverses raisons (délais impartis, disponibilités, non équivalence de la structuration des services au sein de chaque CG, etc). Dans l'idéal, il aurait été souhaitable de mener ces entretiens de manière plus homogène à différents niveaux de la hiérarchie des CG, pour avoir différents niveaux de recul.

Il aurait également été souhaitable de rencontrer des élus, en particulier l'élu chargé des questions d'environnement au sein de chaque CG, car bon nombre des réponses faites reflètent avant tout le point de vue des personnels techniques et non le point de vue officiel du département.

Enfin, il est important de noter que les entretiens comportent une large part de subjectivité en fonction de la personnalité des personnes interrogées et du contexte dans lequel s'est inscrite l'interview (nombre de personnes présentes, temps accordé).

V Le site web collaboratif www.orblr.fr

V.1 Introduction

V.1.1 Le choix initial

La réflexion exploratoire sur les indicateurs de l'ORB, prévue dans le cadre de l'étude de préfiguration, demandait un **investissement important et des compétences techniques très larges**, étant donné l'ampleur des thématiques identifiées comme intéressantes à traiter dans le cadre de l'ORB.

De plus, ce projet a vocation à être un outil fédérateur pour la communauté des acteurs de la biodiversité du Languedoc-Roussillon, sur lesquels il repose totalement. Il était donc essentiel de **permettre au maximum d'acteurs de s'associer à cette phase de réflexion exploratoire**, de manière à ce que le contenu proposé par l'ORB réponde aux attentes existantes et à la réalité du contexte régional. Dans un premier temps, il a donc été choisi d'**élargir la consultation**, au delà du CSRPN, à l'ensemble des acteurs de la biodiversité.

Cette communauté étant vaste et diverse (administrations, recherche, gestionnaires, associations, entreprises etc), et la charge en réunions étant déjà importante, la démarche a dû être adaptée pour pouvoir toucher un maximum de personnes dans un temps limité. Comme Montpellier dispose d'une forte expérience dans les **outils collaboratifs** avec la présence de l'association *Tela Botanica*, et son émanation *Outils-Réseaux*, nous avons choisi, avec l'aide de cette dernière, d'expérimenter une démarche reposant sur un **site web collaboratif (wiki)**, donnant une place majeure aux **contributions individuelles**, le tout assorti de **discussions périphériques** par groupes d'acteurs.

Etant donné les délais et le nombre d'acteurs, il a cependant été nécessaire de répartir les moyens humains disponibles de manière assez drastique entre l'animation (interviews, réunions) et les autres tâches (bibliographie, synthèse, administration du site, rédaction, etc). De manière très pragmatique, les sollicitations des **groupes d'acteurs les plus proactifs ont donc été fortement privilégiées**.

V.1.2 Qu'est-ce qu'un wiki ?

Un wiki est un **site collaboratif où tout le monde peut écrire** : créer et modifier des pages, les commenter. L'historique de chaque édition est conservé : si une page est modifiée, la version précédente est automatiquement sauvegardée. A tout moment, il est possible de voir précisément ce qui a changé entre deux versions d'une même page. Il est également aisé de suivre l'évolution de l'ensemble des pages.

Un Wiki **facilite l'écriture collaborative de documents complexes avec un minimum de contraintes**. Il est accessible avec un navigateur web classique aussi bien en mode lecture qu'en mode édition de page. La mise en forme du texte, la création de liens, l'insertion d'images sont possibles à l'aide d'une syntaxe simplifiée, conçue pour que les fonctionnalités les plus courantes soient faciles à assimiler et à taper.

V.1.3 Rôle du site

Les wiki sont généralement utilisés pour construire des sites web ayant vocation à une certaine pérennité. L'**utilisation d'un site web pour une étude à durée déterminée** n'est donc pas très

courant, bien qu'on assiste parallèlement à un fort développement des plateformes de travail collaboratives. Ces plateformes sont néanmoins souvent d'usage interne à une institution, et reposent sur des systèmes complexes à installer et à gérer, contrairement à un Wiki. Il existe tout de même des exemples d'usage de Wiki dans le cadre d'études ponctuelles, comme par exemple celui utilisé pour la **révision de la charte du PNR Camargue**. Le rôle du site web www.orblr.fr était dans le cas présent de centraliser toute l'information sur la réflexion en cours, dans un format évolutif et accessible à tous.

Un tel site présente plusieurs avantages :

1. la **transparence** de la réflexion : chacun pouvait savoir où en était la réflexion, au jour le jour, sur le sujet qui le préoccupait
2. la **possibilité offerte à chacun de contribuer sur un document unique et collectif** : sur chaque page du wiki, chacun avait la possibilité de commenter / valider / critiquer le contenu par un système de blog. Ce système offrait donc la possibilité de répondre aux observations déjà faites, comme sur un forum. Il était également possible, par simple inscription et par un double clic sur une page, de l'éditer et de contribuer plus activement à la correction et à la rédaction du document sur son domaine d'expertise (comme dans wikipédia).
3. la **structuration de la réflexion** : étant donné la complexité du sujet, le format wiki (arborescence de pages) semblait un bon moyen de visualiser la cohérence de l'ensemble de la réflexion, plus qu'un long rapport linéaire, et permettait d'homogénéiser la réflexion, contrairement à une série de rapports thématiques déconnectés les uns des autres.
4. la **visibilité et la diffusion du projet** au delà des quelques acteurs habituels, voire au delà des frontières.

V.1.4 Règles d'administration

La modification des pages était soumise à une **simple identification**. Seules certaines pages étaient visibles mais non modifiables par tous. Un **modérateur** était chargé du suivi des commentaires et de la validation des modifications. S'il s'agissait d'importants choix stratégiques ou scientifiques, ces modifications pouvaient être discutées, voire **soumises à validation** par un groupe d'expert, par le CSRPN ou le Comité de Pilotage.

V.1.5 Animation

Le site n'a jamais été considéré comme une fin en soi, mais comme un outil. Lorsqu'un dialogue entre acteurs était nécessaire, les utilisateurs étaient encouragés à contacter le modérateur, pour échanger directement ou demander la tenue d'une réunion sur un thème donné. Parallèlement, certains acteurs pouvaient être sollicités directement par le modérateur pour appuyer le travail d'alimentation du site (bibliographie, réflexions, propositions), qui restait une tâche majeure indépendamment des contributions extérieures. Cependant, cette animation reposait largement sur le volontariat et n'a jamais prétendu être contraignante.

V.2 Qu'apporte le site sur les attentes des acteurs ?

Un tel site permet de faire un bilan de l'intérêt suscité par le projet et de la participation par le biais du site web, que ce soit sous forme de simple consultation, ou sous forme de contribution active.

V.2.1 Bilan de la consultation du site

La consultation du site n'a été suivie qu'à partir du 27 décembre 2009 (à l'aide de l'outil Google Analytics), ce qui exclut toute la période de lancement du site de septembre à novembre, et le premier mois de la phase de consultation officielle, qui s'est arrêtée au 15 janvier. Au total, sur la période du 27 décembre 2009 au 17 février 2010 (52 jours), 262 visiteurs ont parcouru le site en 465 visites. Le nombre moyen de pages vues par visite reste faible (1,46), tout comme le temps moyen passé sur le site (2 min 15).

Il est difficile de tirer des conclusions sur l'évolution de la fréquentation du site sur seulement deux mois, la période des fêtes et la rentrée ayant certainement joué un rôle dans la répartition des visites, ainsi que la fin de la période officielle de contribution (le 15 janvier), et l'alternance des week ends.

Nombre de visites au cours du temps

Un point intéressant est la localisation des visiteurs du site, qui a dépassé largement la région Languedoc-Roussillon (cartes ci-dessous). Cette visibilité a été consécutive au référencement du site par Google, lié à la mise en ligne d'un lien vers le site orblr.fr sur le portail du SINP www.naturefrance.fr.

En particulier, il est intéressant d'observer :

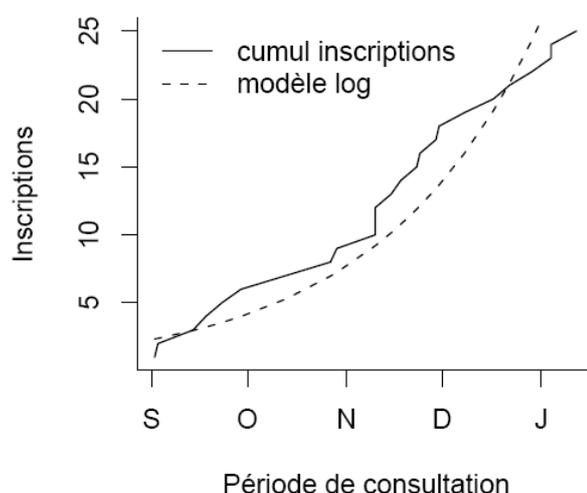
- qu'il y a eu presque autant de visites en provenance d'Ile de France (124) qu'en provenance de Montpellier (191).
- que le site a été consulté dans de nombreuses régions de France où existent des projets d'observatoire ou d'indicateurs de biodiversité (par ordre décroissant : Rhône-Alpes, PACA, Pays de la Loire, Centre, Midi-Pyrénées, Bretagne, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté, Alsace, Lorraine, Limousin, Basse-Normandie, Picardie, Auvergne, Poitou-Charentes, Aquitaine)

- qu'il y a eu quelques consultations de l'étranger : Belgique (11), Algérie (2), Maroc (1), Tunisie (1), Allemagne (1), Québec (1), Delhi (1), New York (1)

V.2.2 Bilan de l'utilisation des fonctions WIKI

V.2.2.1 Inscriptions

25 personnes se sont identifiées sur le site dans la période du 1er septembre au 15 janvier, fin de la période de consultation. Ce nombre est relativement faible, néanmoins, la courbe cumulée des inscriptions (figure ci-dessous) montre clairement que la dynamique était loin d'atteindre la phase de plateau attendue lors de l'essoufflement de l'activité d'un site, ou plus précisément ici, lorsque la plupart des acteurs concernés seraient inscrits. Au contraire un modèle log-linéaire suggère que cette courbe était encore dans sa phase d'accélération, 12 jours *après* la fin de la phase de consultation (déjà prolongée d'un mois).



V.2.2.2 Commentaires et édition des pages

La fonction permettant de faire des commentaires au bas des pages, non soumise à inscription, a été peu utilisée (sur un total de 28 commentaires, 7 commentaires ont été faits par des personnes inscrites, 4 commentaires par des personnes non identifiées, le reste étant des réponses ou commentaires de l'administrateur du site).

La fonction d'édition des pages a également été peu utilisée, avec seulement 7 éditions de pages par des personnes extérieures, pour 1134 éditions par l'administrateur du site. 4 nouvelles pages ont été créées par des utilisateurs. Pour comparaison, le site représente un volume de 511 pages wiki à ce jour, dont 105 pages de texte (chapitres), 406 fiches indicateurs (bibliographie + propositions).

V.2.2.3 Limites

Si les statistiques de fréquentation reflètent bien le niveau de consultation du site (et donc d'une certaine manière, l'intérêt porté au document), les conclusions concernant la contribution des acteurs à l'opération doivent être nuancées, car bon nombre d'entre eux ont contribué par d'autres moyens : discussions par email ou face à face, réunions thématiques à la demande de certains acteurs, transmission de documents bibliographiques, et surtout, réponses à des sollicitations

directes sur des questions précises. Une liste des contributeurs indirects a été établie au fur et à mesure du travail et comporte actuellement une cinquantaine de personnes, impliquées à des degrés divers.

V.3 Conclusion

V.3.1 Une demande d'information sur les indicateurs, mais pas nécessairement régionale

Les statistiques de consultation du site montrent assez bien l'intérêt que celui-ci suscite en tant que support de diffusion d'information technique sur les indicateurs, sur la construction d'un observatoire, et sur les problématiques liées à la biodiversité. Cependant, la localisation des consultations, ainsi que les retours positifs qui ont eu lieu à ce sujet, suggèrent que **cet intérêt provient en grande partie de personnes en charge d'initiatives du même type**, dans d'autres contextes géographiques (Paris, autres régions, autres pays).

Au sein de la région Languedoc-Roussillon, il ne semble pas y avoir une demande forte pour de telles informations techniques, et il est probable que la plupart des visites enregistrées aient fait suite à l'invitation officielle de la DREAL. L'existence d'une demande extra-régionale, et sa relative absence à l'intérieur de la région ne sont pas très surprenantes, car la question des indicateurs de biodiversité et de la constitution d'observatoires se pose surtout à l'échelle régionale et nationale. Ce n'est **pas une préoccupation forte à l'échelle locale**.

V.3.2 Une situation complexe qui implique des compromis

Il faut bien distinguer la simple consultation du site, des contributions concrètes qui ont été apportées à l'élaboration de la réflexion sur les indicateurs suite à la sollicitation de la DREAL. Cette participation a été faible via le site, ce qui doit amener quelques réflexions sur les causes possibles de cet état de fait. Ces causes sont multiples et leurs effets respectifs sont difficiles à distinguer :

- réel manque d'intérêt pour le projet (autres priorités) ;
- problème de temps :
 - délai trop court pour que les acteurs puissent réagir ;
 - délai trop court pour mettre en œuvre une animation suffisamment soutenue (appropriation de l'outil...) ;
- problème de contenu (structure inadaptée) ;
- inadéquation de l'outil (avec le contexte de l'étude, trop technique, ...) ;
- réticence vis-à-vis d'un outil inhabituel, ou vis-à-vis des wiki et des démarches collaboratives en général (crainte d'une remise en cause du rôle d'expert, incompréhension, blocage) ;
- absence de contrainte (le temps libéré par la réduction du nombre de réunions n'est pas consacré à l'ORB) ;
- difficulté à atteindre les acteurs pertinents par les canaux officiels ;

- blocage volontaire (problème relationnels, de gouvernance, ...).

Il ne fait aucun doute que la plupart de ces causes ont joué en la défaveur d'une participation active sur le site www.orblr.fr. L'existence d'autres priorités est évidente, et est une des raisons pour laquelle l'absence de contrainte (généralement, sous forme de réunions ou d'entretiens directs) a été un facteur de sous-participation. C'est en ce sens que l'outil peut être considéré comme inadéquat face au contexte. Cependant, avec le recul, il semble que la **cause ultime du problème soit bien le manque de temps** accordé à la réflexion, qui à partir d'un certain stade, constitue une contrainte indépassable quels que soient les méthodes employées. Ce problème est général, comme l'observe A. Pibot à propos du SINP mer, parlant d'un *"enjeu global de suivi et de préservation de la biodiversité qui évolue beaucoup plus vite que nos mentalités et nos habitudes de travail"*⁹.

En effet, bien que ce type de démarche collaborative puisse être techniquement mis en place rapidement, il existe un **compromis entre l'effort d'animation à fournir et le temps nécessaire à l'appropriation de l'outil** : plus le temps disponible est court, plus il faut d'animation et de contrainte. Ceci devient particulièrement problématique lorsque le nombre d'acteurs est important. Or consacrer beaucoup d'énergie à l'animation serait revenu à compter uniquement sur les acteurs pour effectuer le travail technique (l'animateur ne pouvant consacrer du temps à la bibliographie, la réflexion, la synthèse, la rédaction etc). Cette solution était particulièrement incertaine quant au rendu final.

L'autre solution revenait à **consacrer moins de temps à l'animation** (en se reposant donc sur les acteurs les plus proactifs), pour pouvoir consacrer **plus de temps à la réflexion, synthèse, rédaction**, et assurer ainsi un minimum de rendu et de cohérence au travail proposé, qui pourrait être critiqué et amendé par la suite. C'est le pari qui a été fait, et il n'est pas certain qu'une autre démarche aurait donné de meilleurs résultats dans les délais impartis.

Deux difficultés complémentaires doivent être soulignées car elles se sont avérées particulièrement importantes, même si elles n'étaient pas évidentes à première vue. La première est la **difficulté à atteindre les personnes adéquates par les voies officielles**, lorsque la personne chargée de l'animation n'a pas une connaissance parfaite du réseau d'acteurs sur toutes les thématiques abordées. Atteindre la bonne personne demande parfois beaucoup de temps, et est un processus difficile à maîtriser.

La dernière difficulté qui a émergé durant cette phase de réflexion est qu'il va être nécessaire de tenir compte des contradictions et les synergies existant au sein du réseau, pour déterminer un **mode de gouvernance adapté**.

V.3.3 Réussites

Malgré le bilan mitigé de cette expérience, un certain nombre d'objectifs ont été atteints, dont certains méritent d'être cités :

- avoir pu monter un site internet relativement complexe en un temps record avec l'aide de l'association Outils-Réseaux,
- avoir pu structurer et rendre accessible de façon permanente et facile d'accès un document évolutif d'une assez grande complexité,
- avoir laissé une grande liberté aux acteurs sur la manière dont *ils* souhaitaient travailler (sur le site, par contact direct, sous forme de réunion à la demande)

9 A. Pibot (2010) Lettre d'information Volet mer du SINP n°4

- avoir expérimenté une autre manière de travailler dans des sphères où ce n'est pas la norme,
- avoir pu mettre le site sous licence Creative Commons BY-NC-SA¹⁰, protégeant ainsi la nature collective et publique du contenu du site, et sa réutilisation,
- avoir démocratisé le processus, en ouvrant largement la participation à toute personne souhaitant exprimer son point de vue ou contribuer (même si cette liberté soudaine semble effrayer).

V.3.4 Perspectives

A l'issue de cette expérience pilote, il est manifeste que **ce type d'outil demande beaucoup plus de temps pour devenir efficace**. Se construire une culture commune au sein d'un groupe d'acteurs, montrer l'intérêt d'un outil inhabituel, ne peut être fait par une seule personne dans un délai aussi court et nécessite une animation beaucoup plus soutenue, qui ne doit néanmoins pas se faire au détriment du reste du travail.

Une seconde difficulté importante a résidé dans le fait que cette **réflexion exploratoire restait très abstraite** pour la plupart des acteurs, étant donné l'incertitude sur la création effective de l'observatoire, son mode de gouvernance, et ses objectifs finaux. Il est donc compréhensible que la motivation ne soit pas à la hauteur de l'investissement demandé. Cette **réflexion n'est donc pas terminée**, et de nombreux acteurs seront certainement plus prompts à s'exprimer au fur et à mesure que le projet deviendra concret, par exemple, à la lecture de ce rapport d'étape.

Se pose la question du devenir de cet espace de travail collaboratif, qui **n'a pas encore dépassé sa phase de lancement**. Il pourrait être intéressant qu'il soit maintenu sur un plus long terme, dans le cadre de l'observatoire, quitte à revoir sa structure et à redéfinir sa fonction, de manière à **conserver la dimension collaborative et évolutive déjà insufflée au projet**.

10 Une licence Creative Commons BY-NC-SA, garantit (1) la paternité intellectuelle du travail, (2) que tout usage commercial est soumis à autorisation des auteurs, (3) le "partage des conditions initiales à l'identique" qui signifie que toute personne souhaitant utiliser cette matière pour son compte, la modifier, la transformer ou l'adapter, hors usage privé (confidentiel), ne peut en distribuer le fruit que sous un contrat identique (CC) BY-NC-SA. Par conséquent, pour toute réutilisation, il est obligatoire de préciser la source www.ORBLR.fr et le type de licence (CC) BY-NC-SA.

VI Conclusion générale

Le but de ce rapport était de faire un bilan des attentes et des besoins exprimés par les acteurs-utilisateurs de l'ORB au travers de trois moyens d'expression : un questionnaire en ligne, des entretiens ciblés avec des personnels des conseils généraux, le site collaboratif www.orblr.fr.

VI.1 Rôle de l'observatoire

Il ressort de cette étude qu'on peut définir quatre grands types d'attentes :

1. **L'ORB comme outil privilégié de diffusion de connaissances**, utile à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens et de certaines catégories socio-professionnelles. Cette fonction de l'ORB est plébiscitée par le milieu écologiste militant, les associations œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement, les conseils généraux qui sont actifs sur ce plan, et vraisemblablement certains élus.
2. **L'ORB comme outil technique de gestion et d'évaluation**
 - a. fournit des indicateurs d'évaluation des politiques, vis-à-vis d'une responsabilité régionale, nationale, européenne (l'indicateur est un outil d'évaluation, de rapportage)
 - b. aide à l'orientation des politiques, des investissements, des actions (l'indicateur est un outil de gestion, d'aide à la décision, d'alerte)
3. **L'ORB comme catalyseur du réseau d'acteurs**
 - a. source de synergies entre acteurs, de partage, d'échanges
 - b. promoteur de méthodologies à l'échelle régionale (sans contrainte)
4. **L'ORB comme fournisseur de données précises**, cartes de biodiversité à la parcelle, données peu agrégées (intérêt économique sous-jacent) :
 - a. facilite la prise en compte de la biodiversité dans le cadre d'activités destructrices (aménagements), avec une information précise et accessible (si possible gratuite) permettant, par exemple, de mieux choisir le tracé de nouvelles infrastructures
 - b. facilite l'identification des enjeux à l'échelle de la parcelle dans un but de protection (politique de préemption)
 - c. allège le coût des études d'impact (pour les commanditaires, pour les bureaux d'études)

Il n'est pas acquis que l'ORB réponde à toutes ces attentes, puisqu'à terme l'arbitrage sera effectué par les financeurs potentiels du projet. De plus, le premier point est en partie un objectif du SINP. Le second point relèverait plutôt du rôle d'une agence de la biodiversité, plus que d'un observatoire, qui doit rester neutre et se limiter à fournir des informations facilitant l'évaluation des politiques publiques, et non réaliser cette évaluation. Le fait que l'ORB fournisse ou facilite l'accès à de l'information précise sur la biodiversité à l'échelle de la parcelle semble plus relever du SINP et pose la question du degré de connexion entre les deux démarches¹¹. Par ailleurs, il existe des projets pouvant répondre à ce type de besoin (proposition de plateforme foncière du CEN LR).

¹¹ pour Luc Mauchamp, responsable du projet d'Observatoire National de la Biodiversité, ces deux démarches devraient être clairement séparées, le SINP relevant de la description, les observatoires de l'évaluation (com. pers.)

VI.2 Présentation de l'information

Un certain nombre d'éléments ressortent de cette étude concernant la manière dont l'information diffusée par l'ORB devrait être structurée et communiquée :

1. **L'information devrait présenter deux niveaux de détail** : un niveau agrégé (si possible) et un niveau détaillé (nécessaire)
2. Concernant l'échelle de travail, il ressort que celle-ci **doit avant tout correspondre à l'échelle d'action des utilisateurs**. Il existe donc trois grandes manières de découper le territoire, que devra prendre en compte l'ORB¹² :
 - **le découpage administratif** (région, départements, voire communes) qui correspond aux échelles de décision et d'action des politiques environnementales. Il y a donc une attente institutionnelle incontournable pour des indicateurs correspondant à ces découpages.
 - **le découpage par grandes entités paysagères** (mer, littoral, plaine, piémont, causses, montagnes) qui n'est pertinent que dans la mesure où il correspond à des ensembles de problématiques homogènes (ex : les causses) et à des groupes d'acteurs (ex : la mer)
 - **le découpage par grands types de milieux**, qui peuvent être **transversaux** par rapport aux grandes entités paysagère et correspondent mieux à des ensembles de problématiques homogènes et à des groupes d'acteurs (ex : les cours d'eau, la forêt)

VI.3 Attentes en termes de contenu

Les retours de cette étude confirment globalement le chemin déjà pris jusqu'ici. L'attente vis-à-vis du contenu de l'observatoire (des questions qu'il doit aborder) se situe sur quatre plans complémentaires :

- ➔ être capable de montrer l'évolution de la biodiversité (diagnostic sur un territoire donné)
- ➔ lorsqu'elle se détériore, être en mesure de faire comprendre pourquoi c'est grave (faire le lien avec les services rendus, le bien-être humain)
- ➔ lorsqu'elle se détériore, être capable d'expliquer pourquoi (montrer les causes, si possible leur impact)
- ➔ évaluer la réponse de la société à ces détériorations (montrer les efforts mis en œuvre, évaluer leur efficacité)

VI.3.1 Montrer l'état et l'évolution des composantes de la biodiversité

Les retours de l'enquête montrent que la plupart des composantes de la biodiversité sont jugées dignes d'intérêt. Cependant, il a souvent été mis l'accent sur l'importance d'une approche par l'intermédiaire des habitats, qui a l'avantage d'être intégratrice. Les priorités à donner vont donc comme suit :

1. habitats / écosystèmes : évolution des surfaces, état de conservation, aussi bien pour les habitats patrimoniaux que pour les habitats ordinaires

¹² cette question sera reprise et complétée dans le Rapport II Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs

2. espèces : évolution des abondances, pour les espèces remarquables et pour les espèces ordinaires
3. évolution du patrimoine génétique sauvage et domestique

Noter que le fait de doter l'observatoire d'un **volet uniquement descriptif** ne fait pas l'unanimité. Un certain nombre d'acteurs considèrent ce volet inutile, s'il n'est pas possible de traduire ces changements en préconisations de gestion. Autrement dit, une position est que *tout changement relaté par l'observatoire doit être explicable et expliqué*.

Pourtant, la plupart des indicateurs de biodiversité existants à l'heure actuelle au niveau national et international sont des descripteurs généraux de l'état de la biodiversité. Sans être désagrégés, il est généralement impossible d'interpréter précisément les causes de leur évolution, étant donné qu'ils intègrent les effets d'une multiplicité de facteurs.

Pourquoi produire de tels indicateurs ? Ces indicateurs globaux ont un rôle qu'on ne peut ignorer : ils permettent d'effectuer un diagnostic global à l'échelle d'un territoire, et permettent donc **d'évaluer l'effet global de la politique menée sur un territoire** (pas uniquement telle ou telle mesure). De plus, ils sont indispensables pour prouver la réalité de la perte de biodiversité face à un public non convaincu (qui ne sera pas convaincu par des focus sur quelques espèces choisies). Or il est indéniable que la production de tels indicateurs repose sur la constitution d'un socle important de données de suivi.

Une seconde justification au rassemblement d'un socle de données descriptives est que ce stock d'information constitue un **pool de données** au sein duquel il sera possible de piocher au fur et à mesure de l'évolution de l'observatoire et de l'évolution des questions auxquelles il devra répondre (les questions changent, les données restent). Cependant, il semble aujourd'hui que cette fonction relèverait plus du SINP que d'un ORB.

VI.3.2 Traduire l'importance de ces changements en termes de bien-être humain

Cette question semble largement prématurée pour la plupart des personnes interrogées. Néanmoins, un gros effort doit être fait en ce sens. Des expériences ont déjà eu lieu ponctuellement et devraient être rassemblées. Cette question des services rendus par les écosystèmes / la biodiversité devrait faire l'objet d'une étude à part entière.

VI.3.3 Montrer les causes des changements observés

Une demande essentielle est que l'observatoire ne se limite pas à observer des changements de la biodiversité mais permette de les interpréter. Il s'agit donc d'un triple besoin :

- diagnostiquer l'ensemble des pressions à l'œuvre pour chaque entité géographique considérée (par exemple, les cours d'eau)
- chiffrer l'ampleur des phénomènes (par exemple, le taux de nitrates)
- si possible, mesurer leur impact sur la biodiversité (difficile en cas d'interactions)

Il a été observé qu'il conviendrait également de ne pas négliger les **forces motrices** qui peuvent être à l'origine de certaines pressions (comme la démographie, les gaz à effet de serre, la déprise rurale), et qui sont des causes "ultimes" sur lesquelles les choix politiques peuvent également avoir un effet.

Une question complémentaire qu'il conviendra de se poser pour chaque pression est de répertorier les politiques environnementales mises en œuvre pour y répondre (ou qui contribuent à une partie de la réponse). Ce diagnostic permettra de **faire le lien avec l'évaluation des politiques environnementales** (lien qui sera rarement direct).

VI.3.4 L'évaluation des politiques environnementales

Une demande générale est celle que l'ORB fournisse des éléments permettant d'évaluer les politiques environnementales. Cependant, cette fonction n'a pas le même sens selon l'échelle considérée (microlocale ou macrolocale). L'ORB fournira des indicateurs à l'échelle macrolocale, et pourra proposer des conseils méthodologiques pour l'échelle microlocale.

Pour chaque politique identifiée, il convient de se poser deux questions :

- **quel est l'effort fourni ?**
- **quel est l'impact obtenu sur la biodiversité ?**

Comme pour les pressions, dans la majorité des cas il sera difficile de mesurer l'effet propre d'une politique sur la biodiversité, si les interactions sont nombreuses et/ou mal mesurées.

Il ne s'agit pas pour l'ORB d'émettre des jugements de valeurs mais seulement de fournir les éléments nécessaires, laissant à tout un chacun le soin d'établir ses propres conclusions (neutralité).

Les politiques environnementales qui ont été identifiées pour l'instant sont les suivantes :

- Aires protégées (dont Natura 2000, ENS, RNR, PNR, PNC, etc)
- Programmes de conservation (LIFE etc)
- Usages durables (gestion forestière, gestion agricole : MAE, gestion de la pêche, gestion de l'eau...)
- Gestion des espèces envahissantes (effort / résultat)
- Lutte contre le réchauffement (politique énergétique, de transports...)
- Sensibilisation, communication
- Aménagement durable (Trame Verte et Bleue, mesures compensatoires)
- évaluation de l'usage environnemental de la TDENS

L'échelle considérée devrait correspondre à l'échelle d'application de la politique en question. Cependant, lorsqu'il existe une superposition de politiques allant dans le même sens, il sera difficile voire impossible de séparer les effets de telle ou telle politique. Il peut alors être nécessaire de prendre plus de recul, afin de mesurer le résultat global d'un ensemble d'actions obtenu à l'échelle d'un territoire.

VI.4 Autres besoins

D'autres besoins ont été identifiés et laissent entrevoir des suites possibles à ce travail :

1. De nombreuses réactions ont montré la **nécessité de se construire une culture commune sur les indicateurs** au sein du réseau d'acteurs de l'ORB : qu'est-ce qu'un indicateur, à quoi il sert, comment évalue-t-on la qualité d'un indicateur, quelle est la différence entre une typologie d'indicateurs et un modèle d'interaction, quelle est l'utilité des modèles

d'interaction société-nature, etc. Cette culture commune est non seulement nécessaire à la construction de l'ORB, mais c'est également un souhait que l'ORB puisse à terme servir de guide sur les concepts et les méthodes relatifs aux indicateurs de biodiversité.

2. **Besoin de concrétisation** : il est manifeste que de nombreux acteurs attendent du projet ORB qu'il devienne rapidement plus concret. Il est probable que la motivation des acteurs à participer soit sans commune mesure lorsque la création de l'observatoire sera acquise, et que celui-ci commencera à diffuser ses premiers résultats.
3. **Réfléchir de manière transparente et collective au problème de la gouvernance** : il y a une forte attente pour que l'observatoire soit un lieu d'échanges et un catalyseur de synergies autour de la biodiversité. Ce rôle ne pourra être joué que si le projet obtient l'adhésion sans réserve de la grande majorité des acteurs. Réaliser l'indépendance de l'observatoire, sans pour autant compromettre son besoin de financement, constitue un défi qui sera difficile à relever. Dans un premier temps, un travail de réflexion collectif semble nécessaire pour conduire à proposer un dispositif viable.

VI.5 Limites et ajouts à ce rapport

VI.5.1 Absence de la cible prioritaire : les élus régionaux

Les besoins et attentes des élus de la région ont été peu considérés dans cette étude, or ils sont une cible prioritaire de l'ORB pour plusieurs raisons :

- l'ORB a pour objectif fondamental **d'influer les décisions prises à l'échelle régionale en augmentant la prise en compte de la biodiversité**
- cette étude de préfiguration a pour but de préparer un **arbitrage final par les élus**, qui sera déterminant pour la création effective de l'ORB

Par conséquent, la première priorité de l'ORB est de convaincre les élus et décideurs, non spécialistes de la biodiversité, en répondant en priorité à leurs besoins spécifiques.

VI.5.2 Point de vue du CSRPN

Suite à la présentation de ce rapport, dans sa version provisoire (rapport d'étape) lors du séminaire CSRPN du 16 mars 2010, ainsi que du rapport "Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs", un certain nombre de recommandations ont été exprimées, parmi lesquelles¹³ :

- **"affiner la réflexion sur les cibles de l'ORB** pour une vision partagée et une construction adéquate de l'observatoire,
- **identifier et préciser les questions posées** en terme de suivis de la biodiversité, à travers l'analyse des cadrages et les démarches nationales et régionales, dont la SRB,
- **hiérarchiser les questions"**

13 Compte-rendu de l'atelier CSRPN Languedoc-Roussillon du 16 mars 2010 portant sur l'Etude de faisabilité de l'Observatoire Régional de la Biodiversité : avancement du projet et réflexions sur les indicateurs.

VI.5.3 Point de vue du Comité Technique

VI.5.3.1 Besoin de concrétiser

L'étude de préfiguration de l'ORB a jusqu'à maintenant été dans une **phase exploratoire**, qui a permis à chaque partenaire de progressivement affiner sa conception du projet. Les documents produits par le Cemagref (ce rapport ainsi que le rapport sur les indicateurs) constituent une première base de travail qui sera utile à la suite du projet.

L'étude de préfiguration doit néanmoins devenir **plus concrète**. Cette concrétisation nécessite de **resserrer les investigations sur un petit nombre de questions prioritaires**, pour être rapidement opérationnel.

Suite aux conclusions émises lors du séminaire CSRPN du 16 mars 2010, un effort de clarification et de hiérarchisation des questions a été effectué par la Région et la DREAL, travail qui a été discuté en comité technique le 17 mai 2010.

VI.5.3.2 Etat de la réflexion

La Région et la DREAL ont fourni chacun un document présentant les questions qui leur paraissent prioritaires. Ces documents ont permis de mieux identifier les différences à considérer dans les attentes des deux principaux porteurs du projet.

La démarche de la DREAL est globalement plus axée sur les données et les questions de suivi des politiques publiques, alors que la région considère essentiellement l'ORB comme un outil de communication, destinée à faire passer des messages pour que la biodiversité parle plus aux gens. L'ORB ne devrait pas avoir pour objectif de synthétiser des données, faire du reporting, ou faire de l'évaluation de politiques publiques, ce qui pourrait d'ailleurs effrayer les élus/financeurs. Il est rappelé qu'au niveau national, il est considéré qu'un observatoire de la biodiversité doit **fournir des éléments permettant l'évaluation des politiques publiques, et non faire cette évaluation**.

Les deux porteurs du projet reconnaissent qu'ils convergent néanmoins vers les **mêmes questionnements**. Il ne s'agit pas d'opposer l'objectif de communication et l'objectif de fournir des éléments permettant l'évaluation des politiques publiques. Le niveau simplifié de l'observatoire ne peut d'ailleurs que s'appuyer sur un niveau plus approfondi pour être légitimé.

Il est rappelé que la région et la DREAL ne sont pas les seuls acteurs dont dépend le bon fonctionnement de l'ORB, or ceux-ci attendent aussi de l'ORB qu'il intègre leurs propres questionnements (rapport sur les attentes et besoins des acteurs). Le CSRPN ne peut pas non plus se satisfaire à terme d'indicateurs trop basiques. Cependant, **dans un premier temps**, il est reconnu que la priorité est d'obtenir l'adhésion des financeurs potentiels au niveau de la région. De son côté, la DREAL doit pouvoir justifier du lien entre ORB et ONB pour obtenir des financements.

VI.5.3.3 Conclusions du Comité Technique de l'ORB

Il est suggéré de travailler en deux temps :

- dans un premier temps, définir les questions et indicateurs prioritaires de l'ORB, et les concrétiser rapidement.

Public cible = grand public comprenant les élus et décideurs non initiés

- laisser la possibilité, dans un second temps, de compléter les questions de l'ORB

(évolutivité) en se basant sur l'existant (coût raisonnable)

Public cible = techniciens/acteurs de la biodiversité.

Ces deux niveaux pourront se traduire concrètement par deux niveaux d'utilisateurs dans la communication de l'ORB et sont donc jugés compatibles.

VI.5.3.4 Délimitation des rôles de l'ORB et du SINP

Au niveau national, il semble que l'évolution du SINP soit en attente des conclusions des débats au sujet de l'Observatoire National de la Biodiversité. Un rapport **sur l'avancement de la mise en œuvre de la circulaire relative au SINP Volet "Terre" sera très prochainement disponible**. Il est cependant rappelé par la DREAL qu'au niveau régional, l'objectif et la dynamique du SINP restent relativement indépendants et plus actifs que ce qui a lieu au niveau national.

Le **SINP est aussi perçu comme un moyen de valoriser les données par les producteurs eux-mêmes** en confiant l'élaboration d'indicateurs descriptifs à des têtes de réseau du SINP ; l'animation des porteurs de données dans cet objectif pourrait être une des fonctions de l'ORB. Cependant, le fait que le SINP intègre une part de transformation des données, ainsi que le degré de synthèse obtenu, ne sont pas encore très clairement affirmés officiellement. **La réponse à cette question devra être apportée par la Région et la DREAL.**

Dans l'idéal, l'ORB ne devrait avoir à financer que des tâches d'animation (des têtes de réseaux), communication (produits de l'ORB), conventionnement, achat de données et d'indicateurs, et marginalement l'élaboration de certains indicateurs. Il ne doit en règle générale pas intégrer le coût de structuration de la donnée même s'il ne faut pas exclure la nécessité d'acquérir certaines données nécessaires à la production d'indicateurs.

VI.5.3.5 Suite de l'étude

VI.5.3.5.a Questions prioritaires

Il est proposé que le CEMAGREF reprenne les documents de la région et de la DREAL, établisse leur correspondance, en compactant les enjeux des documents de la DREAL, pour **aboutir à une liste de questions prioritaires commune**. L'attention est attirée sur l'importance de la manière de formuler / amener les questions, pour qu'elles n'entraînent pas de rejet de la part des acteurs.

Ces questions devront par la suite être mises en relation avec les **bases de données disponibles et indicateurs possibles**, assortis d'un **niveau d'accessibilité**. On pourra dans cet objectif s'appuyer sur le rapport sur les indicateurs¹⁴. Lorsque c'est possible, des exemples d'indicateurs devront être renseignés pour répondre au besoin d'exemples concrets.

Les **possibilités d'évolution** devront également être évoquées mais ne seront pas approfondies à ce stade. Les lacunes devront être identifiées (besoins en suivis inexistantes).

Ce travail constituera une première **maquette de l'ORB**, et sera la priorité du Cemagref à partir de septembre 2010.

14 Popy, S. (2010). Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs. Etude de préfiguration d'un Observatoire Régional de la Biodiversité pour le Languedoc-Roussillon. Cemagref, Montpellier, 380 p.

VI.5.3.5.b Scénarios

L'élaboration des scénarios de fonctionnement de l'observatoire se basera sur la première maquette de l'ORB (contenu) et visera :

- d'une part à apporter des éléments de réflexion sur la **mise en œuvre possible de l'ORB** : structure avec partenariat organisé, moyens en personnel, structure juridique, financement éventuellement privé, etc., ou structure plus légère, informelle ?
- d'autre part à évaluer grossièrement le **rapport budget/ambition possible de l'ORB**

VII Annexes

Table des annexes

<u>A Questionnaire</u>	64
<u>B Grille d'entretien des CG</u>	73
<u>C Comptes-rendus des entretiens</u>	76
<u>C.1 Aude</u>	76
<u>C.2 Gard</u>	79
<u>C.3 Hérault</u>	83
<u>C.4 Lozère</u>	87
<u>C.5 Pyrénées-Orientales</u>	91

A Questionnaire

2. Votre structure (si applicable)

Nom :

Statut :

- Collectivité
- Organisme public
- Entreprise
- Association
- Autre :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Missions de la structure (en quelques mots)

Votre fonction dans la structure

Pour la suite du questionnaire, merci de préciser si vous parlez :

- En votre nom propre
- En tant que représentant de votre organisme

3. Confidentialité

Je souhaite que ces données restent confidentielles * (réservées à un usage interne Cemagref - Etude de préfiguration de l'ORB)

- Oui
- Non

II. Questions

1. Questions générales

Que pensez-vous, en quelques mots, de l'initiative de créer un Observatoire Régional de la Biodiversité ? *

2. Objectifs de l'ORB

Voici les objectifs de l'observatoire, tels que figurés dans le CR du Comité de Pilotage du 25 juin.

Quelle importance attachez-vous respectivement à ces trois objectifs ?

	-2	-1	0	+1	+2
1) Evaluer l'état et suivre les évolutions de la biodiversité régionale	<input type="radio"/>				
2) Mettre à disposition des décideurs et des citoyens une information claire et synthétique sur la biodiversité pour favoriser la mobilisation en faveur de sa préservation	<input type="radio"/>				
3) Fournir des éléments d'évaluation des impacts des politiques publiques, des aménagements et des pratiques de gestion sur la biodiversité à l'échelle régionale	<input type="radio"/>				

Avez-vous des commentaires / des attentes particulières relatives à ces objectifs ?

3. Cibles de l'ORB

Le comité de pilotage de l'ORB a défini trois cibles principales pour l'observatoire (voir <http://orblr.fr/wakka.php?wiki=CibleORBLR>).

Quelle importance leur accordez-vous ?

	-2	-1	0	+1	+2
acteurs de la biodiversité	<input type="radio"/>				
décideurs	<input type="radio"/>				
grand public	<input type="radio"/>				

Avez-vous des choses à ajouter sur cette question ? (commentaires, autre proposition)

4. Vos attentes / motivations

Pensez-vous que l'ORB puisse apporter quelque chose dans le cadre de vos activités ? *

- Oui
- Non
- je ne sais pas

Si oui, quelles sont vos attentes / celles de votre structure concernant l'observatoire ? *

	-2	-1	0	+1	+2
Orientation des politiques (action, connaissance, gestion de la biodiversité)	<input type="radio"/>				

5.b. Si vous gérez des indicateur(s) / observatoire(s)

Sinon merci de passer directement au 5.c.

Précisez ce que vous gérez, sur quelle(s) thématique(s)

Pensez-vous qu'un lien puisse être établi avec l'ORB ? Lequel ?

Si vous gérez des indicateur(s) / observatoire(s), ou si vous l'envisagez, attendez-vous un cadrage régional de vos indicateurs / votre observatoire ?

- Oui
- Non
- je ne sais pas

Si oui, merci de préciser vos attentes :

5.c. Si vous gérez des données

Sinon merci de passer directement au 6.

Ces données peuvent être des données naturalistes, environnementales, socio-économiques etc. en relation avec la biodiversité.

Quel type de données ?

- Données naturalistes
- Données environnementales
- Données socio-économiques
- Autre :

A quelle échelle travaillez-vous ?

- infra-départementale
- départementale
- inter-départementale
- régionale
- supra-régionale
- Autre :

Comprenez-vous le lien entre SINP¹ et observatoires (national,régionaux) ?

- Oui
- Non
- Pas très bien

¹ Le SINP (Système d'Information Nature et Paysage) est une démarche nationale fédératrice de mutualisation et de rationalisation des données pour faciliter la mobilisation des informations sur la biodiversité et les paysages. (pour plus de détails, voir <http://orbl.fr/wakka.php?wiki=HistoriqueDuProjet>)

Etes-vous engagé dans des **démarches de coordination - inventaire -structuration de vos bases de données** (SINP, OREME² etc.)

- Oui
- Non
- je ne sais pas

Si oui, précisez le ou les dispositifs auxquels vous participez :

Si non, envisagez-vous de vous inscrire dans une telle démarche ?

- Oui
- Non
- je ne sais pas

Autre :

Pensez-vous que vous pourriez produire un ou plusieurs indicateurs sur vos thématiques pour l'observatoire régional ?

- Oui
- Non
- je ne sais pas

Si oui, à quel(s) indicateur(s) / quelle(s) thématique(s) pensez-vous ?

Quelle est le niveau d'accessibilité de ces possibilités ? (immédiat, demande du travail, la donnée n'existe pas encore, la donnée n'est pas structurée, pas saisie, doit être traitée, la pérennisation des suivis n'est pas assurée etc)

Pouvons-nous vous contacter directement pour discuter de ces propositions ?

- Oui
- Non
- Autre :

² L'OREME est l'Observatoire de Recherche sur l'Environnement Méditerranéen.

6. Quelles sont les questions qui vous paraissent prioritaires ?

Le but de cette partie est :

1. de hiérarchiser ces questions en fonction des attentes des utilisateurs potentiels,
2. de mettre en perspective les possibilités d'indicateurs avec ces attentes, et
3. d'identifier d'éventuelles lacunes.

a. Les grandes catégories de questions à traiter

Voici les grandes catégories de questions qui ont été identifiées dans l'étude en cours (voir <http://orb.fr/wakka.php?wiki=QuestionS>). Notez ces grandes questions selon votre degré d'intérêt (ces questions seront détaillées dans la suite de cette partie) :

	-2	-1	0	+1	+2
1) Comment évolue la biodiversité en LR ?	<input type="radio"/>				
2) Comment évoluent les services écologiques en LR ?	<input type="radio"/>				
3) Comment évoluent les menaces qui pèsent sur la biodiversité en LR ?	<input type="radio"/>				
4) Quel est l'impact de ces menaces sur la biodiversité ? (effets propres)	<input type="radio"/>				
5) Comment évoluent les politiques mises en place en faveur de la biodiversité ?	<input type="radio"/>				
6) Quel est l'impact réel de ces politiques environnementales ? (effets propres)	<input type="radio"/>				

Vos commentaires / précisions éventuels sur cette question

b. Détail de la question 1) Comment évolue la biodiversité en L-R ?

Il s'agit de la question de base à laquelle doit répondre un observatoire. Cette question se décline en de nombreuses catégories et sous-catégories de biodiversité. Notez-les selon votre degré d'intérêt :

	-2	-1	0	+1	+2
la diversité génétique	<input type="radio"/>				
la diversité des espèces	<input type="radio"/>				
la diversité des écosystèmes	<input type="radio"/>				
la diversité ordinaire versus remarquable	<input type="radio"/>				
la diversité sauvage versus domestique	<input type="radio"/>				
la diversité des habitats	<input type="radio"/>				
la diversité des paysages	<input type="radio"/>				
le bon état de fonctionnement / de conservation des écosystèmes	<input type="radio"/>				

Vos commentaires / précisions éventuels sur cette question

c. Détail de la question 2) Comment évoluent les services écosystémiques / écologiques ?

Il s'agit de voir la biodiversité sous son angle utilitaire, ou sa traduction en termes de bien-être humain (voir <http://orbl.fr/wakka.php?wiki=ServiceS> pour une discussion). Comme la biodiversité, ces services se déclinent en catégories et sous-catégories. Notez-les selon votre degré d'intérêt :

e. Détail de la question 4) Quel est l'impact de ces menaces sur la biodiversité ?

La mesure des pressions doit être distinguée de la mesure de leur effet propre sur la biodiversité. Bien que des réponses scientifiques n'existent pas dans tous les cas, merci de noter ces questions selon votre degré d'intérêt :

	-2	-1	0	+1	+2
impact des pollutions	<input type="radio"/>				
impact des modifications du paysage	<input type="radio"/>				
impact de la surexploitation des ressources	<input type="radio"/>				
impact de la surfréquentation	<input type="radio"/>				
impact du changement climatique	<input type="radio"/>				
impact des espèces envahissantes	<input type="radio"/>				

Vos commentaires / précisions éventuels sur cette question

f. Détail de la question 5) Comment évoluent les politiques publiques mises en place en faveur de la biodiversité ?

Un certain nombre de politiques sont mises en place pour répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. Il s'agit ici de mesurer les efforts mis en oeuvre. Plusieurs catégories de "réponses" ont été identifiées (voir <http://orbl.fr/wakka.php?wiki=ReponseS>). Notez-les selon votre degré d'intérêt :

	-2	-1	0	+1	+2
surfaces d'aires protégées	<input type="radio"/>				
programmes de conservation	<input type="radio"/>				
promotion des usages durables	<input type="radio"/>				
programmes de gestion des espèces envahissantes	<input type="radio"/>				
lutte contre le réchauffement climatique	<input type="radio"/>				
argent investi pour la biodiversité	<input type="radio"/>				
sensibilisation, communication sur la biodiversité	<input type="radio"/>				

Vos commentaires / précisions éventuels sur cette question

g. Détail de la question 6) Quel est l'impact réel des politiques environnementales ? (effets propres)

La mesure des réponses de la société aux menaces doit être distinguée de la mesure de leur effet propre sur la biodiversité. Bien que des réponses scientifiques n'existent pas dans tous les cas, merci de noter ces questions selon votre degré d'intérêt :

	-2	-1	0	+1	+2
aires protégées	<input type="radio"/>				
efficacité des programmes de conservation	<input type="radio"/>				
évolution vers des pratiques plus durables	<input type="radio"/>				
efficacité des programmes de gestion des espèces envahissantes	<input type="radio"/>				
réduction des émissions de gaz à effet de serre	<input type="radio"/>				
évolution de la relation à la nature de la population, opinion publique	<input type="radio"/>				

Vos commentaires / précisions éventuels sur cette question

7. Produits de l'observatoire

a. Quel niveau de détail/synthèse ?

Pensez-vous que l'observatoire devrait...

- se limiter à fournir des indicateurs très synthétiques ?
- renseigner l'évolution de la plupart des groupes biologiques, espèces, habitats, facteurs de changement, pour lesquels des données régionales existent ?
- présenter l'information selon plusieurs niveaux de complexité (au minimum deux : synthétique, détaillé...)
- Je ne sais pas

Pourquoi ?

Avez-vous d'autres suggestions ?

b. Les modèles d'interaction société-nature

Les modèles d'interaction société-nature sont des outils de gestion ayant vocation à simplifier la complexité des interactions entre facteurs en quelques indicateurs liés par des relations de causalité. Les deux modèles les plus célèbres sont les modèles **PER = Pression-Etat-Réponse** (OCDE, 1994) et **DPSIR = Force Motrice-Pression-Etat-Impact-Réponse** (EEA, 2003) (voir <http://orbl.fr/wakka.php?wiki=AvertissementsImportants> pour plus de détails).

Connaissiez-vous l'existence de ces modèles auparavant ?

- Oui
- Non

Si oui, les avez-vous déjà utilisés ?

- Oui
- Non

Les trouvez-vous utiles à la gestion ?

- Oui
- Non
- je ne sais pas

Ce type de modèles fait-il partie de ce que vous attendez d'un ORB ?

- Oui
- Non
- je ne sais pas
- peut-être
- Autre :

Quel type de modèle aurait votre préférence ?

- PER : modèles Pression Etat Réponse
- DPSIR : modèles Force motrice Pression Etat Impact Réponse
- DSR : modèle Force motrice Etat Réponse
- UPER : modèle Usages Pression Etat Réponse
- AESCRI : modèle Activités humaines - Etat de la biodiversité - Services écosystémiques - Capacités - Réponses - Institutions
- Je ne sais pas
- Autre :

Vos commentaires éventuels sur les modèles d'interaction société-nature

c. Forme de communication

Cette question de forme n'est pas la plus urgente mais peut nous permettre de mieux cibler vos attentes concrètes.

Que devrait fournir l'observatoire régional de la biodiversité ?

	-2	-1	0	+1	+2
un tableau de bord d'indicateurs	<input type="radio"/>				
des fiches indicateurs détaillées	<input type="radio"/>				
des synthèses périodiques	<input type="radio"/>				
des synthèses thématiques	<input type="radio"/>				
des cartes	<input type="radio"/>				
un catalogue de métadonnées	<input type="radio"/>				
des données brutes	<input type="radio"/>				
une lettre d'information régulière	<input type="radio"/>				

Vos éventuels commentaires sur la forme de communication

III. Fin du questionnaire

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire jusqu'au bout. Les résultats de ce questionnaire seront présentés au prochain comité de pilotage. Pour tout renseignement complémentaire, contactez le modérateur du site (simon.popy@teledetection.fr) ou rendez-vous sur <http://www.orbl.fr>

Vous reste-t-il des commentaires à faire ?

Avez-vous des commentaires sur ce questionnaire ?

B Grille d'entretien des CG

(Clotilde Lebreton, Simon Popy)

1. Éléments pour présenter le projet ORB

Le plan d'action « patrimoine naturel » de la Stratégie Nationale de la Biodiversité comprend la mise en place du Système d'Information sur la Nature et les Paysages [qui est un inventaire des données et un outil d'aide à la mutualisation à l'échelle nationale], mais également celle d'un observatoire national de la biodiversité et d'observatoires régionaux de la biodiversité, s'appuyant sur le SINP.

En Languedoc-Roussillon, suite à la publication de la Stratégie Régionale de la Biodiversité, la DREAL LR et la Région LR ont sollicité le Cemagref pour mener l'étude de préfiguration d'un futur Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB). L'étude est cofinancée par la Région LR, la DREAL LR, le FEDER et le Cemagref, et suivie par un comité de pilotage (DREAL, Région, Cemagref, Conseils généraux, ONF, ONCFS, IFN, ONEMA, CBN, PNC, CEN LR, FRC, TDV, RGENP).

L'objectif affiché est triple :

- 1) Évaluer l'état et suivre les évolutions de la biodiversité régionale
- 2) Mettre à disposition des décideurs et des citoyens une information claire et synthétique sur la biodiversité pour favoriser la mobilisation en faveur de sa préservation
- 3) Fournir des éléments d'évaluation des impacts des politiques publiques, des aménagements et des pratiques de gestion sur la biodiversité à l'échelle régionale

L'ORB a vocation à valoriser les données existantes, notamment à travers le SINP. Il n'y a pas, du moins pour l'instant, de volonté de développer un programme de monitoring de la biodiversité à l'échelle régionale.

Le contenu de l'ORB dépend fortement des possibilités régionales et des grandes lignes imposées par l'Europe, la SNB et la SRB. Néanmoins, il est essentiel que ce contenu réponde aux besoins des acteurs. C'est l'objet de cet entretien.

2. Présentation de l'organisme / du service

1. Fonction de la personne interviewée
2. Mission de l'organisme / du service

3. Identification des enjeux du territoire (Région ou département)

1. Diagnostic
2. Perspectives : évolution

4. Politique en cours

1. Description
2. Elaboration : processus de décision (avec qui, comment)
3. Responsable de la mise en œuvre
4. Responsable suivi et évaluation
5. Selon quels critères, quels indicateurs ? (place de la biodiversité ?)

5. Information mobilisée pour l'évaluation

1. Nature de l'information, forme
2. Accès à l'information sur la biodiversité (où, à qui, comment, quand)
3. Difficultés rencontrées

6. Information à mobiliser

1. Information utile mais non mobilisable
2. Pour quelle(s) raison(s)
3. Forme et fréquence souhaitées
4. Niveau de détail souhaité : faut-il des indicateurs très agrégés, ou au contraire une information très détaillée (par exemple cartographique)
5. Essayer de savoir s'ils connaissent / utilisent / trouvent utiles les modèles PER et/ou DPSIR.

7. Intérêt pour l'ORB

(le but est de faire émerger la nature de cet intérêt et faire prendre conscience de la multifonctionnalité de l'ORB)

Guide :

- Connaissance personnelle
- Education
- Prévention du risque/alerte
- Obtention de données
- Orientation dans l'élaboration des politiques publiques
- Suivi et évaluation des politiques publiques
- Intérêt économique

8. Thèmes prioritaires dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques

Laisser les idées s'exprimer spontanément dans un premier temps.

Guide :

- comment évolue la biodiversité en LR ? => quelle biodiversité ?
 - génétique, spécifique, écosystémique
 - ordinaire, remarquable
 - sauvage, domestique
 - vue sous l'angle des services écosystémiques
- comment évoluent les menaces qui pèsent sur la biodiversité ? => quelles menaces ?
 - Pollutions
 - Modifications du paysage, perte de milieux naturels par les changements d'utilisation des terres, artificialisation, fragmentation
 - Surexploitation des ressources naturelles

- Surfréquentation
- Changement climatique
- Espèces envahissantes
- comment évoluent les politiques environnementales ? => quelles politiques environnementales ?
 - Aires protégées
 - Aménagement durable
 - Actions de conservation
 - Usages durables
 - Lutte contre le changement climatique
 - Gestion des espèces envahissantes
 - Sensibilisation, communication
 - Transferts d'argent vers l'environnement en général
- quel est l'impact de ces politiques sur la biodiversité ? => impact de quelles politiques ?

9. Participation

A quel niveau (préciser, en fonction de la réponse donnée):

- être informé
- être consulté
- fournir une expertise / validation (qui quoi comment ?)
- apport de données (indicateurs ? type de données ? thèmes ? à quelle échelle ?)
- apport de financement (de quelle manière ?)

Si gestion d'indicateurs

- quels indicateurs ?
- attente d'un cadrage régional ? pourquoi ? comment ?

Si données

- connaissance du SINP ?
- Compréhension du lien avec l'ORB ?

C Comptes-rendus des entretiens

Avertissement : ces entretiens doivent être considérés comme des *témoignages* de personnels des administrations départementales concernés par les thématiques environnementales, et non comme reflétant le point de vue des départements. Ils ont été validés par au moins une des personnes interviewées.

C.1 Aude

C.1.1 Contexte de l'interview

Interview menée par Clotilde Lebreton

Date : 11 décembre 2009

Présent : François Chatellard - chef du service Espaces Naturels

C.1.2 Mission(s) du/des service(s) représenté(s)

Le service espaces naturels assure le suivi administratif, technique et financier des politiques départementales en faveur des espaces naturels sensibles et du patrimoine naturel, des sports de pleine nature, de la défense des forêts contre l'incendie.

Il gère le produit de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles selon ses affectations réglementaires.

C.1.3 Identification des enjeux du territoire

La biodiversité n'a jamais été aussi menacée que maintenant. Exemple du projet TGV.

C.1.4 Politique en cours

Description / grandes lignes des projets en cours :

1) Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS)

1ère étape : inventaire des sites à forts enjeux patrimoniaux (étude générale), 217 sites soit environ 30% du territoire. Cette étude permettra d'orienter les politiques d'acquisition et de gestion du CG. Les inventaires sont réalisés par des associations naturalistes départementales sous l'égide de la fédération Aude Claire. Les inventaires sont réalisés en concordance avec les sites Natura 2000 et les ZNIEFF.

2ème étape : hiérarchisation de la fragilité/sensibilité des sites en fonction des menaces (dont menaces anthropiques) pour prioriser les interventions.

Remarque : le CG est associé à l'élaboration de la SRB via le schéma départemental

2) Projet randonnées et sports de nature

3) Gestion du patrimoine végétal : conseil à la plantation, fourniture des végétaux issus des pépinières départementales

4) Sollicitations ponctuelles pour les PNR, les Chartes de Pays, les SCOT, les projets photovoltaïques/éoliens

C.1.5 Suivi et évaluation

Pour le schéma départemental des espaces naturels sensibles, un outil SIG est en développement. Une grille d'indicateurs a été élaborée pour évaluer les pressions touristiques, économiques, etc. en fonction des données disponibles (tourisme, démographie, etc.). Pour définir leurs politiques, les élus regardent les informations relatives à Natura2000, aux ZNIEFF, aux AOC.

C.1.6 Information mobilisée pour l'évaluation

C.1.6.a Nature

Non précisé (outil d'évaluation en cours de développement)

C.1.6.b Accès

Recours aux données des inventaires et aux fiches descriptives existantes pour chaque site naturel sensible. Le SINP est connu, mais encore abstrait. Que peut-on en retirer ?

C.1.6.c Difficultés rencontrées

Pas de difficulté bien identifiée.

C.1.7 Information à mobiliser

En attente des données ZNIEFF.

C.1.8 Intérêt pour l'ORB

1. **Obtention de données.** Par exemple pour connaître les opportunités d'acquisition (enjeux environnementaux parcellaires), affiner et actualiser les données du CG, définir les Trames Verte et Bleue (besoin de données plus fines et mises à jour)
2. **Orientation dans l'élaboration des politiques publiques.** Par exemple, l'ORB pourrait être une aide à la priorisation et à la décision, pour définir les points chauds de biodiversité et les enjeux forts. Il pourrait notamment aider à avoir une meilleure cohérence entre les différentes échelles.
3. **Matière pour communiquer :** pour une meilleure prise en compte de l'environnement par les élus, qui reste faible au niveau du CG. Il y a des fonds importants provenant de la TDENS qui pourraient être utilisés à bon escient pour mettre en œuvre la stratégie de la biodiversité mais la volonté manque (ex. : un seul technicien sur les ENS). Les élus doivent se rendre compte que les espaces naturels sont les principales richesses du territoire. Il y a par exemple un manque de coordination à l'échelle départementale par rapport au développement de l'éolien et du photovoltaïque, alors qu'il existe une mise en cohérence au niveau intercommunal. Il faut passer à l'action en appuyant les politiques.
4. Il faut un **retour d'expériences du suivi et de l'évaluation.**
5. Un **cadre régional** pour les indicateurs est souhaité pour une mise en cohérence entre les départements

C.1.9 **Thèmes prioritaires**

1. **comment évolue la biodiversité en LR ?** Particulièrement la biodiversité ordinaire et vue sous l'angle des services écosystémiques. Il faut montrer plus l'érosion de la biodiversité avec un suivi dans le temps pour avoir du recul. Il faut des choses à montrer.
2. **comment évoluent les menaces qui pèsent sur la biodiversité ?** Particulièrement les pollutions agricoles, les modifications du paysage, la perte de milieux naturels par les changements d'utilisation des terres, l'artificialisation, la fragmentation (par le projet de ligne TGV), la surfréquentation sur le littoral
3. **comment évoluent les politiques environnementales ?** Notamment par rapport à la durabilité des usages : l'abandon de l'élevage a par exemple conduit à une perte de biodiversité. Il faudrait mettre en évidence le rôle des usages à l'aménagement du territoire. Une seconde politique importante à mesurer est la politique de sensibilisation-communication sur les enjeux de la biodiversité.

C.1.10 **Participation éventuelle**

1. Données : suivis sur les ENS et les propriétés du CG, inventaires Zones Humides, inventaires tourbières.
2. Expertise selon disponibilité (pas en 2010). Il faut un intérêt plus concret.

C.2 Gard

C.2.1 Contexte de l'interview

Interview menée par Simon Popy

Date : 8 décembre 2009

Présents :

- Gilles Larnac : chargé de mission patrimoine naturel
- Michel Farizier : responsable de la protection et de la gestion des espaces naturels sensibles (politique de préemption et d'acquisition de terrains)
- Yves Desmarets : chargé de mission projets partenariaux (PLU, opération Grands Sites, mise en œuvre de Natura 2000 avec les communes, projets de carrières etc)

Excusée :

- Emmanuelle Diez : chef du service Environnement

C.2.2 Mission(s) du/des service(s) représenté(s)

Le service Environnement du CG30 existe depuis 1 an et demi seulement. Son action comporte 3 grands axes :

1. la prise en compte des espèces les plus fragiles
2. la prise en compte de la TVB dans l'aménagement
3. la sensibilisation à l'environnement (programme "Gard Durable")

C.2.3 Identification des enjeux du territoire

- les enjeux prioritaires de conservation : espèces et écosystèmes patrimoniaux
- l'évaluation des services rendus : épuration, récréation, paysage
- l'environnement au sens large (contexte dans lequel s'inscrit la biodiversité)
- l'urbanisation au détriment d'espaces naturels
- la fragmentation (Trame Verte et Bleue)
- l'agriculture : l'agriculture bio est une vitrine, mais l'enjeu est général, notamment au niveau du paysage. Le problème est que les services sont cloisonnés, alors que la thématique environnementale est transversale, et que chaque service, dont le service agriculture, devrait avoir des préoccupations environnementales.
- le besoin de sensibilisation : faire que les gens se sentent plus concernés, ce qui n'est pas le cas actuellement à l'intérieur et à l'extérieur du CG. Les gens sont surinformés et doivent être éduqués, y compris les élus qui ne sont pas forcément conscients des enjeux. Les réponses politiques devancent l'état de conscience.

C.2.4 Politique en cours

Le CG30 s'inspire largement de la SRB pour décliner sa politique environnementale.

Le pôle gestion des ENSD suit un programme triannuel d'action dont les axes sont détaillés en sous-objectif, parmi lesquels :

- la mise en place d'outils de base de données naturaliste pour les 17 propriétés du département (logiciel SERENA)
- la mise en place de documents de gestion pour tous les ENSD depuis un an.
- le développement de la sensibilisation auprès des collégiens et du grand public.

Du point de vue de la gestion des ENS, le fait d'avoir 12 personnes sur le terrain est une force. S'y ajoute la mise en place de partenariats avec les gestionnaires (syndicats mixtes) et l'appui aux communes dans le cadre de leurs actions de protection de la nature.

De manière à augmenter les connexions entre services, le CG a mis en place 20 projets transversaux, ce qui permet à la thématique environnementale de toucher d'autres services. Ces questions sont mûries doucement, les jeunes ont une autre culture car les formations évoluent (ex. : l'usage des pesticides), mais il n'y a pas encore de changement de gouvernance, et les élus locaux ont une perception bien différente concernant les problématiques liées à la biodiversité.

C.2.5 Suivi et évaluation

Le suivi se fait au niveau de la collectivité. La direction générale des services dispose d'une équipe spécialisée ayant une mission d'évaluation. Cette équipe fait des évaluations de l'action des services au cas par cas (à la demande des services). Il n'y a pas d'évaluation systématique des actions menées sur les réserves.

Concernant le site de Combechaude, qui dispose d'un plan de gestion, une telle évaluation est prévue au bout de 5 ans. Ce type d'évaluation, prévue par les documents de gestion, devrait être amené à se développer.

Il n'y a cependant **pas d'évaluation globale** de la politique de gestion des propriétés départementales. La notion d'évaluation reste très théorique et n'est pas dans la culture des agents. C'est le rôle de la mission spécialisée sur les questions d'évaluation, mais ils sont peu nombreux et n'ont qu'une mission de support pour ceux qui le souhaitent. Il faut également noter qu'à l'origine, les achats de terrains par le département étaient opportunistes, avaient pour objectif la maîtrise foncière, et n'obéissaient pas nécessairement à des critères de biodiversité. Aujourd'hui, les sites peuvent être étudiés selon de tels critères, grâce aux inventaires réalisés sur les ENS.

Concernant l'impact environnemental de **projets d'aménagement**, le service environnement est parfois chargé de faire l'évaluation d'impact. Il y a eu mise en place d'indicateurs sur un projet d'aménagement phare, mais pas de retour sur leur utilité. L'évaluation n'est pas systématique, sauf pour les routes pour lesquelles elle est obligatoire. Lorsque le CG fait les travaux en régie, le service environnement est alors sollicité pour préconiser des mesures.

C.2.6 Information mobilisée pour l'évaluation

C.2.6.a Nature

Inventaires d'espèces, méthodologies.

C.2.6.b Accès

Il existe une convention pluriannuelle avec le CEN LR, qui apporte une expertise au cas par cas pour le compte du CG. Une autre source de données est le réseau des gestionnaires d'espaces protégés du LR. Les contacts sont également importants avec le milieu associatif local (notamment Gard Nature).

La région LR, quant à elle, tire le CG vers le haut en ce qui concerne l'information sur les méthodologies de gestion.

C.2.6.c Difficultés rencontrées

- pas assez de contacts avec le milieu de la **recherche**.
- concernant le foncier, il est toujours difficile de savoir s'il y a un enjeu ou non sur un site. Dans ce cadre le CEN a un projet de **plateforme foncière** qui intéresse le CG30. Cette plateforme utilisera essentiellement l'atlas des ZNIEFF.
- il y a un manque d'**information au niveau de la parcelle**. Les besoins sont souvent précis et nécessitent des données précises.

C.2.7 Information à mobiliser

1. information précise sur les espèces à l'échelle de la parcelle.
2. information sur la nature ordinaire, à l'échelle globale, et sur ses fonctions.
3. manque de données fines sur les habitats et la valeur des paysages (actuellement, c'est l'atlas du paysage qui est utilisé mais il est insuffisant)

C.2.8 Intérêt pour l'ORB

Des **listes d'espèces et d'habitats prioritaires** sont réalisées ou en cours de réalisation avec le CEN LR, mais l'ORB pourra peut-être apporter des éléments nouveaux pour prioriser les actions.

La **fonction d'alerte** est actuellement le rôle des associations et des scientifiques. L'ORB pourrait faire le pont entre la recherche et les autres acteurs, dans les deux sens. Le Gard dispose de 4000 ha d'espaces naturels (ENSD), qui peuvent constituer un terrain d'observation utile.

Il faut être prudent dans le choix des indicateurs avec la **question de l'évaluation** car celui-ci peut avoir des effets pervers. Par exemple, l'animation et l'accueil ont un coût relativement élevé. Si on met en relation ces coûts avec leur impact réel (nombre de personnes concernées), le bilan risque d'être médiocre ce qui risque de remettre en cause un soutien aux associations.

Ce danger de l'évaluation est également prégnant avec les **mesures compensatoires** : désormais, les aménageurs font le raccourci et intègrent dès le départ le prix des mesures compensatoires à leurs aménagements.

C.2.9 Thèmes prioritaires

Pas d'avis tranché sur la question. Ont été cités :

- la qualité des habitats
- les espèces envahissantes

- l'évaluation de l'utilisation de la TDENS

C.2.10 *Participation éventuelle*

Le CG30 peut fournir des données au travers de la bdd SERENA. Ces données sont ciblées sur les espèces remarquables mais tiennent également compte des autres espèces. Pour l'instant, le dispositif est en phase de test et il s'inscrira dans le SINP.

C.3 *Hérault*

C.3.1 *Contexte de l'interview*

Interview menée par Simon Popy

Date : 12 janvier 2010

Présents :

- Aline Baudouin : chef du service Espaces Naturels et domaines départementaux
- Pierre Couttenier : directeur de l'équipement rural et de l'action foncière

C.3.2 *Mission(s) du/des service(s) représenté(s)*

- la direction de l'équipement rural et de l'action foncière (pôle environnement eau, cadre de vie et aménagement rural) comprend quatre services :
 - service ENS
 - service chargé de la gestion du domaine départemental de Montagnac
 - service de la gestion des Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)
 - service foncier en charge des acquisitions
- le service ENS a pour missions principales la **gestion** et la **valorisation** des espaces naturels acquis par le CG (6500 ha ENS + 1500 ha autres espaces naturels non acquis avec la TDENS), et une mission d'**animation** et de **sensibilisation** auprès du grand public. Il s'occupe du **réseau Vert ® départemental** (itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT) et de la gestion et l'animation des relais qui jalonnent l'itinéraire, ainsi que de la mise en œuvre de la politique départementale de **suivi de la biodiversité**. Il aide financièrement les communes et intercommunalités sur ces thématiques, instruit des dossiers d'études, assure la gestion de bases de données, et donne des avis sur des questions environnementales.

C.3.3 *Identification des enjeux du territoire*

C.3.3.a *Diagnostic*

Deux problématiques majeures sont clairement identifiées :

- l'anthropisation / urbanisation du littoral et de la plaine
- la fermeture des milieux, en particulier dans l'arrière-pays.

Il est observé que ces déséquilibres jouent à la fois sur les hommes (cadre de vie, désertification, économie) et sur la biodiversité. Ces deux aspects sont à considérer conjointement.

Autres enjeux cités :

- l'importance que les gens accordent à la biodiversité (sensibilisation, évolution de l'opinion)
- le maintien de la biodiversité comme attrait du territoire et comme l'un des trois piliers fondamentaux du développement durable (environnement, économie, social)

C.3.3.b Perspectives d'évolution

La perspective qui semble se profiler est une **augmentation de la prise de conscience** de l'importance de la biodiversité (et au sens large, des préoccupations environnementales), y compris chez les élus, étant donné notamment le martelage médiatique croissant sur ces sujets.

Il est néanmoins possible que la **pression foncière** l'emporte sur cette prise de conscience à terme, pour diverses raisons parmi lesquelles :

- les préoccupations prioritaires de la société : pour les héraultais, l'emploi passe avant l'environnement, qui, cependant, arrive au second rang de leurs préoccupations
- l'évolution de la législation qui tend à restreindre financièrement et juridiquement les possibilités d'action foncière publique

Le changement climatique fait également partie intégrante des préoccupations du Département, à travers notamment son bilan carbone, les efforts importants relatifs à l'amélioration de l'énergie dans les bâtiments, la réflexion autour du Plan Climat Territorial, etc. En revanche, le lien entre changement climatique et évolution de la biodiversité n'est pas, pour le moment, à l'ordre du jour du fait des incertitudes qui l'entourent, même si la conscience du phénomène existe.

C.3.4 Politique en cours

Le principal outil d'action du CG34 est son **réseau d'ENS**. La politique d'acquisition, à l'amiable ou en préemption, est par nature l'outil principal de lutte contre l'étalement urbain. Depuis 3-4 ans, cette politique d'acquisition a cependant fait place à une volonté de **mieux gérer le réseau existant** pour (1) répondre aux enjeux de la biodiversité et (2) mieux faire connaître sa politique ENS, unique en France dans sa mise en place. Ce changement s'est traduit entre autres par :

- des actions pour favoriser l'installation d'éleveurs pour limiter la fermeture du paysage,
- l'ouverture des sites au public et des actions de sensibilisation,
- une politique d'acquisition de connaissances (inventaires), etc.

Le CG intervient également dans la réflexion sur les grands projets comme la **Trame Verte et Bleue**, et donne un avis sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration des **SCOT** et des **PLU**.

La politique environnementale ne concerne pas que le pôle Eau et Environnement, mais est de plus en plus **transversale au sein des services** du département. A titre d'exemple, une politique de développement de l'habitat groupé se développe depuis 5-6 ans suite à la prise de conscience des conséquences de l'habitat pavillonnaire. D'autres services du pôle œuvrent sur les problématiques de l'eau, des déchets, des énergies renouvelables, du développement durable, et les collaborations entre le service des routes et les services chargés de l'environnement sont en plein essor.

Du côté des **élus**, il semble que la prise de conscience des enjeux du développement durable soit plus rapide chez certains que chez d'autres, mais que la situation s'améliore nettement. Cette prise de conscience est assez visible au sujet de Natura 2000, qui est passé du statut de sujet extrêmement polémique au statut de sujet accepté, et dans lequel le département est devenu un acteur important.

Le CG34 suit un **Agenda 21** qui a été récompensé pour son exemplarité à l'échelle nationale.

C.3.5 Suivi et évaluation

La réflexion sur les modalités de suivi et d'évaluation des mesures de gestion mises en place est en

cours, dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des ENS, en lien avec les gestionnaires des sites. La mesure de l'efficacité des outils mis en place et des actions départementales est indispensable et est en train d'évoluer dans le bon sens. Cependant, pour l'instant, il y a un manque de connaissance sur la biodiversité des ENS (espèces à protéger ? comment les protéger), alors que cette connaissance est souvent très bonne concernant le patrimoine historique, archéologique... **La première priorité est la connaissance.**

Une réflexion est également en cours sur les possibilités de mesurer les retombées économiques des ENS. La conférence nationale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui s'est tenue à Montpellier en octobre 2009 a beaucoup fait avancer cette question.

L'évaluation ne peut se faire qu'à plusieurs niveaux :

- le **niveau microlocal**, à l'échelle d'un site géré, d'un service (nombre d'actions, surface concernée, nombre de chartes, conventions)
- le **niveau macrolocal** (faire le bilan de l'évolution à l'échelle du réseau des ENS, à l'échelle du département)

Il est indispensable de pouvoir faire un bilan de l'action à l'échelle du territoire et sur le long terme, et de pouvoir **passer des bilans quantitatifs (efforts) à un bilan qualitatif global (effet)**. Ce problème constitue un défi majeur et risqué car tout système d'évaluation/d'observation doit faire un pari sur le **long terme**, alors que nous sommes dans un mode de fonctionnement à court terme (durée des mandats, projets à court terme). En particulier, il n'est pas certain que dans 20 ans, les mêmes préoccupations soient prioritaires, alors qu'un observatoire demande au moins 10 ans pour commencer à produire des résultats intéressants.

De plus certains outils financiers comme la TDENS risquent d'évoluer. Les politiques environnementales de long terme basées sur ces taxes devront donc également évoluer. Il n'est cependant pas possible actuellement d'anticiper les changements qui vont avoir lieu, et encore moins d'intégrer ces préoccupations à l'action actuelle. Une question qui pourrait être suggérée au monde scientifique / ou dans le cadre d'un observatoire, est d'ailleurs celle de **l'effet qu'aura la conjonction de l'effacement de l'état (politique libérale), et de la réforme des collectivités, sur la gestion de la biodiversité.**

Un observatoire pourrait être un outil intéressant pour aider au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, **à condition de trouver un mode de gouvernance adapté**. Cette question de la gouvernance est plus importante pour le domaine de la biodiversité que pour d'autres domaines, comme le montrent les nombreux blocages et enjeux de pouvoir qui apparaissent dans la mise en œuvre du SINP. Le risque majeur serait de provoquer un sentiment d'instrumentalisation des acteurs, qui provoquerait un rejet.

C.3.6 Information mobilisée pour l'évaluation

C.3.6.a Nature

- données publiques (ZNIEFF, Natura 2000)
- données propres aux ENS (bdd du service)
- études ponctuelles sur certains sites.

C.3.6.b Accès

L'accès se fait au travers de 4 types de partenaires :

- administration publique
- associations
- recherche, avec laquelle le CG34 a développé des liens privilégiés depuis 3-4 ans
- marchés (bureaux d'études)

C.3.6.c Difficultés rencontrées

- Savoir où trouver la donnée, comment l'obtenir (objet du SINP)
- Recul temporel.
- Manque de connaissances des agents des services, nécessité de formations, y compris des entreprises mandatées.

C.3.7 Information à mobiliser

Trop tôt pour répondre à cette question.

C.3.8 Intérêt pour l'ORB

Si le système de gouvernance est bien conçu, c'est à dire si l'ORB était un projet réellement collectif, à bénéfice commun et réciproque (très important), l'ORB pourrait éventuellement avoir un rôle de facilitateur et de développement des synergies autour de la biodiversité.

L'ORB peut également représenter une tribune de communication sur les ENS (il y a eu peu de communication jusqu'ici) et sur ce qui y est entrepris. Le département de l'Hérault est original en ce sens qu'il dispose d'environ 8000 ha d'espaces naturels, qui constituent également un champ d'action et d'expérimentation sans équivalent.

C.3.9 Thèmes prioritaires

Les personnes interrogées ne se sentent pas légitimes pour répondre à cette question, en particulier sur la question de l'évaluation des politiques environnementales. Il faudrait interroger les élus à ce sujet, en particulier l'élue déléguée à l'environnement. Il pourrait être intéressant également de rencontrer le Directeur Général des Services dans chaque département.

C.3.10 Participation éventuelle

Les personnes interrogées ne se sentent pas légitimes pour répondre au nom du département à la question de l'éventualité d'un partenariat à ce stade.

C.4 Lozère

C.4.1 Contexte de l'interview

Interview menée par Clotilde Lebreton

Date : 15 janvier 2010

Présents :

- Gilles Charrade : directeur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement
- Sandrine Lagloire : chef du service Agriculture et Environnement

C.4.2 Mission(s) du/des service(s) représenté(s)

La Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement s'occupe de tous les programmes relatifs à la mise en œuvre de la politique environnementale et agricole, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets, des aménagements fonciers, des activités de pleine nature, de la gestion intégrée des cours d'eau et des énergies renouvelables. Elle contribue activement à l'appropriation et la mise en œuvre des concepts de développement durable dans toutes les directions. Elle participe au soutien et à la promotion du secteur agricole.

Le service Agriculture et Environnement s'occupe :

- de proposer et mettre en œuvre des actions du Conseil général dans les domaines agricoles et forestiers (aménagement foncier, subventions aux organismes et filières agricoles) et suivi des politiques agricoles,
- des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers (échanges amiables, remboursements, travaux connexes),
- de la diversification agricole et de la promotion des produits de qualité et des filières courtes,
- de la prévention contre les incendies et des travaux sylvicoles dans les forêts communales et sectionales,
- de l'aide à l'habitat des jeunes agriculteurs,
- de la mise en œuvre de la politique de l'environnement du Conseil général (Gestion intégrée des cours d'eau, Agenda 21, plan d'élimination des déchets ménagers, gestion des activités de pleine nature, etc),
- de la valorisation des espaces naturels (activités de pleine nature, préservation des zones humides).

L'association agriculture et environnement au sein d'un même service permet de donner une cohérence large dans les politiques proposées et ainsi éviter les antagonismes nuisibles à l'environnement.

C.4.3 Identification des enjeux du territoire

C.4.3.a Diagnostic

Les enjeux environnementaux en Lozère sont variés de par le découpage géographique du département :

- zones humides (Aubrac, Margeride et Mont Lozère): enjeux eau et biodiversité
- fort enjeu lié au manque d'eau
- risques naturels (chutes de blocs, incendies,...)
- fermeture des espaces sur les causses (financement du pastoralisme)
- gestion forestière: morcellement, peuplement vieillissant, défaut d'exploitation de la forêt (développement d'actions sylvopastorales et de protection incendie)
- pression foncière :
 - concurrence forte entre résidences secondaires et agriculture
 - progression de l'espace forestier de 15 à 50% en un siècle qui se manifeste par la résorption des zones humides, une colonisation du pin noir sur le Causse Méjean, un creusement des étiages, une acidification des sols, une déstabilisation des berges, etc.

Il n'y a pas de suivi méthodologique pour mesurer ces changements mais des études ponctuelles.

C.4.3.b Perspectives d'évolution

- Le changement climatique est un phénomène aggravant qui doit être pris en compte dans les politiques.
- Il y a une prise de conscience par les politiques des enjeux environnementaux (engagements sur des politiques agro-environnementales).

C.4.4 Politique en cours

Compétences légales :

- **déchets ménagers** (département précurseur) depuis 1995. Révision du plan en cours.
- **activités de pleine nature**: plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) depuis 1993 complété par la loi de 200? sur le sport donnant compétence au département pour l'élaboration d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires. L'objectif est de maîtriser les activités de pleine nature en incitant le développement maîtrisé des activités tout en conservant le cadre environnemental.

Pas de politique sur les ENS au sens de l'article L141-1 et suivants du code de l'urbanisme. La **TDENS n'est pas appliquée** en Lozère parce qu'elle n'est pas adaptée au territoire. Il existe déjà beaucoup de zones de protection (Parc National des Cévennes, les sites Natura 2000, les sites classés, le schéma de protection des eaux). Cet empilement de mesures rend difficile la visibilité des mesures de protection. Par ailleurs, taxer les constructions va à l'encontre de la politique d'accueil du département.

Les suivis Biodiversité sont réalisés par le Parc et le CDSL. Participation du CG dans le financement de la réactualisation des ZNIEFF.

Autres actions mises en œuvre

- charte départementale de l'environnement de 2003 à 2007 avec poursuite sur l'élaboration d'un Agenda 21
- inscription dans une démarche de développement durable (volonté de protéger et de se développer) :
 - réalisation en cours d'un bilan carbone du CG (Patrimoine et Services)
 - actions transversales auprès des autres services (infrastructure routière, économie, agriculture). Actions auprès des agriculteurs: récoltes des déchets, mise en place du compost, fosse de stockage

Ce sont essentiellement des actions transversales de développement durable qui sont mises en place.

Politiques foncières :

- politique d'échange amiable (parcelles agricoles et forestières) pour constituer des îlots économiquement intéressants à exploiter
- stockage des terres pour les jeunes agriculteurs

C.4.5 Suivi et évaluation

Dans le cadre de la charte environnementale des indicateurs de suivis ont été définis. Un bilan à mi-parcours de la charte a été réalisé auprès des partenaires (une cinquantaine). il en est ressorti que près de 50% des actions prévues ont été réalisées.

C.4.6 Information mobilisée pour l'évaluation

C.4.6.a Nature

Un système d'information géographique, utilisé en interne, centralise toutes les données officielles en matière de protection.

C.4.6.b Accès

Echange de données avec le Parc National des Cévennes et l'État. Le CG doit aider les communes à trouver l'information et les rediriger vers les organismes compétents.

C.4.6.c Difficultés rencontrées

Pas de difficulté particulière mentionnée.

C.4.7 Information à mobiliser

Néant.

C.4.8 Intérêt pour l'ORB

Doute sur l'utilité de l'ORB en tant qu'outil de travail. L'ORB serait plutôt un outil de connaissance générale.

Il semble difficile d'avoir de bons indicateurs de la biodiversité. Les impacts sont difficiles à évaluer. En Lozère, il faudrait évaluer la biodiversité en fonction des enjeux locaux car certaines espèces peuvent être nuisibles à une échelle plus locale. Les politiques de la biodiversité doivent se construire en fonction des besoins locaux.

La mission de l'ORB doit être claire et communiquée. Il y a beaucoup d'observatoires à l'échelle locale. Il manque une structure à l'échelle régionale qui suive l'évolution du territoire. Il faut des indicateurs qui suivent l'évolution de la biodiversité et qui intègrent les impacts du changement climatique.

C.4.9 *Thèmes prioritaires*

- Différencier l'évaluation des politiques publiques au niveau national et au niveau local.
- Appréhender l'acceptabilité sociale d'une politique.
- Concurrence entre le maintien de la biodiversité et les activités humaines. Il faut une démarche d'acceptation par les populations de la biodiversité. Il faut un transfert d'expériences, de cultures, de méthodes d'articulation
- Identifier sur les sites Natura 2000 les tendances évolutives des espèces
- Prévoir les impacts du changement climatique pour pouvoir anticiper et orienter les politiques publiques

Échelle d'information:

- Le Languedoc-Roussillon n'est pas une région homogène. Il faut des déclinaisons sur des entités géographiques et biologiques homogènes comme pour la gestion de l'eau avec les bassins versants.
- Les trames vertes doivent être localisées et définies. L'information doit être interrégionale

C.4.10 *Participation éventuelle*

- consultation pour la définition des indicateurs (mais pas trop de sollicitations)
- données sur les déchets, les activités de pleine nature et l'aménagement foncier. Le CG diffuse l'information. Il a un rôle de relais entre les acteurs et est souvent sollicité.
- Le CG est éventuellement intéressé par une déclinaison départementale des indicateurs de l'ORB.

C.5 Pyrénées-Orientales

C.5.1 Contexte de l'interview

Interview menée par Simon Popy

Date : 16 décembre 2009

Présents :

- Alain Siré : directeur général adjoint du Pôle Economie et Aménagement du Territoire
- Vanessa Amiel : chargée de mission Espaces Naturels

Excusé :

- Jean-Luc Sirac : directeur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement

C.5.2 Mission(s) du/des service(s) représenté(s)

- La Direction économie et aménagement du territoire intervient dans plusieurs directions :
 - l'eau, l'agriculture et l'environnement,
 - l'économie,
 - le développement local
 - l'organisation de procédures
- La mission espaces naturels, au sein du pôle environnement et du pôle aménagement et gestion de sites, a trois missions principales :
 - maintenir une cohérence dans la gestion des espaces naturels du CG (Banyuls, Nyers, Paulilles, Villeneuve de la Raho, Bouillouses, les Dosses à Salses-Leucate), avec deux lignes directrices majeures : la **préservation** des sites et leur **valorisation**.
 - soutenir financièrement les partenaires locaux dans leurs missions, y compris les réserves naturelles nationales, les sites classés et les sites du conservatoire du littoral
 - gérer des plans d'action transversaux tels que les plans de restauration des chiroptères et des rapaces.
 - développer les zones de préemption en priorité en zone littorale

C.5.3 Identification des enjeux du territoire

C.5.3.a Diagnostic

Concernant la politique environnementale, le CG66 s'est doté d'un schéma départemental des espaces naturels qui représente un bilan des enjeux prioritaires du département:

- la **connaissance**
- la sauvegarde des **espaces naturels**

- la sauvegarde et la restauration des **espèces sensibles**
- **l'éducation** à l'environnement

Les enjeux ne sont pas les mêmes selon les zones considérées. Dans les PO, on distinguera 4 grandes zones :

- le littoral, pour lequel l'enjeu majeur est **l'urbanisation**,
- la plaine agricole, pour laquelle l'enjeu majeur est la **déprise**,
- le piémont pour lequel l'enjeu majeur est **l'acquisition de connaissances**
- et la montagne principalement concernée par la **fermeture du paysage**.

Il y a donc deux grandes dynamiques opposées : depuis une vingtaine d'années, la **démographie** galopante et le développement du tourisme sur le littoral ont conduit à la construction anarchique de grandes zones résidentielles et de routes. Cet **étalement non maîtrisé** de l'occupation humaine contraste avec la dynamique de **déprise** générale dans l'arrière pays.

Le fait que le département soit relativement préservé est en lui-même considéré comme un enjeu, la majeure partie du territoire étant semi-naturelle et faisant l'objet d'une utilisation douce.

Le fait de **concilier les aménagements routiers et économiques avec la biodiversité** est également un enjeu fort.

C.5.3.b Perspectives d'évolution

Pour l'instant la plupart des indicateurs semblent révéler des **améliorations** : la qualité des eaux augmente, l'agriculture et le pastoralisme se redéveloppent grâce aux aides, certaines espèces marines qui avaient disparu reviennent (Mérou, Corb) etc.

L'enjeu principal sur les 10 ans à venir semble être **l'augmentation de la démographie**. Néanmoins le département arrive près d'une limite structurelle plus ou moins subie puisque la plupart des territoires restant sont désormais soit protégés, soit non constructibles. De plus une **prise de conscience** a lieu sur le fait que la croissance démographique a des inconvénients sur la qualité de vie des habitants.

A l'évocation du **changement climatique**, le phénomène d'érosion du trait de côte est cité comme phénomène visible et problématique. Concernant les espèces envahissantes, la prise de conscience semble faible.

C.5.4 Politique en cours

Espaces naturels

Concernant les espaces naturels, le CG66 s'est doté d'un **schéma départemental de gestion des espaces naturels (SDEN)**. Ce schéma, qui est un guide et n'a pas de date limite, définit non seulement des grandes lignes mais aussi des actions très concrètes. Il présente deux axes principaux : la **préservation** et la **valorisation**.

Ce schéma départemental est venu très tard car le besoin n'avait pas été éprouvé, étant donné que le CG travaillait depuis longtemps déjà en étroite collaboration avec les **11 réserves naturelles** présentes sur le territoire. Son but est aujourd'hui d'améliorer la lisibilité des actions menées, la communication, la structuration et l'orientation des actions, la hiérarchisation des objectifs. Le

besoin d'un schéma départemental a également émergé suite au développement de nombreux systèmes de protection chevauchants avec Natura 2000, ce qui a fait ressortir le besoin de **hiérarchiser et prioriser les objectifs**, face au constat que certains sites à enjeux étaient sans protection. Ce schéma a notamment permis d'inventorier 117 sites à préserver en priorité.

Climat, transports et énergies renouvelables

Il existe d'autres grandes politiques environnementales qui concerne indirectement la biodiversité, en particulier un **plan climat départemental** qui représente un panel d'actions destinées à réduire la contribution des activités au réchauffement, au travers de formations et d'actions plus concrètes comme la réduction des transports routiers (bus à 1 euro le trajet, desservant tout le département, raccord de toutes les plateformes logistiques au chemin de fer, capacité ferroviaire augmentée, développement du cabotage maritime à Port Vendres pour les fruits et légumes du Maghreb). Le plan climat touche également le domaine des **énergies renouvelables**, pour lesquels le département a été précurseur, avec des actions comme l'incitation à l'installation de chauffe-eau solaires, la réhabilitation de la centrale solaire *Thémis* et le développement de la filière bois-énergie.

Eau

Concernant l'eau, qui est une **politique majeure** du CG66 (7,5 M€ par an), il s'agit d'assurer l'approvisionnement en quantité et qualité. Un chargé de mission pesticides a notamment la mission de faire évoluer les pratiques par une action de sensibilisation en interne au CG. Concernant le réseau d'eau potable, il s'agit surtout d'entretien et de protection de la ressource, en particulier la nappe souterraine du Pliocène qui est la principale source d'approvisionnement. Concernant l'amélioration de l'assainissement, les SATESE et SATEP ont été créés pour assister les services techniques des communes gérés en régie.

C.5.5 Suivi et évaluation

Le schéma départemental des espaces naturels a également une fonction d'évaluation (bilan de l'action) et est doté d'un tableau de bord d'indicateurs. Ces indicateurs ont vocation à être évolutifs et ne sont pas centralisés.

La plupart des indicateurs utilisés sont des **indicateurs de mise en œuvre**. Ils mesurent les efforts fournis pour chaque type de mesure mais pas nécessairement leur effet propre sur la biodiversité (nombre de programmes d'action, superficie préemptée, nombre d'espèces concernées par des actions etc.). **D'autres indicateurs/données existent au cas par cas mais ne sont pas centralisés** dans le cadre du SDEN.

Le bon **pas de temps** pour évaluer les politiques publiques en matière d'environnement semble être de l'ordre de la dizaine d'années mais des bilans annuels sont effectués.

C.5.6 Information mobilisée pour l'évaluation

C.5.6.a Nature

L'information concernant la biodiversité n'est pas centralisée, à chaque action correspond ses indicateurs qui sont gérés par les personnes (gestionnaires des espaces naturels, essentiellement) directement concernées.

C.5.6.b Accès

En général, les services qui ont besoin de données sur la biodiversité passent par l'intermédiaire du

service environnement. L'information est mobilisée au cas par cas en s'appuyant particulièrement sur le réseau d'espaces naturels protégés du département, les associations naturalistes, etc.

C.5.6.c Difficultés rencontrées

Pas de difficulté particulière mentionnée, si ce n'est que parfois, il est impossible de répondre à certaines questions posées faute de connaissances suffisantes sur un lieu donné ou un groupe donné. Cependant, cette difficulté est considérée comme naturelle : on ne peut tout connaître sur tout sans effort.

C.5.7 Information à mobiliser

Pas de manque bien identifié. Il est observé que **l'offre peut générer une demande**. De même, certaines données pourraient être facilement mobilisées pour créer des indicateurs mais le besoin ne s'en fait pas sentir. Il faut voir jusqu'où pousser les choses en matière de connaissance sur la biodiversité : vaut-il mieux tout savoir ? Il est certain que plus on affine l'échelle de connaissance, plus on risque de trouver des espèces menacées, ce qui pose la question de définir une limite acceptable, et c'est pourquoi il serait peut-être **souhaitable de s'arrêter à la notion d'habitat**.

Le **lien entre biodiversité et bien-être** est clairement à approfondir (manque de données sur ce thème).

Niveau de détail souhaité

Si l'idée d'orienter en amont les aménagements sur la base de données précises sur tout le territoire est dans l'absolu une idée sympathique, elle demande beaucoup d'argent. La question se pose de la réelle pertinence d'une cartographie de la biodiversité tous azimut et la plus exhaustive possible, étant donné le coût qu'elle implique, vis à vis de son étude au cas par cas dans le cadre de chaque projet d'aménagement, où l'on fait intervenir des spécialistes. **Le rapport coût/utilité doit être étudié, de même que le transfert du support de ce coût de l'aménageur particulier à un niveau plus global (public)**. Qui plus est, les données ZNIEFF sont déjà un bon outil dans l'optique d'identifier les zones les plus favorables à des aménagements. Il faudrait interroger les élus sur ce sujet, en mettant bien en évidence la nature du compromis.

Un observatoire devrait être un mélange de données à portée générale, et de focalisation sur des territoires très précis.

C.5.8 Intérêt pour l'ORB

1. analyser et tirer des conclusions pour aider à la priorisation des actions
2. rôle d'alerte important (attirer l'attention sur)
3. conseiller / préconiser à condition de rester neutre et de laisser clairement la liberté de choix aux décideurs.
4. l'ORB doit être une photographie de la réalité, retranscrire de manière synthétique et fidèle ce qu'il se passe sur le terrain.
5. occasion de centraliser les données du CG sur certains thèmes et d'avoir un bilan global à l'échelle du département

C.5.9 **Thèmes prioritaires**

La diversité des écosystèmes

La première question à se poser est : qu'est-ce que la biodiversité ? A quelle biodiversité s'intéresse-t-on. Une manière de voir la biodiversité peut être d'utiliser une entrée « biotopes », qui a l'avantage d'être intégratrice.

Biodiversité remarquable / ordinaire

On doit également bien distinguer la biodiversité endémique / emblématique (ex. le Desman des Pyrénées) de la diversité ordinaire. Cette dernière est importante, car c'est elle par exemple qui subit directement l'urbanisation.

La biodiversité génétique

La question de la biodiversité génétique ne s'est pas encore vraiment posée au service environnement, si ce n'est du **point de vue domestique**. Le CG travaille en effet avec le PNR des Pyrénées Catalanes et les associations pour réhabiliter les races anciennes et locales de pommes et de pommes de terre (séminothèque), ainsi que les races de chevaux et d'ânes (pôle agriculture).

Les services écosystémiques

Ils sont "très très importants", car ils constituent l'argument majeur qui permettra de sensibiliser les décideurs. Exemple : le rôle des zones humides pour la limitation des inondations a déjà fait l'objet d'un travail dans le cadre du schéma départemental.

Hierarchisation des menaces

- Modifications du paysage, perte de milieux naturels par les changements d'utilisation des terres, artificialisation, fragmentation ++
- Surfréquentation ++ (lié au précédent)
- Incendies : ++
- Pollutions +
- Espèces envahissantes : + (moustiques vecteurs de maladies, sénéçon du cap, diverses espèces envahissantes dans le lit des rivières)
- Changement climatique : en veille (constitution d'un observatoire du changement climatique par le réseau des RN)

Evaluation des politiques environnementales

Elle sont nombreuses et varient selon les collectivités qui forment un **millefeuille administratif** (ici : agglomération, PNR, CG). Les objectifs sont les mêmes mais les outils différents. La difficulté réside dans le fait de trouver une certaine complémentarité. Ainsi, le CG s'occupe plus de maîtrise du foncier, l'agglomération de Perpignan de gérer les espaces naturels, et le Parc Naturel Régional de préserver le patrimoine naturel. De plus chacun agit différemment sur un territoire défini, ce qui **implique un grand nombre d'indicateurs**.

Tout le problème est sur la **mesure de l'efficacité** des politiques publiques. Il est difficile de dire si tel choix politique a eu tel impact. La question actuelle est plutôt de savoir comment faire cette évaluation. Une manière de faire est de ne pas considérer chaque politique indépendamment mais **d'avoir un regard global sur le résultat collectif obtenu**. On en revient donc à des indicateurs

d'état / descripteurs globaux.

Parmi les politiques publiques citées, la sensibilisation/communication est un axe fort pour le CG. Un chargé de mission s'occupe de l'éducation à l'environnement dans les écoles, collèges, mais également dans les entreprises. Un indicateur de ce type d'action pourrait être le nombre de personnes touchées.

C.5.10 *Participation éventuelle*

Besoin d'être associé. Le CG66 a une bonne expertise dans le domaine de l'environnement et une politique environnementale forte. Il peut éventuellement fournir des données (par ex. sur la fréquentation des espaces naturels), et établir un partenariat technique avec l'ORB.

Un partenariat financier est possible sur le principe, mais beaucoup plus complexe concrètement étant donné la chute de la TDENS suite à la crise. Les budgets sont consacrés aux actions de gestion prioritaires. De plus, il y a une grosse inquiétude sur l'avenir des CG (réforme ATP) et sur la possible disparition de la TDENS, qu'il faut prendre en compte.